

Titre : Exposition internationale de Saint Louis (U.S.A) 1904. Section française. Rapport du

Groupe 59 [Industries de la confection et de la couture]

Auteur : Exposition universelle. 1904. Saint Louis

Mots-clés : Exposition internationale (1904 ; Saint Louis, Mo.) ; Vêtements*1900-1945

Description : 108 p. ; 24 cm

Adresse : Paris : Comité français des expositions à l'étranger, 1906

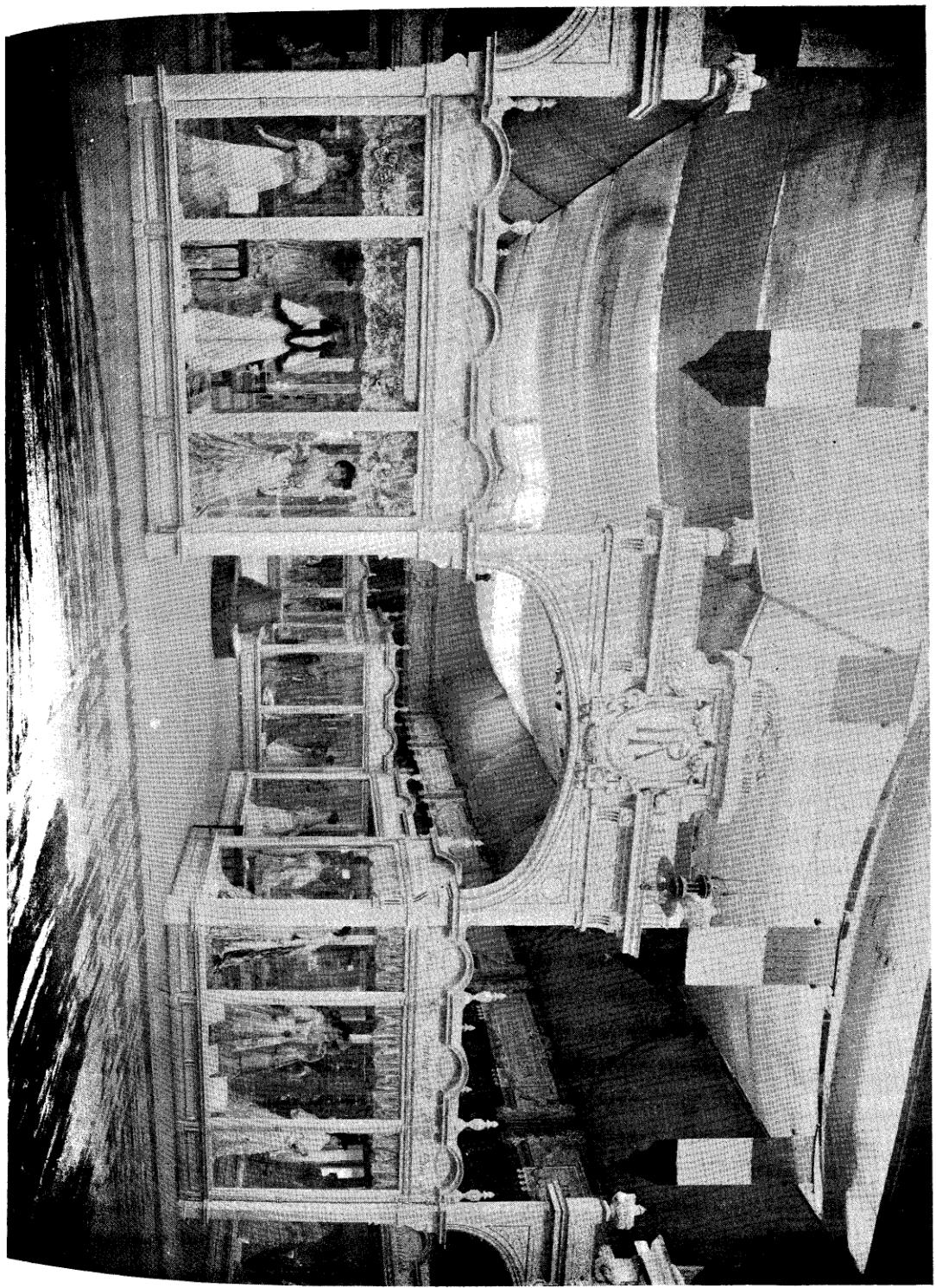
Cote de l'exemplaire : 8 XAE 614-7

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE614.7>



La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other CNUM documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from CNUM.



8° Zee 614-7.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES



EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS U.S.A. 1904



SECTION FRANÇAISE

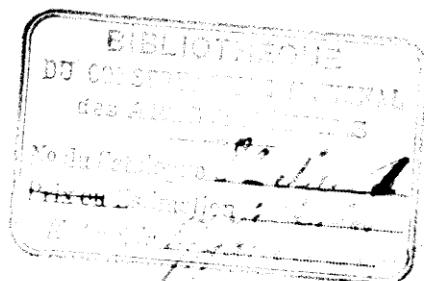


RAPPORT DU GROUPE 59

* * *

M. D. HUBERT DE VRAUTIER

RAPPORTEUR



PARIS

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS À L'ÉTRANGER
Bourse de Commerce, rue du Louvre

1906

M. VERMOT, ÉDITEUR



INTRODUCTION

Nous avons à rendre compte de la participation de la France et des autres nations à l'Exposition internationale de Saint-Louis en 1904 pour ce qui concerne les industries de la confection et de la couture.

Notre tâche et les limites de ce rapport ont été nettement définies par M. HAMELLE, rapporteur général, dans la réunion des rapporteurs de Groupes du 17 septembre 1904. Nous nous efforcerons de maintenir cette étude dans le cadre tracé par le programme officiel, tout en profitant de la part d'initiative qui nous a été laissée pour donner, en outre, un aperçu du développement et de l'état actuel des industries du vêtement, après quelques paragraphes d'histoire rétrospective.

Conformément aux instructions de M. le Rapporteur général, nous avons divisé notre travail en six chapitres distincts.

Dans le premier, sont résumées toutes les opérations préliminaires concernant le recrutement et l'admission des exposants.

Le second traite de l'organisation de l'Exposition, des dispositions prises pour assurer le succès de la Section française, de l'importance de son emplacement, de l'expédition des produits, etc.

Le troisième chapitre est consacré à la description de l'Exposition et des objets exposés, tant par la France que par les nations étrangères.

Les opérations du Jury international et les récompenses obtenues par les exposants et par leurs collaborateurs font l'objet du quatrième chapitre.

Le cinquième chapitre, sous le titre de *Considérations générales* est consacré à une étude, aussi complète que possible, des industries du vêtement et de la couture, marquant les étapes qu'elles ont parcourues depuis les précédentes Expositions Universelles et

définissant leur état actuel, spécialement au point de vue des questions économiques, d'organisation du travail et de main-d'œuvre qui sont, pour ces industries, d'une importance primordiale; il débute par une partie historique.

Enfin, le chapitre VI, synthétise tout ce qui précède sous la forme, comme l'indique son titre, de résumé et conclusions.





CHAPITRE PREMIER

ADMISSION DES EXPOSANTS

Comité d'admission. — Le Comité d'admission du Groupe 59 était composé de :

| | |
|--------------------------|---|
| MM. PERDOUX | MM. COGNACQ, Ernest. |
| KAHN, Paul. | GORSE, Jean. |
| RICOIS, Ernest. | HUBERT DE VAUTIER, D. |
| MARYX, A. | LUNEAU, Jean. |
| MORHANGE, Alfred. | SALOMON, Myrtil. |
| PAQUIN. | STORCH, Léon. |
| CARETTE. | MEYER. |
| HALIMBOURG, André, fils. | DE MONTARNAL, <i>architecte du Groupe 59.</i> |

La première réunion du Groupe fut tenue le 6 mars 1903, à l'Association des Tissus, 6, rue d'Aboukir. La première question traitée fut la constitution du Bureau.

Les membres présents élurent à l'unanimité :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| <i>Président.</i> | MM. PERDOUX. |
| <i>Vice-président</i> | P. KAHN. |
| — | RICOIS. |
| — | PAQUIN. |
| — | MORHANGE. |
| — | MARYX, |

| | |
|-----------------------------|-------------|
| <i>Secrétaire</i> | CARETTE. |
| <i>—</i> | HALIMBOURG. |
| <i>Trésorier.</i> | COGNACQ. |

Opérations de recrutement des exposants. — Le Comité d'admission a tenu quatre réunions à l'Association des Tissus, les 6, 14, 20 mars et 7 avril 1903.

Au cours de ces réunions, le Comité s'est divisé en deux sections ; *Vêtements d'hommes, vêtements de dames*, correspondant à deux catégories de recrutement des exposants. Une troisième catégorie a été constituée sur la demande de M. HUBERT DE VAUTIER, pour les *Habillments militaires*.

Un fond de caisse, destiné aux premières dépenses, a été formé au moyen du versement, entre les mains du trésorier, d'une somme de cent francs, par chaque membre du Comité.

Le Comité a eu à statuer sur les demandes des exposants, après enquête sur chacune d'elles par les soins d'un commissaire spécial.

A ce sujet, nous devons signaler les demandes concernant l'Exposition de la COLLECTIVITÉ DE LA COUTURE qui, dès le début, par le nombre et la qualité des participants, assura le succès d'un *salon de lumière*, qui fut l'un des clous de l'Exposition de Saint-Louis.

Résultats obtenus. — Le recrutement des exposants a abouti à l'adhésion de 44 maisons, comptant, pour la plupart, parmi les plus importantes et les plus justement réputées des industries de la confection et de la couture. Ce résultat, comme nous le verrons plus loin, assurait déjà à notre pays la supériorité du nombre sur toutes les nations représentées à Saint-Louis dans le Groupe 59, y compris même les États-Unis.

Vingt-cinq exposants avaient demandé à figurer dans la « Collectivité de la couture » et, parmi ces derniers, huit maisons des plus importantes (Beer, Callot sœurs, Dœuillet, Laferrière, Blanche Lebouvier, Paquin, Perdoux et Redfern) avaient, en outre, retenu un autre emplacement pour l'installation d'une vitrine particulière. De sorte qu'en définitive, la liste des exposants, telle qu'elle a figuré au Catalogue officiel, s'établissait de la manière suivante :

1. BEER, Gustave, place Vendôme, 6, à Paris : robes, manteaux, ombrelles.
2. BESSAND père et fils, STASSE et Cie, « Belle Jardinière », rue du Pont-Neuf, 2, à Paris : vêtements confectionnés.

3. BLOCH et BEHR, Ld., rue Saint-Martin, 171-173, à Paris : vêtements confectionnés.
4. BOGLER, Georges, boulevard des Capucines, 39, à Paris : vêtements pour hommes.
5. CALLOT sœurs, rue Taitbout, 24, à Paris : robes et manteaux.
6. CARETTE, Georges, boulevard Haussmann, 121, et avenue Percier, 12, à Paris : vêtements de luxe.
7. COGNACQ, Théodore-Ernest, « La Samaritaine », rues de Rivoli, 75, du Pont-Neuf et de la Monnaie, Paris : confections et costumes pour hommes, dames et enfants.
8. AINE-MONTAILLÉ, Eugène, place Vendôme, 4, Paris.
9. BARROIN, P., rue Saint-Honoré, 394, Paris.
10. BEER, place Vendôme, 7, Paris.
11. BECHOFF, DAVID et C^{ie}, place de l'Opéra, 8, Paris.
12. BONNAIRE, Arsène-Henri, rue Louis-le-Grand, 19, Paris.
13. CALLOT sœurs, rue Taitbout, 24, Paris.
14. DŒUILLET, place Vendôme, 18, Paris.
15. DRECOLL (de Wagner), place de l'Opéra, 4, Paris.
16. DUKES et JOIRE, boulevard de la Madeleine, 9, Paris.
17. FRANCIS, rue Auber, 9, Paris.
18. GRUNWALDT, P.-M., rue de la Paix, 6, Paris : fourrures confectionnées.
19. LELONG, A.-E., place de la Madeleine, 18, Paris.
20. LACHARTROULLE, faubourg Saint-Honoré, 15, Paris.
21. LAFERRIÈRE, rue Taitbout, 28, Paris.
22. LEBOUVIER (M^{me} Blanche), rue Boudreau, 3, Paris.
23. MARGAINE-LACROIX, J., boulevard Haussmann, 19, Paris.
24. MARTIAL, ARMAND, RENOU et C^{ie}, place Vendôme, 11, Paris.
25. MASSON, TEMPLIER, RONDEAU, rue Saint-Honoré, 191, Paris.
26. NEY sœurs et C^{ie}, rue du 4-Septembre, 24, Paris.
27. PAQUIN, rue de la Paix, 3, Paris.
28. PERDOUX, rue Notre-Dame-des-Victoires, 40, Paris.
29. REDFERN, Charles, rue de Rivoli, 242, Paris.
30. REVERDOT, Léon, rue Vivienne, 53, Paris.
31. SARA MAYER, MORHANGE, A., et C^{ie}, rue Boudreau, 5, Paris.
32. VAGANEY, avenue de l'Opéra, 34, Paris.
33. DUCHER, Hippolyte, rue de Richelieu, 42, 44 et 46, Paris : costumes militaires.

COLLECTIVITÉ DE LA COUTURE

34. DŒUILLET, Georges, place Vendôme, 16-18, Paris : robes et manteaux.
35. DURY, Ad. et Fils, place des Victoires, 3, Paris : vêtements pour enfants.
36. ETABLISSEMENTS HALIMBOURG-AKAR RÉUNIS, place des Victoires, Paris : vêtements en gros pour hommes.
37. GIROULT, André, rue Coquillière, 16, et rue Jean-Jacques-Rousseau, 50, Paris : costumes militaires.
38. GORSE, Jean et Jules, rue Servient, 57, Lyon (Rhône) : vêtements confectionnés.
39. HUBERT DE VAUTIER et Fils, rue Parrot, 2, Paris : costumes militaires.
40. KAHN, Paul, rue Réaumur, 430, Paris : vêtements pour garçonnets et fillettes.
41. LAFERRIÈRE, rue Taitbout, 28, Paris : robes et manteaux.
42. LEBOUVIER, Blanche, rue Boudreau, 3, Paris : robes et manteaux.
43. LUNEAU, J.-C., et C^{ie}, rue Nationale, 19, Lille (Nord) : vêtements pour hommes.
44. PAQUIN, rue de la Paix, 3, Paris : robes et manteaux.
45. PERDOUX, BOURDEREAU, VÉRON et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 40, Paris : robes et manteaux.
46. REDFERN, Charles-Auguste, rue de Rivoli, 242, Paris : robes et manteaux.
47. SALOMON, Myrtil, L. Lévy et C^{ie}, rue de la Vrillière, 8, Paris : vêtements pour enfants.
48. SOCIÉTÉ FILLOT, Ricois, LUCET et C^{ie}, « Au Bon Marché » (maison Aristide Boucicaut), rue du Bac, 135-137, Paris : vêtements sur mesure et confectionnés pour femmes et enfants.
49. SOCIÉTÉ DU LOUVRE, place Rivoli, 3, Paris : vêtements sur mesure et confectionnés pour femmes et enfants.
50. STORCH, Léon, rue Réaumur, 416, Paris : confections, fourrures, costumes.
51. STRÖM, O., et Fils, rue de la Chaussée-d'Antin, 16, Paris : costumes de sport.
52. MARÉCHAL, Hippolyte, rue d'Aboukir, 3, Paris : robes de chambre.





CHAPITRE II

INSTALLATION DES EXPOSITIONS

Comité d'installation. — Le Comité d'installation s'est réuni pour la première fois, le 9 octobre 1903. Ce Comité n'était, selon l'usage, qu'une transformation du Comité d'admission ; il conserva la même composition et le même bureau.

Seize réunions, soit du Bureau, soit du Comité tout entier ont été tenues du 9 octobre 1903 au 26 février 1904. On y a successivement examiné et résolu les questions suivantes :

Le prix des emplacements, qui avait d'abord été fixé à 750 francs le mètre carré ; le modèle des vitrines de style Louis XVI, proposé par l'architecte du Groupe, M. de Montarnal et adjugées à M. Cheminais, entrepreneur général d'installations ; les questions de transports, d'assurances, de droits de douane ; la répartition des emplacements entre les divers exposants, etc... qui ont été particulièrement étudiées par le président du Groupe, M. PERDOUX, avec une compétence et une activité que le Comité s'est plu à reconnaître à plusieurs reprises.

Le Comité d'installation a également approuvé le budget établi par l'architecte du Groupe, M. de Montarnal, sur les bases suivantes.

L'emplacement mis à la disposition du Groupe 59 avait une superficie de 930 mètres carrés, dont un quart occupé par les vitrines ou salons, et 3/4 par les chemins et accès.

Le développement total de façade de vitrines a été de 224 m. 80

pour l'ensemble du Groupe, sur ce développement, 44 mètres étaient attribués à la Collectivité de la couture.

Le prix du mètre de façade de vitrine qui a servi de base pour la répartition des frais entre tous les exposants a été, en moyenne, de 567 francs pour toute la Classe.

La surface dans la Section française du Groupe 59, soit 930 mètres carrés, était supérieure à celle des autres pays.

Le total des dépenses s'est élevé à 123.500 francs. Les exposants ont versé en deux fois le montant de la redevance. Il leur a été remboursé environ 42 %. Il est à noter que la Collectivité de la couture avait un budget à part qui a atteint 39.279 fr. 95 et qui n'était pas compris dans ces 123.500 francs.

Le tableau suivant indique comment se sont réparties les dépenses :

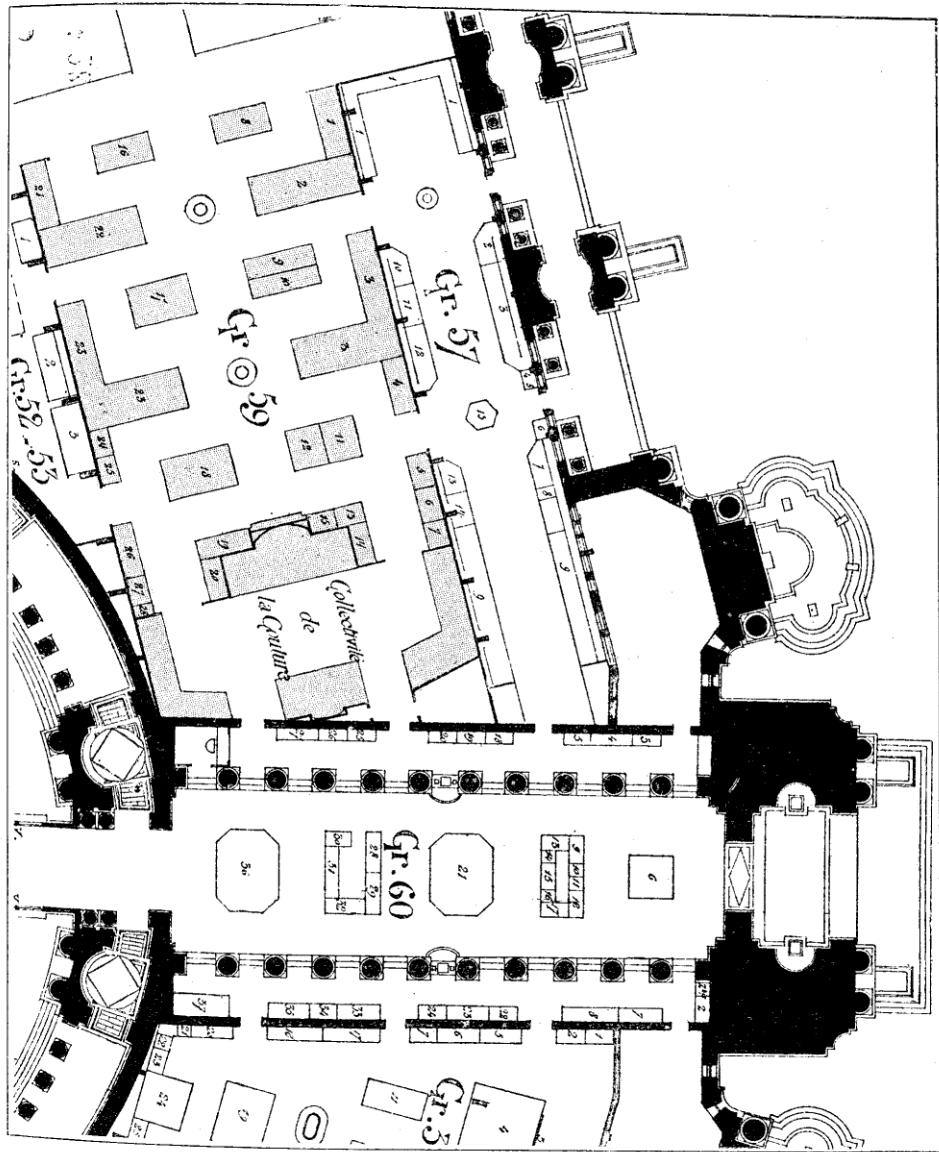
Charpentes, menuiserie, échafaudages, parquets

| | | |
|---|---------|--------|
| zinguerie, sonnerie, incendie | 12.523 | fr. 95 |
| Peinture, décoration, sculpture | 12.419 | 65 |
| Tentures, vélums, bannières, linoléum | 10.422 | 85 |
| Gardiens, représentants, indemnités, gratifications | 14.453 | 25 |
| Frais de bureau, impressions, photographies | 2.021 | 20 |
| Vitrines, inscriptions, plantes | 63.680 | 90 |
| Honoraires de l'architecte 5 % | 7.978 | 20 |
| Total. | 123.500 | fr. » |

Il paraît intéressant de rapprocher de ce tableau, les dépenses de la *Collectivité de la couture* pour le même objet. Elles peuvent se résumer ainsi :

| | | |
|--|--------|--------|
| Charpentes, menuiserie. | 2.696 | fr. 65 |
| Peinture, décoration, sculpture. | 5.760 | " |
| Tentures, vélums, linoléum | 3.487 | 95 |
| Gardiens, représentants, gratifications | 2.625 | " |
| Transports | 796 | 90 |
| Vitrines, inscriptions. | 12.765 | " |
| Installation électrique et fournitures du courant. . . | 8.410 | " |
| Divers | 168 | 75 |
| Honoraires de l'architecte, 7 %. | 2.569 | 70 |
| Total. | 39.279 | fr. 95 |







CHAPITRE III

DESCRIPTION DE L'EXPOSITION

Description du Groupe 59. — Au centre même de l'Exposition de Saint-Louis, devant l'entrée principale et dans la partie la plus directement accessible et la plus visitée, s'élevaient deux vastes palais, situés de part et d'autre du Grand bassin. Ils renfermaient l'ensemble des Groupes constituant le *Département des Manufactures*. L'un était affecté aux « Industries diverses », l'autre aux « Manufactures » proprement dites; c'est dans ce dernier que se trouvait l'Exposition du Groupe 59.

Le Palais des Manufactures, qui se développait sur 370 mètres de longueur avec une largeur moyenne de 160 mètres, était formé de deux immenses quadrilatères réunis par une avenue centrale s'ouvrant sous un porche monumental.

L'emplacement concédé à la France dans le Palais des Manufactures occupait le centre de ce palais. Il était limité en avant, sur l'avenue centrale, par le porche monumental; en arrière il disposait de cette avenue ainsi que des deux travées situées de chaque côté et raccordant les deux façades du palais. A droite et à gauche deux larges avenues le séparaient des Sections américaine et étrangères.

Cette situation particulière au centre du palais, avec la disposition exclusive des deux portes principales, faisait de la Section française comme le Salon d'honneur des Manufactures.

Le Groupe 59, dont l'Exposition était située dans la travée qui s'étendait à gauche de l'avenue centrale, avait son entrée sur l'allée longeant la Section américaine, formant ainsi le passage nécessaire

des visiteurs entre l'Exposition des États-Unis et celle des Sections étrangères.

Cette conséquence des dispositions locales ne fût pas d'ailleurs l'unique raison de l'affluence considérable qu'on a remarquée dans le Groupe 59 pendant toute la durée de l'Exposition. L'intérêt de premier ordre présenté par nos produits, l'arrangement gracieux des vitrines et la richesse des objets exposés, en un mot leur valeur propre et la façon dont ils étaient présentés, suffisaient à justifier l'empressement d'un public déjà averti par la renommée universelle de la mode française.

La grande baie monumentale du Groupe 59, flanquée à droite et à gauche de deux vitrines, attirait les regards, et, à peine entré, le visiteur était conquis par la belle allure, la gaïté et l'harmonie générale qui sont les caractéristiques du goût français.

Le Groupe du Vêtement et de la Couture était d'ailleurs, par son importance, par la réussite de son installation et l'ensemble merveilleux de ses produits, l'un de ceux qui honoraient le plus la Section française. Dans ce Groupe même, *l'Exposition collective de la Couture* fut, comme nous l'avons déjà dit, l'un des plus grands succès de l'Exposition de Saint-Louis.

Les vitrines du Groupe 59 étaient du style Louis XVI le plus pur, peintes en un ton pastel, beige et bleuté très clair, avec frises relevées de guirlandes de roses en camaïeu. Leur intérieur avait été décoré avec une variété infinie dans le même style et les exposants s'y sont livrés à de curieuses recherches pour éviter la monotonie, tout en maintenant l'unité générale du décor.

De larges glaces à pivot fermaient ces vitrines autour desquelles on avait aménagé de vastes passages, permettant de juger de l'ensemble des Expositions, laissant l'air et la lumière circuler librement. De gracieux vélums, des sièges et des poufs circulaires de peluche grise complétaient cette élégante décoration.

L'emplacement attribué au Groupe était divisé en deux parties : la première, où l'on entrait d'abord, était réservée aux Expositions individuelles ; au fond deux portes donnaient accès au salon lumineux où étaient groupés les envois de la « Collectivité de la Couture ».

D'un trait on peut résumer le succès du salon de lumière de la couture de Paris ; il était spécialement indiqué par tous les guides de l'Exposition comme l'une des principales choses *que l'on devait voir*.

Aussi, tout ce que l'Amérique compte de femmes élégantes et de

gens connaissant la réputation du goût français, a-t-il défilé devant les grandes vitrines où l'on avait réuni toute l'histoire du costume français actuel, depuis les simples robes de promenade jusqu'aux somptueuses toilettes de soirée.

Le cadre qui renfermait cette merveilleuse Exposition était de tout point réussi. Les grandes vitrines étaient garnies intérieurement de glaces et éclairées d'une façon toute spéciale par un jeu de lampes électriques dont l'installation avait été confiée à la maison Weissman, de Paris, qui avait résolu le difficile problème de présenter quelque chose d'inédit dans le pays même de l'Electricité. Les costumes, éclairés d'une lumière douce qui faisait valoir leurs moindres détails et rendait vivantes les figures de cire des mannequins, se trouvaient reflétés par les glaces intérieures et bien vus sous tous leurs aspects.

Cette installation spéciale, ainsi du reste que celle de l'ensemble du Groupe, fait le plus grand honneur à M. de Montarnal, architecte, qui l'a conçue et à M. Cheminais, entrepreneur, qui l'a exécutée.

Description des produits exposés. Section française. — A tout seigneur tout honneur ! Le « Salon de lumière » de la couture, de l'arrangement duquel nous venons de donner une idée succincte, ayant été unanimement considéré comme l'un des clous de l'Exposition, c'est par lui que nous commencerons cette rapide description des produits exposés.

L'idée d'une Exposition collective de la couture n'est pas neuve. Elle avait déjà été proposée pour l'Exposition Universelle de Paris, en 1889, et ce projet, qui ne fut pas réalisé à cette époque, avait été, par anticipation, l'objet d'appréciations flatteuses de la part du rapporteur d'alors, M. LEDUC, qui s'exprime ainsi à ce sujet :

« Des maisons de Paris, dont le nom est connu dans le monde entier, se proposaient d'installer dans nos galeries, non pas de simples vitrines, mais un salon où, dans le décor luxueux d'une matinée mondaine, dans une sorte de *five o'clock tea*, les plus merveilleux costumes sortis de leurs ateliers eussent été présentés au public sur des modèles de cire. On juge ce qu'une pareille exhibition eût ajouté d'éclat, non seulement à l'Exposition de notre Classe, mais à l'Exposition tout entière. On peut dire que parmi les attractions de toute espèce qui, pendant six mois, ont fait du Champ de Mars un lieu unique au monde, nulle n'aurait eu plus de succès, ni fait sur nos hôtes étrangers une plus profonde impression. »

Or, on sait que ce qui n'avait pu être fait en 1889 a été réalisé

avec éclat en 1900. Ce premier « salon » de la Collectivité de la couture valut à son principal organisateur les éloges mérités du rapporteur, M. Storch.

Dans son très remarquable rapport, auquel nous aurons souvent à faire des emprunts, M. Storch disait à ce propos :

« L'honneur et le mérite d'une œuvre qui a fait l'admiration des » milliers de visiteurs se pressant en foule dans les salons de lumière » de la couture revient à M. L. PERDOUX, le distingué président de » la Chambre syndicale. Ce n'est pas sans peine qu'on réussit à » grouper toutes les bonnes volontés, à vaincre les obstacles, à s'assurer » toutes les conditions du succès complet, éclatant, car un demi- » succès est une défaite dans les circonstances solennelles. »

On peut dire du « Salon de lumière » de Saint-Louis qu'il a été une seconde victoire remportée par le même général, à la tête des mêmes vaillantes troupes, augmentées de nouveaux contingents.

En effet, les vingt premières maisons de couture de la capitale avaient répondu en 1900 à l'appel de M. PERDOUX. La plupart d'entre elles se sont retrouvées groupées à Saint-Louis avec l'appui de nouveaux participants, portant au chiffre de vingt-cinq le total des exposants de la *Collectivité de la Couture*.

Voici les noms de ces maisons par ordre alphabétique :

AINE-MONTAILLÉ; P. BARROIN; BEER; BECHOFF, DAVID et Cie; BONNAIRE; CALLOT sœurs; DŒUILLET; DRECOLL (de Wagner); DUKES ET JOIRE; FRANCIS; GRUNWALDT; LELONG; LACHARTROULLE; LAFERRIÈRE; LEBOUVIER (Blanche); MARGAINE-LACROIX; MARTIAL; Armand RENOU et Cie; MASSON, TEMPLIER, RONDEAU; NEY sœurs et Cie; PAQUIN; PERDOUX; REDFERN; REVERDOT; SARA MAYER, MORHANGE et Cie; VAGANEY.

Avec de tels éléments synthétisant l'élégance et le sentiment artistique qui sont l'apanage de la grande couture parisienne, le succès était assuré. Nous avons déjà dit qu'il fut pour le moins aussi grand à Saint-Louis qu'à Paris, en 1900.

Les dispositions prises et les résultats obtenus, dans l'une et l'autre Expositions, ayant été à peu près semblables, nous ne pouvons mieux faire ressortir la portée en quelque sorte philosophique de cette manifestation du goût français qu'en laissant la parole à son organisateur lui-même.

Voici comment M. PERDOUX s'exprimait dans la préface du Catalogue spécial de la Collectivité de la couture, en 1900.

« Parmi les Expositions qui obtiennent la faveur marquée du public,

celle de la Collectivité de la couture organisée par la Chambre syndicale de la confection et de la couture pour dames et enfants, attire, dans la Classe 85, une foule de visiteurs sans cesse renouvelés.

« Installée avec luxe dans de spacieux salons éclairés à la lumière électrique, cette Exposition séduit et intéresse, tant par la richesse, la variété et le mérite des toilettes que par le cadre dans lequel elles sont présentées.

« Par cet effort collectif, les grandes maisons de couture de Paris ont voulu mettre en relief la vitalité et l'importance considérable de leur industrie. Elle impose en effet au monde entier son goût et ses modèles, elle met en valeur et indique l'emploi des tissus et des garnitures dont ils sont composés, en propage ainsi la vente et mérite par là d'être classée au nombre des grandes industries nationales. »

Les mêmes considérations s'appliquent de tout point au « Salon de lumière » de Saint-Louis. On ne saurait trop insister à ce sujet sur ce fait que la réussite des « Expositions collectives » tient surtout à l'union réellement patriotique de leurs participants, qui savent oublier pour un moment les rivalités de la concurrence pour faire admirer à l'étranger non pas la supériorité de telle ou telle maison, mais celle de la corporation entière. La masse imposante du « bloc » de la couture donnait, en outre, à Saint-Louis, une preuve nouvelle de la vitalité de cette industrie bien française.

Les Expositions *individuelles* des maisons de couture, de confections et de nouveautés, qui occupaient les autres parties du Groupe 59, présentaient, dans presque tous les genres de fabrication, des produits de premier ordre qui ont été appréciés et admirés comme ils devaient l'être.

Nous avons déjà vu que la couture parisienne était représentée d'une façon aussi complète et aussi satisfaisante que possible et que plusieurs maisons, parmi les plus importantes de la capitale, avaient tenu à figurer, à la fois, dans l'Exposition collective et comme exposants particuliers. De ce côté l'Exposition française ne laissait absolument rien à désirer.

Elle a montré, une fois de plus, que nous continuons à progresser dans tout ce qui est travail d'art et de luxe et que, sur ce terrain, nous gardons notre ancienne avance sur tous nos rivaux.

Il nous faut néanmoins constater que cette démonstration eût été plus complète si certaines maisons avaient envoyé à Saint-Louis quelques spécimens de leur merveilleux savoir-faire. Ceci s'adresse à quelques couturiers et à nos grands tailleurs parisiens, qui se

tiennent d'ordinaire, nous ne savons trop pourquoi, en dehors des Expositions. Nous ne pouvons que regretter leur réserve, car ils auraient tous contribué à rendre plus évidents encore les mérites de l'industrie française.

Sous le rapport des *vêtements confectionnés*, la représentation française était satisfaisante. Les fabricants de confections vendant en gros, ainsi que les grandes maisons de détail, avaient envoyé des produits admirablement exécutés et à des prix très bas. Dans cette Section, Lille et Lyon figuraient à côté des maisons parisiennes avec des articles d'une bonne exécution, malgré la modicité des prix.

On ne peut que répéter à ce sujet, ce que disait M. STORCH dans son rapport de 1900 : « Nous avons la satisfaction de constater que, depuis 1889, la fabrication s'est sensiblement élevée comme qualité et que, tout en produisant mieux, on produit aussi meilleur marché. La diminution du prix des tissus, et l'amélioration de l'organisation industrielle des confectionneurs, telles sont les principales causes de ces progrès. En ce qui concerne les vêtements à bas prix, on est arrivé, en outre, à une perfection de coupe et à une élégance qui n'existaient pas naguère. »

Tout ce qui précède s'applique à la fois aux vêtements pour hommes, pour femmes et enfants.

Nous signalerons encore particulièrement les costumes militaires qui étaient représentés à Saint-Louis par deux de nos plus importantes maisons, ainsi que les costumes de sport envoyés par une maison parisienne, qui a créé la spécialité nouvelle et bien française du costume d'automobile.

Expositions étrangères. Comparaison avec la Section française. — A Saint-Louis, les autres nations étaient très faiblement représentées dans la Classe du Vêtement et de la Couture. On peut même dire que la France n'y a rencontré aucun adversaire vraiment digne de se mesurer avec elle, ni par le nombre des exposants, ni par la qualité des produits.

Sur un total de 74 exposants, notre pays figurait à lui seul avec 27 maisons. Le Japon arrivait bien à un total à peu près comparable, (23 exposants), mais ce chiffre n'était qu'un trompe-l'œil, car les Nipppons s'étaient contentés d'exposer chacun une ou deux robes brodées et, pour la plupart, ces mêmes articles figuraient en même temps, dans le Groupe 58 (Broderies et Garnitures).

Pour les États-Unis, le Jury n'a eu à examiner que les envois de

10 exposants, sur 14 inscrits au Catalogue. Quelques maisons importantes de New-York, de Chicago et de Saint-Louis avaient bien répondu à l'appel du Comité d'organisation, mais il était visible que, dans le Groupe 59, comme dans beaucoup d'autres, les Américains ont boudé l'Exposition de Saint-Louis.

Les 10 exposants comprenaient 7 maisons de couture, un tailleur pour hommes, une grande maison de confections et un office de patrons et journaux de modes. Ce n'est pas avec des éléments aussi réduits qu'il est possible de juger l'immense capacité de production des Etats-Unis, surtout en ce qui concerne les vêtements confectionnés. Les produits exposés étaient cependant intéressants. Les vêtements de dames nous ont paru être d'assez bonnes copies de nos modèles français ; quant aux confections, leur fabrication soignée donnait l'impression de maisons bien tenues et bien outillées.

Une étude comparative de la confection américaine avec les produits similaires français eût été très intéressante, si les grandes manufactures de New-York, de Boston et de Chicago avaient été représentées à Saint-Louis au lieu d'y figurer seulement par une unité.

La même abstention avait déjà été signalée à l'Exposition de Chicago, en 1893, et nous ne pouvons que réitérer, à cet égard, les regrets exprimés par le rapporteur d'alors, M. Eugène SIMON. Ces immenses *usines à vêtements* constituent, en effet, une spécialité bien américaine. » Aux États-Unis, dit M. Eugène SIMON, l'Américain n'a pas le temps d'attendre le tailleur, d'où l'importance extraordinaire d'innombrables fabriques produisant des milliers de vêtements par jour, au moyen de l'emploi exclusif de la machine.

» Les tissus à bas prix du pays et les quantités mises en œuvre, joints à une division du travail poussée à ses extrêmes limites, permettent d'établir avantageusement les confections pour hommes et enfants, mais nous n'hésitons pas à déclarer que cette confection n'est pas supérieure aux produits similaires français. Nous comptons peu de fabriques aussi puissantes que celles des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne ; mais ne nous en plaignons pas, la tendance chez nous, pour la confection, est de se rapprocher le plus possible de la fabrication du tailleur sur mesure. Il en résulte un progrès indéniable au point de vue de l'élégance du vêtement. »

Dans la confection pour dames, c'est toujours la mode parisienne qui prime aux Etats-Unis. On achète à Paris, à chaque saison, une certaine quantité de modèles et on les copie avec empressement, cer-

tain d'avance du succès. Cette fabrication est presque exclusivement comme en France, entre des mains féminines; la coupe se fait à l'aide de séries de patrons de différentes tailles et l'unique outil employé est la machine à coudre.

Enfin, pour les raisons indiquées plus haut, les tailleurs américains proprement dits sont peu nombreux.

Un seul d'entre eux représentait à Saint-Louis toute la corporation.

On retrouve de l'autre côté de l'Atlantique les mêmes éléments ouvriers que dans les grandes villes européennes, la majorité y est composée d'Irlandais, d'Allemands, de Polonais, de Français, etc.

Les tissus sont, en général, de provenance anglaise ou belge.

Les procédés employés sont les mêmes qu'en France. On y remarque toutefois un usage plus exclusif de la machine à coudre (actionnée mécaniquement) et, pour le pressage à la main, l'emploi de fers creux chauffés à l'électricité,

Les droits protecteurs (50 à 60 %) de la valeur, qui sont comme nous le verrons plus loin prohibitifs pour l'importation aux États-Unis des vêtements confectionnés à bon marché, ont peu d'importance pour les articles sur mesures, les tissus entrant pour une part relativement faible dans le prix de revient, et la clientèle étant habituée à payer ses vêtements assez cher.

Dans les autres compartiments étrangers, nous avons encore à signaler la *Chine* dont le Gouvernement représenté par un Commissaire de nationalité française, M. J.-A. BERTHET, avait exposé une intéressante collection de mannequins revêtus des costumes nationaux actuels de toutes les provinces de l'Empire. La *Bulgarie*, figurait de même avec une série de costumes nationaux curieusement brodés et le *Siam*, avec des vêtements religieux.

Mais ces trois Expositions ou plutôt ces trois collections eussent été mieux à leur place dans les Expositions ethnographiques de leurs contrées respectives.

Nous n'avons rien à dire de particulier au sujet du *Mexique*, du *Portugal* et du *Brésil*, et il nous reste à déplorer l'absence presque totale de la *Grande-Bretagne* et de la *Belgique* et l'abstention complète de l'*Allemagne* dans notre Groupe.

La *Grande-Bretagne* figurait seulement avec quatre maisons qui exposaient des toilettes de soirée en broderies et dentelles, comprises également dans le Groupe 58. De la *Belgique*, nous avons retenu

une intéressante Exposition des uniformes de l'armée belge et des troupes coloniales.

Enfin le *Canada*, qui avait figuré dignement à Chicago, en 1893, où il avait envoyé des confections contrastant avantageusement comme exécution et comme prix avec les produits similaires américains, n'existe pas à l'Exposition de Saint-Louis.



CHAPITRE IV

JURY DES RÉCOMPENSES

Composition du Jury International. — Suivant la règle établie à l'Exposition de Saint-Louis, le Jury international était présidé, dans chaque Groupe, par un président de nationalité américaine, assisté d'un vice-président choisi de préférence dans l'un des pays étrangers les mieux représentés.

Pour rendre le travail plus aisé, l'Administration américaine avait décidé de réunir, dans le Département des Manufactures, plusieurs Groupes d'exposants sous une même présidence. Les Groupes 58 (Broderies, dentelles et garnitures) et 59 (Vêtements) furent ainsi réunis pour former un nouveau Groupe (Nº 40) sous la présidence générale de M. LAKE (de la Maison Nugents, de Saint-Louis, nouveautés en détail, « Dry Goods »). Deux vice-présidents furent ensuite élus : M. PERDOUX (Français) et M. de SZOEGENY (Hongrois). Toutefois les deux Groupes réunis ayant été jugés trop importants pour qu'un unique Jury puisse suffire à les examiner en bloc, les deux Groupes 58 et 59 se séparèrent de nouveau et opérèrent, chacun de son côté sous la direction effective de son vice-président. A la suite de chaque réunion des Groupes une séance plénière avait lieu sous la présidence de M. LAKE.

Le Jury du Groupe 59 se trouva donc constitué comme suit :

Président M. F.-C. LAKE (Américain).
Vice-président. M. PERDOUX (Français).

| | |
|----------------------|---------------------------------|
| Juré américain . . . | M ^{me} E.-C. CAMPBELL. |
| — | M ^{me} E.-N. BEACH. |
| — | M ^{me} J. EBERHARDT. |
| — | M ^{me} E. SUMMERS. |
| — | M. E. GLOVER. |
| — | M. J.-J. MAC GARRY. |
| Juré français . . . | M. HUBERT DE VAUTIER, D. |
| Juré cubain. . . | M. A. MARIANI. |

Fonctionnement du Jury. — Le Jury du Groupe 39 commença ses opérations le 8 septembre 1904, sous la présidence de M. PERDOUX, assisté de Miss EBERHARDT faisant fonctions de secrétaire. Les travaux du Jury se continuèrent jusqu'au 20 septembre.

Voici la liste nominative des récompenses obtenues par les exposants français :

Hors concours.

| | | |
|--|----------------|---|
| Membres du Jury : Titulaire . — HUBERT DE VAUTIER, D, | 2, rue Parrot. | Titulaire. — PERDOUX, 40, rue N.-D.-des-Victoires (V. P. G.). |
|--|----------------|---|

Grands prix.

| | |
|--|--|
| BEER (Gustave), 7, place Vendôme. | réunis, 4, place des Victoires. |
| BESSAND père et fils, STASSE et C ^{ie} (Belle Jardinière), 2, rue du Pont-Neuf. | GIROULT (André), 46, rue Coquillière et 60, rue Jean-Jacques-Rousseau. |
| CALLOT sœurs, 24, rue Taitbout. | KAHN (Paul), 130, rue Réaumur. |
| CARETTE (Georges), 121, boulevard Haussmann et 12, avenue Percier. | PAQUIN, 3, rue de la Paix. |
| DUCHER (Hippolyte), 42-44-46, rue de Richelieu. | REDFERN (Charles-Auguste), 242, rue de Rivoli. |
| DURY (Ad.) et fils, 3, place des Victoires. | Société FILLOT, Ricois, LUCET et C ^{ie} (Au Bon Marché), 135-137, rue du Bac. |
| Établissements HALIMBOURG-AKAR | Grands Magasins du LOUVRE, 3, place Rivoli. |
| | STORCH (Léon), 116, rue Réaumur. |

Grand prix en collectivité.

COLLECTIVITÉ DE LA COUTURE

Participants :

AINE-MONTAILLÉ (Eugène), 4, place Vendôme.

BARROIN (P.), 394, rue Saint-Honoré.

BEER, 7, place Vendôme.

BÉCHOFF, DAVID et Cie, 8, place de l'Opéra.

BONNAIRE (Arsène-Henri), 19, rue Louis-le-Grand.

CALLOT sœurs, 24, rue Taitbout.

DOËUILLET, 18, place Vendôme.

DRECOLL (de Wagner), 4, place de l'Opéra.

DUKES et JOIRE, 9, boulevard de la Madeleine.

FRANCIS, 9, rue Auber.

GRUNWALDT (P.-M.), 6, rue de la Paix.

LELONG (A.-E.), 48, place de la Madeleine.

LACHARTROULLE, 15, faubourg Saint-Honoré.

LAFERRIÈRE, 28, rue Taitbout.

LEBOUVIER (Mme Blanche), 3, rue Boudreau.

MARGAINE-LACROIX (J.), 19, boulevard Haussmann.

MARTIAL, ARMAND, RENOU et Cie, 11, place Vendôme.

MASSON, TEMPLIER, RONDEAU, 194, rue Saint-Honoré.

NEY sœurs et Cie, 24, rue du Quatre-Septembre.

PAQUIN, 3, rue de la Paix.

PERDOUX, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires.

REDFERN (Charles), 242, rue de Rivoli.

REVERDOT (Léon), 53, rue Vienne.

SARA MAYER, MORHANGE (A.) et Cie, 5, rue Boudreau.

VAGANEY, 34, avenue de l'Opéra.

Médailles d'or.

BOGLER (Georges), 39, boulevard des Capucines.

COGNACQ (Théodore-Ernest) (la Samaritaine), 73, rue de Rivoli.

DOËUILLET (Georges), 16 et 48, place Vendôme.

GORSE (Jean et Jules), 57, rue Servient, Lyon (Rhône).

LAFERRIÈRE, 28, rue Taitbout.

LEBOUVIER (Blanche), 3, rue Boudreau.

SALOMON (Myrtil), L. LÉVY et Cie, 8, rue de la Vrillière.

STRÖM (O.) et fils, 16, Chausée-d'Antin.

Médailles d'argent.

BLOCH et BEHR LD, 171-173, rue Saint-Martin. LUNEAU (J.-C.) et C^e, 49, rue Nationale, Lille (Nord).

BÉCHOFF et DAVID, place de l'Opéra, 8. MARÉCHAL, 3, rue d'Aboukir.

Le tableau suivant résume les opérations du Jury. Il indique le nombre total des exposants, le total des récompenses obtenues, la décomposition de ces chiffres par nation, la proportion des récompenses attribuées aux exposants des divers pays. Ce dernier renseignement fait ressortir pour la France une proportion de 36,48 % sur le total de toutes les récompenses et de 55 % sur celui des Grands prix. Il y a dans ces deux chiffres, une consécration éclatante de la supériorité française pour les industries du vêtement et de la couture qui s'était déjà affirmée aux précédentes Expositions Universelles et qu'il convient de signaler de nouveau.

N'oubliions pas de mentionner qu'après la clôture de l'examen des Expositions françaises, les membres du Comité du Groupe 59 ont décidé de décerner une *récompense spéciale* à M. PERDOUX, autant pour son Exposition personnelle que pour l'organisation générale du Groupe 59 de la Section française.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS

| NATIONS | EXPOSANTS | GRANDS PRIX | MÉD. D'OR | MÉD. D'ARGENT | MÉD. BRONZE | TOTAL des RÉCOM- PENSES | PROPOR- TION % |
|---|-----------|----------------|--------------|------------------|----------------|----------------------------------|-------------------|
| Mexique | 4 | » | » | 2 | 2 | 4 | 5,40 |
| États-Unis | 40 | 6 | 3 | 1 | » | 40 | 13,52 |
| Angleterre | 4 | 1 | 4 | 2 | » | 4 | 5,40 |
| Japon | 23 | 1 | 6 | 8 | 8 | 23 | 31,09 |
| Bulgarie | 1 | 1 | » | » | » | 1 | 1,35 |
| Chine | 1 | 1 | » | » | » | 1 | 1,35 |
| Portugal | 1 | » | » | 1 | » | 1 | 1,35 |
| Belgique | 2 | 2 | » | » | » | 2 | 2,71 |
| Siam | 1 | 1 | » | » | » | 1 | 1,35 |
| Totaux | 47 | 13 | 10 | 14 | 10 | 47 | 63,52 |
| France | 27 | 16 | 7 | 4 | » | 27 | 36,48 |
| Ensemble | 74 | 29 | 17 | 18 | 10 | 74 | 100,00 |
| Proportion pourcent des récompenses françaises. | | <u>55,17</u> | <u>41,40</u> | <u>22,23</u> | » | <u>36,48</u> | |

Collaborateurs. — Suivant une heureuse tradition, établie depuis l'Exposition Universelle de 1889, le Jury international du Groupe 59 a attribué une série de récompenses spéciales aux 95 dévoués collaborateurs et collaboratrices de 22 maisons représentées.

Les créateurs et créatrices de modèles, les chefs d'ateliers ou de rayon, les premières, les employés et ouvriers les plus méritants et les plus anciens se sont partagés 95 médailles, dont 24 médailles d'or, 35 d'argent et 14 de bronze.

Les récompenses ainsi attribuées ont été soumises au *Jury de département* (présidé, pour le Département des Manufactures, par M. PARKER) qui les a approuvées sans modifications.

Voici la liste nominative des récompenses décernées aux collaborateurs :

Médailles d'or.

| | |
|--|--|
| AMBRUN (Rosalie). (Léon Storch, Paris.) | FRÉCAULT (M ^{me} Fanny). (Paul Kahn, Paris.) |
| BANC (M ^{me}). (M ^{me} Mélina). (Redfern, Paris.) | GARNIER (M ^{me}). (Laferrière, Paris.) |
| BERGER (M ^{me} Thérèse). | SAINT (M ^{me} Marie). (Laferrière, Paris.) |
| CAPDEVIELLE (Henri). | JOZEREAU (Frédéric). |
| DELARUE (M ^{me} Aline). (Paquin, Paris.) | RÉMY (Benjamin). (J. Meyer.) |
| TANTOT (A.-G.). (Etablis. Halimboung-Akar, Paris.) | HOERTER (M ^{me} Marie). (G. Beer, Paris.) |
| LEFRANC (Gaston-Auguste). (Bessand père et fils, Stasse et C ^{ie} , Paris. Belle Jardinière.) | MAUBANT (Emile). (G. Carette, Paris.) |
| THUROT (Georges-Jos.). | MAURIN. (H. Ducher, Paris.) |
| HEULINE (F.-L.-V.). (Fillot, Ricois, Lucet et C ^{ie} , Paris. Bon Marché). | VUILLIER (M.). (Hubert de Vautier et fils, Paris.) |
| EVRARD (Paul). | WEILLER (Emile). (Cognacq, Paris. Samaritaine). |
| | PORTALIS (Rodolphe). |
| | HAVET (M ^{me}). (Perdoux, Bourdeau, Veron et C ^{ie} , Paris.) |

Médailles d'argent.

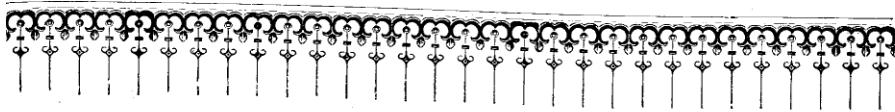
| | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| BAUQUIS (Pierre). | CARD (Joseph). (Paul Kahn, Paris.) |
| HÉRAULT (Henri). (E. Cognacq, Paris.) | BRUN. (Meyer Joseph, Louvre.) |
| BRODEBECKER (Louis). | SCRIVE. (Carette, Paris.) |
| | CHALON. (H. Ducher, Paris.) |

Médailles d'argent.

- THIENOT (Maurice).
 LEFORT (Emile).
 MOREAU (Edouard). (Joseph Meyer.
 Louvre.)
 CRÉQUIGNE (Prosper).
 EHRET (Ch.).
 MOGENET (M^{me}). (E. Cognacq,
 Paris. Samaritaine.)
 DALSACE (Georges).
 VASSE (A.-C.). (Bloch et Behr, Ld,
 Paris.)
 DELSAUX (Emile). (Etabliss. Halim-
 bourg-Akar, Paris.)
 DIRIX (Jean). (Luneau et C^{ie}, Lille.)
 FREDERIKSEN. (Strom et fils, Paris.)
 GRIGNON (Lazare). (Hubert de Vau-
 tier et fils, Paris.)
 HULOT (M^{me} Léontine).
 LAGACHE (M^{me}).
 LANGUEBIEN (M^{me} Marie). (Blanche
 Lebouvier, Paris.)
 LAMBERT (M^{me} Blanche). (Myrthil
 Salomon Levy).
- LAZARUS (M^{me}). (Paul Kahn, Paris.)
 MAGNY (Pierre). (Etabliss. Halim-
 bourg-Akar, Paris.)
 PAQUET (René). (Paquin, Paris.)
 PHAL (Henri). (O. Ström et fils,
 Paris.)
 PLOCQ (Alfred). (Georges Bogler,
 Paris.)
 ROBERT (F.-J.). (Hubert de Vau-
 tier et fils, Paris.)
 RUFFIN (Georges). (Bessand père
 et fils, Stasse et C^{ie}, Paris.
 Belle Jardinière.)
 MAGNOL (M^{me} Marie).
 LEROY (M^{me} Flavie).
 VALDEROINCK (M^{me} Marie).
 ROLLAND (M^{me}). (Perdoux, Bour-
 dereau, Veron et C^{ie}, Paris.)
 GOUSSET (M^{me}). (Bon Marché,
 Paris.)
 DE SUREWITCH (M^{me}). (Redfern,
 Paris.)
 RUPP (Nelly). (G. Beer, Paris.)

Médailles de bronze.

- BATAILLARD (Ch.-François).
 VANPETEGHEM (J.-Louis). (Bessand
 père et fils, Stasse et C^{ie}, Paris.
 Belle Jardinière.)
 BOURILLON.
 DOURLENS. (Hubert de Vautier et
 fils, Paris.)
 CHOQUARD (Victor).
 RIVES (Lucien). (Maréchal.)
 TREVES (Armand).
 NORMAND (M^{me} Clémence). (Salo-
 mon, Lévy et C^{ie}, Paris.)
 DECARPENTRIES (Emile). (J.-C. Lu-
 neau et C^{ie}, Lille.)
 HÉBRARD (Léon). (H. Ducher,
 Paris.)
 ZIMMER (Albert), (Paul Kahn,
 Paris.)
 KOENEN. (O. Strom et fils, Paris.)
 ONZON (Jos.-J.). (Bloch et Behr,
 Ld, Paris.)



CHAPITRE V

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Préambule. — **Histoire du Costume.** — **Historique de l'uniforme.** —
Histoire de l'organisation du travail.
Etat actuel des industries du vêtement et de la couture.

Les matières premières et la rénovation des soieries.

VÊTEMENTS SUR MESURES

- I. — **LE COUTURIER.** — Organisation du travail. — Main-d'œuvre et salaires. — Morte-saison et chômagés. — Associations syndicales, patronales et ouvrières. — Institutions philanthropiques. — Enseignement professionnel et apprentissage. — Commerce intérieur et extérieur.
- II. — **LES COUTURIÈRES.**
- III. — **LES TAILLEURS.** — Organisation du travail; main-d'œuvre et salaires. — Grèves et chômagés. — Associations syndicales et institutions de prévoyance. — Commerce intérieur et extérieur.

Vêtements confectionnés et les grands magasins.

- I. — **VÊTEMENTS CONFECTIÖNNÉS POUR HOMMES ET ENFANTS.** — Organisation du travail. — Main-d'œuvre et salaires. — Institutions syndicales et philanthropiques. — Costumes d'enfants.

II. — CONFECTIONS POUR DAMES.

III. — LES GRANDS MAGASINS. — Institutions philanthropiques. — COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DES VÊTEMENTS CONFECTIÖNNÉS ; DROITS DE DOUANE.

Les spécialités.

HABILLEMENTS MILITAIRES. — ATELIERS DE CONFECTIONS MILITAIRES. — VÊTEMENTS SPORTIFS. — COSTUMES SPÉCIAUX POUR L'AUTOMOBILE.

Préambule.

Dans ce chapitre nous mettrons à profit l'initiative qui nous est laissée par le programme officiel, pour établir, en quelque sorte, le bilan de notre industrie et faire ressortir sa situation économique actuelle.

Cette tâche nous sera grandement facilitée par les rapports si complets de M. LEDUC sur l'Exposition Universelle de 1889 et de M. STORCH sur celle de 1900, ainsi que par les renseignements que nous avons recueillis nous-même auprès des principaux exposants de notre Groupe.

Dans cette étude nous avons adopté une classification un peu différente de celle des précédents rapporteurs. Nous inspirant de la forme même donnée au Groupe 59 de l'Exposition de Saint-Louis (Industries de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants) nous avons, après la partie historique, divisé notre travail en deux parties principales : Confection et Couture. Nous avons consacré un troisième paragraphe aux spécialités qui se sont affirmées, à Saint-Louis, par leur importance ou leur originalité, telles que les costumes militaires et les vêtements sportifs. Enfin, dans cette classification, nous avons donné le premier rang à la couture, comme il convenait du reste, pour une industrie qui porte si haut et d'une façon si brillante l'étendard du goût français.

Histoire du costume.

Nous n'avions pas l'intention de refaire pour ainsi dire ici l'histoire du costume, si bien écrite par M. Storch dans le rapport que nous avons déjà eu l'occasion de citer. Et volontiers, nous aurions

renvoyé le lecteur à cette étude extrêmement intéressante et très documentée ; mais il y a été dit fort peu de choses du costume militaire à propos des spécialités et, si cette réserve nous a paru justifiée alors que l'habit militaire, aux précédentes Expositions, figurait dans un autre Groupe que celui de la couture et du vêtement, il nous semble qu'elle doit être réparée aujourd'hui et qu'il y a sur ce sujet un chapitre à écrire.

Cependant, afin de présenter un travail d'ensemble, nous reprenons en commençant l'histoire de notre costume national, que nous compléterons ensuite par quelques aperçus sur celle de « l'uniforme (1) ».

Qu'on nous permette donc d'apporter à cette étude si attachante notre modeste contribution. Et, comme nous aurions à relever plus loin cette tendance particulière à chaque rapporteur à s'étendre avec complaisance sur un sujet qui rentre dans sa spécialité, constatons-le ici, en nous excusant d'y céder.

La Gaule Primitive. — Si nous consultons les auteurs classiques sur les costumes des Gaulois pour nous renseigner sur leurs vêtements, Tite-Live nous apprend qu'à la bataille de Cannes, tandis que les mercenaires espagnols étaient couverts de tuniques de lin, les Gaulois étaient nus jusqu'à la ceinture. César et Tacite nous les montrent à peine vêtus de peaux de bête ou de la saie ou *sagum*, et nus sur une grande partie du corps.

Diodore de Sicile les décrit avec des tuniques de diverses couleurs ornées de dessins, et Strabon, en nous parlant des mœurs des Germains, peu différentes des précédentes, nous donne des indications à peu près semblables.

Les peaux de bête ont certainement composé les premiers vêtements de nos ancêtres, les étoffes tissées n'ayant dû apparaître que plus tard, celles de lin d'abord, cette plante croissant en Orient presque sans culture.

Il est permis de s'imaginer d'après ces renseignements que le costume gaulois devait comporter *les braies (braccae)*, sorte d'étroit pantalon, la *saie ou sayon (sagum)*, manteau de laine court comme une

(1) Depuis un siècle à peine, « uniforme » est devenu substantif dans le langage militaire. — Encore, dans son édition de 1835, le Dictionnaire de l'Académie classe d'abord ce mot comme *adjectif* et, après s'être ravisé, accorde qu'on dit « uniforme » pour « habit d'uniforme ».

pélerine, agrafé sur l'épaule et la tunique fendue ou longue blouse à manches.

Mais la civilisation romaine ne tarda pas à faire sentir son influence. Si cet accoutrement, rappelant plutôt quelque costume phrygien, surprit les Romains, par contre leur toge plut aux Gaulois; et, le titre de citoyen romain donnant seul le droit de la porter, les autres empruntèrent à leurs vainqueurs les modes de fantaisie qu'il était possible d'adopter.

« Ainsi, dit Ary Renan, dès le début, nous avons à parler de cette chose étrange et diverse qu'on appelle la mode. Un monde qui sort de la barbarie et de l'inconscience se jette dans le dilettantisme dès son éveil, car la mode est un dilettantisme, une inclination à la nouveauté, une recherche factice de mœurs insolites ou exotiques, un symbole de la versatilité des goûts de l'homme. Le caractère national du costume qui a des raisons d'être naturelles et hygiéniques est perdu, ou du moins bien obscurci quand les influences de la mode se font sentir. »

Curieuse définition de la mode à rapprocher de celle qu'en donne Quicherat et que nous citerons à propos de la période de la Renaissance.

Et le III^e siècle voit s'opérer cette transformation du costume qui fait qu'on ne s'habillera plus que conformément à sa fortune, à sa condition et au goût de l'époque, sans se soucier uniquement de commodité ou d'hygiène.

La tunique est le vêtement qu'on porte communément sur le corps, ou vêtement de dessous (*subucula*) et celui qui la recouvre est enrichi en proportion du rang qu'on occupe : les esclaves portent la *cuculle* et la *birre*, ou pénule échancree sur le côté, tandis que la *trabea*, toge majestueuse et la *dalmatique*, d'origine orientale, sont réservées aux classes élevées.

Les femmes conservent plus longtemps les modes antiques avec la *stola*, sorte de longue tunique et une mantille appelée *palla*.

Vers le milieu du siècle apparaît un luxe inusité venu d'Orient, car à cette époque Constantinople est la vraie capitale du monde civilisé, luxe qui s'applique aux ornements, aux broderies de toutes sortes dont on surcharge les étoffes. Vers la fin, au contraire, le christianisme s'attache à la simplicité et les longues tuniques flottantes restent à peu près identiques de forme, mais sont de couleurs sombres, sans ornements, accompagnées du voile de lin ou *mafors* recouvrant la tête.

Le Costume au Moyen âge. — Pendant le Moyen âge et dans la période qui va jusqu'au début du XIV^e siècle, il se produit dans le costume des changements parfois si brusques qu'il est difficile de les déterminer.

C'est ainsi qu'au commencement du XII^e siècle, une transformation si complète s'opère dans le vêtement masculin, qu'en examinant les manuscrits de l'époque on serait tenté de prendre pour des femmes ces seigneurs aux longues robes « à la mode barbaresque » qui leur descendent jusqu'à la cheville.

Ce costume se compose des pièces suivantes : Le *chainse*, de fil, serré à l'encolure et aux poignets, plissé et fendu, comme le *bliaud* qui se porte par-dessus, et tombant jusqu'à terre.

Les fourrures continuent à se porter comme vêtements (tel le *pelisson*) ou comme doublures.

Les femmes eurent l'idée de porter extérieurement une sorte de gilet ajusté sur le buste comme une cuirasse qui en dessinait toutes les formes et s'agrafait sur le côté ; son nom paraît avoir été *gipe* ou *gipon*, première forme des mots jupe ou jupon qui, au XV^e siècle, ne cessèrent de désigner un justaucorps (1), comme surtout, le grand manteau, la *chlamyde* ou la *cape* sont les vêtements qu'elles ont adoptés.

Si entre le XII^e et le XIII^e siècle aucun changement ne survint, l'avènement des Valois amena une évolution de la mode. A ce moment la *robe* est l'ensemble du *surcot*, de la *chappe* et de la *cotte*.

Cette dernière remplace souvent la chainse ou chemise, tandis que le bliaud, disparu, a fait place au surcot avec ou sans manches, souvent très luxueux. La chappe est le vêtement de dessus auquel on substitue quelquefois le manteau *chlamyde*, *tabard* ou *housse*, tous deux d'une grande richesse, couverts de fourrures et d'armoiries.

Vers le milieu du XIV^e siècle un changement pratique, sinon hygiénique, s'attache à rétrécir et à raccourcir avec une certaine élégance.

« La Révolution fut radicale, dit Quicherat : aux longues tuniques fut substitué, sous le nom de *Jaquet* ou *Jaquette*, une étroite camisole qui n'atteignait pas les genoux. L'habit de dessous fut un *pourpoint* ou *gipon*, justaucorps rembourrés qui avaient leurs ouvertures celui-ci sur les côtés, celui-là par devant. »

(1) Quicherat. *Histoire du Costume*.

Le caractère de la jaquette fut d'être parfaitement ajustée au corps. Elle eut, par la suite, plusieurs équivalents notamment la *huque* et le *hainselin*.

Quant aux vêtements de dessus, signalons la *cloque*, le *manteau à parer* ou à la *royale* et surtout la *houppelande* qui remplace la housse, longue robe de chambre fermée chez les femmes, fendue pour les hommes et tombant jusqu'à terre, garnie de manches et recouverte des plus riches ornements.

« On vit, dit Ary Renan, le duc de Bourgogne porter une houppelande de velours noir, sur la manche de laquelle se dessinait en or, une branche de rosier, portant vingt-deux roses formées de saphirs entourés de perles et de rubis. »

Nous ne citerons que pour mémoire les habits *mi-partis* (jaquette, pourpoint ou chausse) composés d'étoffes de différentes couleurs.

Vers la fin du xv^e siècle, on voit subitement revenir la mode des robes longues, lourdes et traînantes et réapparaître le *haut de chausse* et le *bas de chausse* avec la chemise bouffant au-dessus.

Mais comme le prouvent ces vers, les robes longues ne sont plus uniquement réservées aux nobles :

Paveurs et revendeurs de pommes
Ont longues robes de cinq aulnes
Aussi bien que les gentilshommes.

Notons que c'est à cette époque qu'on commence à laisser voir le linge et les femmes adoptent la *gorgerette* et la *colerette* d'une vogue d'ailleurs éphémère.

La Renaissance. — Avec la Renaissance, l'influence des Italiens et des Espagnols ne tarde pas à s'exercer d'une façon très marquée sur la mode.

« Si les artistes et les littérateurs avaient le pouvoir de faire la mode, dit Quicherat, il est à croire que ceux de la Renaissance auraient ressuscité le costume antique; mais le goût en matière d'habits opère ses évolutions en dehors de l'École et son indépendance défie toutes les doctrines. On l'accuse de suivre aveuglément la fantaisie d'un petit nombre d'hommes désœuvrés et frivoles. En y regardant de plus près, on s'apercevrait que c'est l'Industrie sans cesse en travail qui le pousse, qui lui impose ses continuels changements. Ceux qui passent pour les rois de la mode n'en sont que les propagateurs. Ils ont au-dessus d'eux le fabricant appelé à mettre en

circulation des produits nouveaux, l'ouvrier industriel qui sait changer le jeu de son métier, de ses ciseaux, de son aiguille. » Ainsi, sous le règne de François I^{er}, deux caractères principaux dominent dans le costume : le goût pour les étoffes disparates, mélangées à profusion, la mode des plis lourds et factices obtenus par des appareils qui emprisonnent le corps.

La basquine et *la vertugale* sont les corsets et les crinolines d'autrefois. On se serre la taille et on fait bouffer les jupes, ce qui conduit à l'abandon définitif des draperies anciennes.

Rabelais dans *Gargantua* nous donne, avec une exactitude minutieuse, au chapitre de « l'Abbaye de Thélème », une description du costume de cette époque qu'on peut résumer ainsi :

Les *chausses* et les *hauts de chausses* composent le bas du costume, car les bas de tricot n'ont pas encore fait leur apparition, à leur partie supérieure, le *tonnelet*, bouffant d'étoffe plissée; puis le *pourpoint*, véritable merveille de broderie et de travail à l'aiguille, qui sert de cuirasse; décolleté en haut, il laisse apparaître la collerette. La *saie* à longues manches a remplacé la robe et le surcot et découvre le pourpoint comme l'habit ferait d'un gilet.

La *chamarre* et la *casaque* sont d'autres façons d'habit.

Les *robes* étaient des manteaux amples et courts avec un large collet, qui se portaient par-dessus.

Les femmes avaient, sur la chemise, la *vasquine* ou *basquine* de soie, sorte de corset sans armature et la *vertugale*, jupon de gros canevas empesé, recouvert de taffetas, formant comme deux entonnoirs renversés qui s'amincissaient à la taille et s'évasaient par en haut et par en bas; la *cotte* ou corset, vêtement de dessous tendu sur les précédents; la robe par-dessus ces trois pièces était très décolletée et ouverte en carré; de la ceinture elle allait en s'élargissant, découvrant la *cotte* jusqu'aux pieds, en formant des plis réguliers en tuyaux d'orgue.

Par les emmanchures très larges et garnies de fourrures et de doublures ou *manchons*, passaient les manches de la chemise serrées au poignet. La *marlotte* et la *berne* étaient des pardessus courts, l'un avec manches l'autre sans manches.

Henri II renouvelle les nombreux édits somptuaires promulgués avant son règne, qui prohibaient l'usage des draps ou toiles d'or et d'argent en étendant la défense à la soie. Ces ordonnances paraissent avoir été mieux respectées que les précédentes et quelques-uns veulent voir dans ce résultat l'influence de la Réforme.

Toujours est-il que sous Henri II et sous François I^{er}, on constate

un retour vers la simplicité, vers l'austérité même, sans changements de formes d'ailleurs : ralentissement du luxe, diminution dans l'ampleur du costume, substitution des bas aux chausses, adoption du collet droit pour le pourpoint, tels sont, avec l'élégante toque d'Henri II, les faits saillants se rapportant au costume. C'est le règne du bon goût, pourrait-on dire.

La cour de François II est en deuil pendant la durée de son règne et porte le drap par étiquette.

A noter l'apparition du linge apprêté, qui donne un grand essor à l'industrie de la dentelle sous la forme de collarlettes godronnées et plissées, connues sous le nom de *fraise*, laquelle nous fut apportée d'Italie.

Pour les femmes, la robe se ferme en haut et tombe droit jusqu'aux pieds, les manches serrent le poignet. Les couleurs à la mode sont le noir, le blanc, le gris et le violet. Le linge qui reste apparent est empesé : manchette ou collarette à la Marie Stuart.

Sous Charles IX, point de changement notable : on voit apparaître les premières poches dans les chausses bouffantes. Bien que l'idée en fut fort ancienne et remontât au xi^e siècle, elles ne furent pas couramment adoptées, comme le prouve l'emploi persistant de l'es-carcelle qui en tenait lieu.

Le caprice présida à l'adoption des formes et des couleurs du vêtement sous Henri III. Nous n'insisterons pas sur le luxe dépravé de ce prince efféminé, sur les excentricités de la mode qui fit apparaître la panse par exemple. Pour les femmes elle correspondait au corsage terminé par une pointe rigide descendant fort bas ; la *vertugade*, de forme cylindrique, qu'on appelle *vertugade*, le corsage à manches bouffantes firent naître plus tard les *paniers* et les *manches à gigots*.

Signalons que les dames portaient les gants, l'éventail et le manchon ; signalons aussi que de ce siècle date l'adoption du noir pour le deuil, la famille royale ayant le privilège du violet et du gris aussi pour les femmes.

Sous le règne qui suivit, le costume n'a pas sensiblement changé. Tout au plus a-t-il pris une apparence plus sévère par une transition lente qui a conduit à une élégance de meilleur ton. Le pourpoint n'a plus ni busc ni panse, la fraise se réduit à de justes proportions, après avoir atteint des hauteurs démesurées. Mais pour les femmes, les jupes sont encore de dimensions excessives et sur la vertugade, les robes sont composées de plusieurs sortes d'étoffes superposées ;

aux corsages on adapte des ballons bouffants, le tout constituant un édifice aussi volumineux que disgracieux.

Nous verrons ces modes réapparaître au milieu du xix^e siècle.

Comme le remarque fort bien Louandre « toutes les bizarries des » modes, paniers, tournures, postiches, manches à gigots, tailles » comprimées, fausses hanches, volants, crinolines, tout cela se » retrouve sous d'autres noms dans la parure des femmes du » xvi^e siècle ».

Sous Louis XIII, semble-t-il, on porte un costume dont l'élégance et la noblesse n'ont encore jamais été atteintes et qui paraît être une réaction contre les exagérations des précédentes époques. Il n'est pourtant pas du goût d'Agrippa d'Aubigné qui critique sévèrement et raille les modes du commencement du règne.

Le pourpoint, après de multiples variations dans la forme, revient à sa destination première qui est d'être un vêtement de dessous porté sur la chemise; mais plus de rembourrage, de matelassure, plus de taillades qui déchiquetaient une étoffe pour la seule fantaisie d'en montrer une autre par-dessous.

« Après la défense du clinquant, dit Quicherat, le pourpoint acquit » la sobriété qui lui manquait. On ne s'habilla plus guère que de » couleurs neutres ou sombres. Les garnitures des boutons rempla- » cèrent celles des rubans. La coupe du pourpoint fut charmante. Il » devint comme une veste ajustée sur le haut du buste et boutonnée » du cou au sternum. Plus de ceintures; les pans s'écartaient vers le » bas et laissaient voir un bouillon de la chemise. Celle-ci apparaiss- » sait encore à la fente des manches du pourpoint, qui restaient en » partie boutonnées. »

Pour les femmes, l'évolution fut plus lente : Les corsages se transformèrent d'abord, se fermant où il convenait, la vertugade ou (vertugadin) devint une armature plate, les bouillonnés succédèrent aux crevés.

Voici encore l'appréciation du même auteur sur la mode qui prévalut plus tard :

« Rien de plus gracieux que la coupe de l'habillement depuis les » épaules jusqu'aux pieds. Pour la première fois depuis des siècles, » le buste se montra sans être déformé par la robe. Celle-ci était » devenue une espèce de manteau ajusté ou redingote largement » ouverte. Très étoffée par derrière, elle formait de gros tuyaux sous » la taille, qui était haut placée dans le dos, et faisait chute des deux » côtés vers les hanches. Elle traînait par le bas; de larges manches,

» fendues dans toute leur longueur, se fermaient au milieu du bras
» par un nœud de rubans. »

Le mot robe, on le voit, signifiait comme primitivement, manteau ou surtout.

Règne de Louis XIV. — Trois périodes assez distinctes marquent le règne de Louis XIV : la tutelle de Mazarin, le long règne du Grand Roi, pendant lequel il est le maître absolu, le déclin de ses dernières années où le soleil semble s'éclipser, sont autant de phases qui se retrouvent dans l'histoire du costume.

Sous la Fronde, d'abord, un luxe inconsidéré : nous avons les *galants*, jeunes élégants qu'on appelle du nom des nœuds de rubans (*galants*) par lesquels ils remplacent les parements de l'habit. Mais le Roi renouvelle, en onze édits, les défenses déjà promulguées par Mazarin pour interdire l'emploi de l'or à la décoration des habits et lui-même donne l'exemple d'une simplicité n'excluant pas l'élégance.

Malgré les modifications apportées au pourpoint en le raccourcissant à la taille, en diminuant les manches, il est définitivement remplacé, vers 1670, par l'habit militaire qui fournit les deux parties principales de l'habit civil, la *veste* et le *justaucorps*, sortes de tuniques de drap ajustées et se boutonnant l'une sur l'autre.

Les décorations de dentelles, de broderies, de rubans du pourpoint se retrouvent en partie sur la veste. Quant à l'habit, qui tombe jusqu'aux genoux en forme de jupe, avec la taille ajustée, avec des manches s'évasant élégamment sur l'avant-bras pour former un parement orné, il n'a guère qu'un flot de ruban sur l'épaule droite. Plus tard, il désignera le justaucorps et donnera naissance à la redingote.

Au milieu du siècle, les chausses ont disparu et sont remplacées par des *rhingraves*, qui nous sont venues de Hollande : ce sont d'amples culottes en forme de jupon, qui raccourcissent avec la mode, pour donner naissance à la culotte. Aussi les bas prennent-ils une grande importance dans le costume. D'abord fournis par Naples et Milan, on les reçoit d'Angleterre à l'époque. Ils se portent de la couleur de l'habit et sont retenus au-dessus du genou par une jarretière. *Les canons* étaient destinés à réunir les chausses et les bas formant des manchettes garnies de rubans et de dentelles qui s'adaptaient aux jambes ; mais, bientôt la culotte et les bas longs les firent disparaître.

De même se transforma la *cravatte* de dentelle qui attachait le collet

rabattu ou *rabat*; elle devint *chaconne*, ou ruban, distinct de la cravate et flottant sur le *jabot*. Celui-ci désignait l'ouverture de la chemise sur l'estomac « laquelle il faut toujours voir avec ses ornements de dentelles, car il n'appartient qu'à un vieux penard d'être boutonné tout du long ». Le manteau demi-long ou *brandebourg*, qui a emprunté son nom à sa garniture tient le milieu entre la cape et la houppelande.

Il est impossible de parler du costume de cette époque sans citer au moins les noms du duc de Candaule et de Langlé, qui furent, avec tant d'autres, les arbitres de l'élegance de leur temps.

Les femmes prirent surtout pour modèles les maîtresses du Roi. Il y eut ainsi trois périodes distinctes avec M^{me} de Montespan, M^{me} de Fontange et M^{me} de Maintenon : élégance somptueuse et éclatante, coquetterie mignarde et gracieuse, ou austérité majestueuse et sévère suivant le règne de chacune.

Mais c'est toujours à la Cour de Versailles que l'Europe n'a cessé d'emprunter ses modes. Il est pourtant d'une grande difficulté de vouloir fixer le costume de cette époque; d'abord, la mode se laisse facilement influencer par le caprice de telle élégante arborant hardiment une nouveauté originale, et de plus, les détails de la toilette, si, variables, l'emportent souvent sur l'essentiel.

Signalons au début du règne les corsages terminés en pointe, recouverts d'un grand col blanc rabattu, remplaçant le fichu du cou, avec manches demi-longues; les robes s'ouvraient avec devants bouillonnés faits de fines étoffes. Les garnitures sont des *falbalas*, ruches en forme de volants, ou des *prétentailles*, sortes de passements tressés de métal. Puis, vers 1660, on superpose trois jupes, une sur l'autre, la *modeste* sur la *friponne*, avec une longue queue appelée *manteau*, et la *secrète*. A la fin, le manteau ne se drape plus que d'un seul côté, on met des basques au corsage, qui est tantôt ouvert (gourgandine) tantôt fermé. Les coiffures à l'époque, s'appellent *coiffe*, *guimpe* ou *cornette* et se font en voile ou en dentelle.

La Régence et Louis XV. — On peut caractériser ce siècle en disant que la grâce est sa qualité dominante.

Les changements de la mode ne s'attachent guère qu'à des détails, le costume masculin ayant trouvé des formes à la fois élégantes et commodes avec l'habit, la culotte et la veste.

L'habit se faisait de deux façons : lourd et ajusté ou léger et flottant. La veste était une sorte de gilet sans manches. La culotte arrêtée au

genou était prise dans les bas et bouclée par la jarretière; plus tard elle fut ouverte sur le devant suivant la forme à *pont* longtemps conservée.

A cette époque apparaissent, quoique fort rares encore, les premiers *pantalons*, comme tenue négligée seulement.

Le manteau et la casaque sont remplacés par la *roquelaure* puis par la redingote.

Les modes féminines sous Louis XV font immédiatement songer aux *paniers*, transformation des vertugadins d'autrefois.

L'Encyclopédie les décrit ainsi : « une espèce de jupon fait de » toile cousue sur des cerceaux de baleine placés les uns au-dessus » des autres de façon que celui du bas était le plus étendu et » que les autres allaient en diminuant à mesure qu'ils s'appro- » chaient du milieu du corps » ou plus simplement, pour les définir « d'un mot, une sorte de cloche ».

Les *robes volantes*, robes qui avaient l'apparence de peignoirs, les *manches pagodes*, c'est-à-dire très ouvertes avec un retroussis, les *mantes* ou pelisses sans manches en forme de cloche datent de cette époque.

Après la Régence, la jupe, tout en conservant sa forme, s'ouvre sur le devant pour laisser voir un faux jupon orné et prend une queue. La gorge se découvre par une échancrure au corsage et se voile par des *devants de gorge* ou des *compères*. Les épaules sont garnies de mantilles de gaze, fichus de mousseline ou mantelets à capuchons. L'étoffe de ce corsage, flottante dans le dos de façon à former les *plis Watteau*, créa une innovation souvent reproduite depuis lors.

Le costume sous Louis XVI. — Les changements qui s'opèrent sous Louis XVI tendent à la simplification du costume masculin. On copie les étrangers: modes allemandes, modes américaines, modes anglaises surtout.

Nous voyons apparaître le *frac*, qui ressemble à une redingote avec un collet (ronde) et qui devient une transformation de l'habit largement ouvert. La redingote s'appelle *l'épître*; on la fait croisée et on lui adapte un triple collet.

Sous la fin du règne, un grand relâchement se produit dans l'étiquette. « On n'estima plus que le négligé », dit Quicherat. Mais nous savons qu'il s'agit d'un négligé recherché et souvent compliqué.

Déjà nous aurions pu remarquer sous Louis XV les modes masculines et féminines suivant des évolutions parallèles, avec l'habit bouil-

lonné contemporain des robes à paniers ; de même à cette date, tandis qu'on rétrécit les vêtements d'hommes, les paniers des jupes, après avoir atteint d'invraisemblables dimensions, tendent aussi à disparaître. Il y a là comme un mouvement simultané dont l'influence se manifeste assez nettement.

La reine Marie-Antoinette, élégante et raffinée, donne à la Cour le ton d'une incroyable coquetterie. « On n'imagine pas ce que la grande tenue exigeait de garnitures. Les paniers approchant de leur fin, atteignirent leur plus grande ampleur ; il y en eut de quatre et cinq mètres de tour. La superficie de l'étoffe étalée par-dessus était couverte de noeuds, de coques, de bouquets de fleurs et de fruits, de bouillons de gaze cousus en long, en large, en travers, sans compter les falbalas, sans préjudice des rangs de perles ou de pierreries. Voilà pourquoi le prix d'une robe pouvait représenter une fortune. »

Les étoffes légères, claires, champêtres font fureur ; autour du cou on noue du tulle, de la gaze, de la dentelle ; le réseau, la toile de Jouy, le tulle, façonnés de mille manières, portent des noms qu'il serait trop long d'énumérer.

La toilette comprend : la *polonaise*, jupe courte, relevée de manière à former deux *ailes* ou pans sur les côtes et une *queue* par derrière, le *caraco* ou veste à longues basques retombant derrière, la *levite* ou peignoir à ceinture et l'*anglaise* ou redingote très ouverte.

Pourtant la bourgeoisie subit peu l'influence de ces modes et on pourrait citer, pour faire contraste à ce luxe excessif, nombre de modestes ménagères d'apparence simple et réservée.

La coiffure joua alors un rôle considérable. Il n'y a qu'à songer au nombre incroyable de termes servant à désigner des accessoires que cite Mercier dans son « Tableau de Paris ».

En 1785, paraît le « Cabinet des Modes », publication qui a fidèlement enregistré toutes les excentricités si curieuses de cette fin de siècle. Depuis lors ce recueil a fourni des documents précis et aucun détail de l'histoire du costume ne risque plus de se perdre pour la postérité.

A la veille de la Révolution, ce journal apprécie le goût du jour d'une façon curieuse, qui est à citer : « Nos marchands de modes, dit-il, feront honte aux siècles passés et aux siècles futurs qui dégénéreront nécessairement, parce que tel est le sort de ce qui est parvenu à la perfection. »

La Révolution. — Pour suivre fidèlement l'histoire du costume pendant la Révolution, il serait nécessaire de noter de mois en mois les changements survenus et peut-être serait-ce encore insuffisant.

L'habit à la française et le frac, tel est le costume qu'on porte en 1789. Sa coupe se modifie : on l'entaille au-dessus de la ceinture en laissant pendre derrière deux pans qui descendent jusqu'au jarret et notre habit de soirée naît de cette transformation. Par-dessous, un gilet sans manches ; au cou, une large cravate en guise de jabot et, à l'habit, un col de fantaisie, complétant, avec la culotte courte, ce vêtement que chacun se rappelle.

Les ouvriers des villes adoptent le *pantalon* ; comme veste, ils prennent la *carmagnole* et le peuple suit leur exemple, trouvant cet ajustement commode et bon marché. C'était celui des enfants de la classe élevée appelé *Matelot* et qu'avaient porté autrefois les petits maîtres comme mise du matin.

Nous ne citerons que pour mémoire les *muscadins* et les *incroyables*, sans entrer par des descriptions oiseuses, dans le détail de ces modes, disgracieuses autant que ridicules, engendrées par une inconcevable aberration du goût et qui, d'ailleurs, durèrent peu.

C'est Robespierre qui eut l'idée étrange de s'adresser à David pour lui demander la création d'un costume national, comme si la conception d'un seul pouvait faire naître spontanément le costume d'une nation.

La tentative d'ailleurs fut sans résultat aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Pour les femmes pourtant, son essai, qui était un retour au costume ancien, influenza les modes du Directoire où on vit des costumes féminins à la grecque et à la romaine.

Les *Merveilleuses*, abandonnant les solides étoffes pour ne rechercher que des tissus légers qu'elles drapèrent en plis flottants, comme les statues des musées, ne craignirent pas de copier aussi la simplicité de leur costume, en s'affranchissant presque de porter d'inutiles dessous.

Déjà sous la Terreur, et par un étrange contraste, on avait affiché une prédilection marquée pour les étoffes claires, de couleurs gaies, qu'on ajustait en forme de tuniques antiques.

L'imitation des modes anglaises opéra une réaction. La décence tout au moins y gagna à vouloir copier la petite veste ou *spencer* s'arrêtant au-dessus de la taille, le *châle* masquant en partie la robe antique trop collante. Ce costume pourtant, complété par ces grandes

capotes comme en portent encore aujourd’hui les fillettes, et qui des merveilleuses fit les *impossibles*, ne manqua pas d’une certaine originalité.

Le XIX^e siècle. — Nous arrivons à une période assez rapprochée de nous pour que nous puissions résumer rapidement l’histoire des modes de ce dernier siècle ; d’ailleurs les documents abondent sur la matière et chacun connaît les transformations qui se sont succédées depuis le Premier Empire jusqu’à nos jours.

Désormais d’abord le costume masculin a atteint une simplicité qu’il n’abandonnera plus. Plus d’ornements, de dentelles, de parures qui sont toujours réservées aux toilettes féminines.

Les modes du Premier Empire ! Cela fait songer à Leroy, cet incroyable couturier de la rue Ménars qui habilla successivement Joséphine et Marie-Louise, la reine Hortense, la comtesse Walewska et Catherine de Russie, et qui donna le ton pendant de longues années.

Sous le Premier Empire, on n’abandonne pas encore tout à fait le goût de l’antiquité et Joséphine, elle-même, manifeste une tendance à rester fidèle aux modes nées du grec. Il faudra encore quelque temps pour en sortir. Enfin progressivement, la taille s’allonge et se serre jusqu’à devenir normale et le corset, accessoire nécessaire de la taille guêpée, réapparaît.

En 1820, avec les tailles serrées, les manches redeviennent bouffantes sous les noms de *manches à gigot* ou à la *folle*, etc.

A signaler aussi l’invention de la *blouse* formant un corsage ajusté à la taille, tout en conservant de l’ampleur sur la poitrine, et du *boa*, fourrure légère, d’un gracieux effet.

Avec les femmes de 1840 — les *lionnes* — ainsi qu’on les a baptisées, les manches se rétrécissent insensiblement, les corsages s’agrémentent d’une écharpe, d’une mantille de cachemire ou de mousse-line et, sous le nom de *crinoline*, nous voyons revenir les paniers de la Régence, les vertugadins d’autrefois. Pourtant, les robes gardent une simplicité qu’expliquent les *tissus* alors employés, car il est difficile de recouvrir de broderies certaines étoffes qui se prêtent peu à l’ornementation.

Et le règne de la *crinoline* se poursuit jusque sous le Second Empire pour finir à son tour.

Nous parvenons ainsi au costume moderne dont nous avons pu suivre les évolutions récentes, en dehors même des innombrables

documents qui s'y rapportent, par les diverses Expositions Universelles qui se sont succédées.

Historique de l'uniforme.

Nous aurions souhaité suivre le costume de guerre dans ses transformations successives ; le prendre à ses débuts, alors qu'il n'était encore chez nos ancêtres qu'un vêtement de bataille aussi simple dans sa forme que dans sa composition, et, par les étapes échelonnées de ses changements imprévus, passant en revue les livrées étincelantes, les brillants équipages, les tuniques chamarrées des époques de panache, le conduire jusqu'au costume moderne, sobre et pratique de notre petit troupier, au pantalon garance et à la capote de drap bleuté.

« Il en a été de l'habit guerrier comme du beau langage, dit M. Henri Bouchot. Les gens d'autrefois employaient un idiome mal défini, sans nulles règles et de ce jargon est cependant sortie cette langue splendide d'à présent, sobre et concise, que sa clarté a faite une des plus admirées.

« Tel est le harnais de bataille d'abord hésitant, livré aux caprices et aux hasards, néanmoins suffisant déjà pour permettre aux combattants de se reconnaître ; et plus tard, après la suite très lente des essais, devenu la livrée honorable des vaillants, fixant ses usages, imposant ses couleurs et ses coupes... »

Mais il faudra savoir nous limiter et ces diverses phases, nous ne les noterons qu'en de rapides croquis, en des esquisses à peine ébauchées. Chaque étape pourtant vaudrait qu'on s'y arrêtat, car chacune est intéressante comme la précédente, l'amour de l'uniforme est de tous les temps, Fanfan la Tulipe est de toutes les époques. Si les œillades qu'on lui décoche au passage s'adressent à sa jolie friandise et à sa moustache conquérante, elles vont bien aussi à son costume :

« En veste de droguet et en culottes bourgeois, Fanfan ne serait personne. Il est irrésistible sous l'uniforme. Manon le lui dit assez. »

Mieux encore que l'histoire du costume, celle de l'uniforme est toute l'histoire de la France ! Chevaliers des croisades, frances-archers de Charles VII, mousquetaires du grand roi, grenadiers de la vieille garde, vétérans de la Grande Armée, soldats de l'Empire et de la

République, vos uniformes bariolés, dans le défilé éclatant de leurs glorieuses défroques, reconstituent toute notre épopee chevaleresque, ressuscitent tout notre passé de bravoure.

Combattant d'abord à moitié nus et les cheveux au vent, puis vêtus simplement d'une sorte de *sayon* de peau, les Gaulois subissent à la longue l'influence de leurs vainqueurs et se laissent séduire par leur accoutrement : ils endosseront alors l'habit militaire des Romains, composé d'une sorte de capote appelée *sagum*, accompagnée généralement d'un manteau à capuchon ou *lacerna*.

Les rois Mérovingiens, eux-mêmes, conquis par l'élégance du manteau romain, adoptent la *chlamyde* agrafée d'un anneau d'or sur l'épaule, sous laquelle on a quelque peine, après deux siècles, à reconnaître nos premiers chef guerriers.

Sous *Charlemagne*, les Francs reprennent le sayon de peau abandonné depuis trois siècles et le complètent par le *haubert* qui se porte par-dessus : sorte de chemise en peau, résistante comme le sayon et sur laquelle sont cousus des maillons de fer, il recouvre la tête et le corps jusqu'aux jambes. La tête pourtant est coiffée du heaume, casque en métal qui la protège ainsi que le visage.

Mais, chez ce peuple, continuellement en guerre, d'uniforme point. Et une chose surprend quand on songe à ces chevauchées d'hommes, équipés presque à leur guise, et à la confusion qui pouvait résulter dans la mêlée de ces tenues disparates. Vraisemblablement ils se reconnaissaient à quelque signe apparent particulier, à la forme d'une arme ou à la couleur d'une oriflamme.

Et il en est ainsi jusqu'aux croisades.

De *Palestine*, les Preux rapportent, comme de toute équipée lointaine, des modes qui, peu à peu, se répandent et transforment certains usages. Presque chaque expédition nous a valu de ces engouements pour un nouveau harnais de bataille. Pendant la guerre de Cent ans nous imitons les Anglais, celle de Sept ans nous fait copier les uniformes de Frédéric le Grand, la conquête de l'Algérie nous a dotés de l'attirail du zouave et du turco.

De Terre Sainte, ces guerriers reviennent avec une espèce de tunique uniforme appelée *saladine*, longue robe asiatique qui recouvre le haubert de la tête aux pieds.

Or, pendant des siècles, le haubert sera l'unique vêtement de l'homme de guerre.

Certes, chaque époque aura ses fantaisies, aussi rapidement abandonnées qu'adoptées, pour faire place à d'autres d'aussi éphémère

durée ; mais ce ne sont là que caprices du moment qui mériteraient tout au plus qu'on les signale au passage quand ils auront quelque originalité. Ainsi, pour se préserver des tailles, voilà qu'un seigneur adapte à sa cotte, sur les épaules, des ailettes de fer ; et, de cette coutume répandue, naît la première idée de l'épaulette moderne.

Au début de la guerre de Cent ans, nos soldats et leurs chefs eux-mêmes empruntent aux Anglais leurs habitudes et copient leurs usages, pour ce qui a trait au costume. On rétrécit, on ajuste, on raccourcit. Aux amples vêtements portés jusque-là, ils préfèrent — les jeunes surtout — les camisoles qui collent sur l'armure, qui s'arrêtent presque à la taille ; quant aux vieux, habitués aux larges « vêtures » ils leur conservent leur gracieuse aisance et Du Guesclin, par exemple, qui ne s'attarde pas à parader, n'a cure que de n'être point guindé en sa tenue de bataille.

Vers la fin de 1439, l'armée permanente est créée par une ordonnance royale, mais l'ordonnance est muette sur l'uniforme. Celui-ci n'existe toujours pas. Chefs et soldats restent maîtres de choisir leur vêtement à leur guise, d'en décider la couleur à leur fantaisie. Et parmi ces hommes aux accoutrements bizarres, nous trouvons les frances-archers de Charles VII.

En campagne, comme signe de ralliement, une croix, une écharpe, une aiguillette, suffisent encore pour se reconnaître. Peu après, cependant, la *cotte d'armes* remplace le haubert ; elle devient une espèce d'uniforme de guerre et chaque commandant, dit-on, fait adopter à ses hommes la couleur de sa cotte.

Le vêtement est lourd et peu commode ; il dure peu et on lui substitue le *hoqueton*, sorte de mantille qui, à son tour, se transforme bientôt en *casaque* en fermant les manches et en l'ouvrant sur la poitrine.

A ce moment, se manifeste, peut-être, la première idée de l'uniforme qui prend naissance chez le roi, lequel équipe sa garde à ses frais et enjoint à ses hommes d'avoir tous le hoqueton de nuance identique et l'arme de même modèle.

Quand Charles VII entre à Rouen, la garde qui l'accompagne, formée de 120 hommes, est vêtue uniformément.

« Mathieu de Coucy qui les avait vus, paraît-il, en donnait une description précise qui se trouve concorder de tous points avec une admirable miniature de J. Fouquet, aujourd'hui à Chantilly. Les hommes ont leurs ferrailles garnies d'argent, avec par-dessus un hoqueton sans manche, rouge, vert et blanc, serré à la taille et

s'évasant aux hanches. L'étoffe de ces hoquetons est semée de points d'orfèvrerie et de soleils d'or et, sur la tête, ils ont la salade à clous d'or surmonté d'un truffant bouffant en étoffe semblable à celle du hoqueton (1). »

Fait nouveau et d'une importance notable, car de cet uniforme donné à cette cohorte d'apparat, sortit deux siècles plus tard le modèle de l'uniforme proprement dit, imaginé pour donner aux troupes sur le champ de bataille une cohésion longtemps poursuivie. A ce moment-là, l'armée ne sera plus suivant une expression pittoresque « le bouquet de fleurs, mais une muraille mouvante dont la ligne, de loin, est toute noire ou toute claire suivant le corps. »

Sous François I^{er}, à peine quelques changements. C'est le roi qui paie encore l'équipement des mille hommes qui composent sa garde, équipement doré, brodé, bouffant, emplumé, tenue de parade, plutôt que livrée de bataille. En 1533, dans chaque compagnie, ces soldats doivent porter une manche de leur casaque de la couleur de la livrée de leur commandant.

Sous Henri II, la casaque est supprimée et on a recours, pour servir d'uniforme, à l'écharpe en usage du temps de Saint-Louis.

On dit bien qu'à la bataille de Saint-Quentin, on vit un corps de 7.000 Anglais tous uniformément vêtus, mais le fait est assez surprenant et les historiens ne sont pas tous affirmatifs sur ce point.

Si, pour les troupes d'Henri IV, les costumes ont une tendance à s'unifier, la tenue semblable est loin d'être définitive. Les hommes auront bien quelque souci de coquetterie, leurs vêtements seront amples de forme, leurs bottes molles, mais de l'un à l'autre, le goût de chacun pourra se donner libre carrière.

4610. — Nous arrivons avec Louis XIII à l'épanouissement de la fantaisie élégante et raffinée.

Le Mousquetaire restera le type célèbre de l'homme d'armes, batailleur et coquet, portant crânement la soubreveste bleue avec, par devant et derrière, une croix d'argent; par-dessus, les officiers ont la cuirasse. Les gardes-françaises de Louis XIII évoqueront toujours l'image d'un soldat svelte et pimpant.

Toute l'armée se revêt en drap, mais toujours pas d'uniforme : des couleurs disparates, un mélange de teintes bizarres.

Cependant avec Richelieu une tendance se manifeste pour uniformiser au moins la coupe, à défaut de la nuance, et les capitaines

(1) H. Bouchot. *Épopée du costume militaire*.

exigent que l'habit soit taillé sur un patron unique, sortant autant que possible du même atelier. C'est un acheminement et l'uniformité de la coupe a précédé celle de la couleur à laquelle nous ne parvenons vraiment que quelques années plus tard. L'unique préoccupation du Roi est toujours en effet sa garde, qu'il paie et équipe de ses deniers, qu'il a constamment sous les yeux et, en dehors d'elle, il n'a point souci de réglementer l'unification de la livrée.

« Ce n'est qu'après l'extinction des guerres civiles que s'opère la grande révolution de l'habillement. Elle commence vers 1642, elle a surtout lieu de 1650 à 1680. Le pourpoint est abandonné, le haut de chausse s'étrexit en canons assemblés à coutures ; le justaucorps des piquiers ainsi que celui des mousquetaires est remplacé par un habit en forme de longue « blaude » fendue par devant, boutonnant croisée. Telle est l'origine de l'uniforme (1). »

Il s'écoule un certain temps avant qu'apparaissent les ordonnances de Louvois, celle de 1670 sur l'Infanterie, celle de 1690 sur la Cavalerie, d'où est sorti tout l'attirail guerrier, qui nous est parvenu avec bien des modifications, de multiples changements, mais qui contenait en germe toutes les inventions qui ont suivi.

Voici donc enfin le vêtement de forme et de couleur semblables pour un même corps et que toutes les armées étrangères adopteront.

L'uniforme est né.

Le soldat d'Infanterie porte un justaucorps d'abord gris, puis bleu de Roi, à larges basques descendant jusqu'au jarret, doublé de rouge, avec un collet et des parements rouges, des guêtres recouvrant le soulier montant jusque sur la culotte qui est blanche comme le gilet.

L'officier ne se distingue du soldat que par ses galons d'or ou d'argent plus ou moins nombreux, car l'épaulette n'apparaîtra que plus tard ; son habit est de drap plus fin, mais d'apparence identique. Comme coiffure un petit chapeau qu'on désignait sous le nom de lampion.

L'uniforme de la cavalerie différait peu : Dénormes bottes au lieu de guêtres, la culotte de peau, le chapeau orné d'un plumet. Sur la poitrine l'un et l'autre portent deux baudriers croisés, l'un pour la giberne, l'autre pour l'épée.

Dans la suite des temps, cet habit pourra changer, ce ne seront

(1) Général Bardin.

jamais que des transformations de ce type que nous verrons apparaître : La tunique sera plus ou moins longue, plus ou moins ample ; ses revers auront des nuances variables ; la culotte, les guêtres, les souliers se modifieront peu. Quant à la coiffure, la fantaisie de la mode en fera un tricorne, un bicorne, on lui créera une autre forme, dans un but particulièrement approprié.

Nous sommes loin déjà des élégances pourtant récentes ; ainsi équipés, le fantassin et le cavalier sont encore lourds ; l'un et l'autre ont perdu leur aspect fringant et c'est une armée résistante que celle de la fin de ce siècle. Pourtant, jusqu'à Louis XV la maison militaire s'affranchit souvent des ordonnances et l'on voit encore des officiers aux gardes françaises faire leur service en costume de fantaisie, en habit bourgeois de toute couleur, même en habit noir s'ils sont en deuil.

Sous la Régence, les régiments sont superbes de tenue : l'apparence et l'extérieur sont l'incessante préoccupation des chefs, pour qui l'uniforme est devenu le costume de salon.

Si à cette époque pourtant, nous voulions tenter de reconstituer les divers uniformes, nous risquerions de nous perdre en d'inutiles recherches. Les dessins du temps ne semblent pas d'ailleurs tous concorder et nous aurions tort de nous imaginer le soldat comme nous le représentent les gravures d'alors.

Vers 1740, d'Argenson assigne à tous les corps des couleurs transchantes et distinctives réglées avec calcul et prescrites avec détail.

Les habits d'officiers prennent une sorte d'épaulette large comme le petit doigt. Les officiers poussent la recherche de la toilette jusqu'à l'excès ; à Fontenoy nous les voyons, attifés, pomponnés, frisés et ils ont plutôt l'air d'aller au bal que de marcher au feu. C'est l'époque de la « Guerre en dentelles ».

Puis, au retour des campagnes d'Allemagne, nous nous mettrons à imiter les uniformes que Frédéric le Grand donne à son armée. C'est la guerre de Sept ans qui nous vaut pour les modes nouvelles une fureur que l'Europe, d'ailleurs, partage avec nous.

En 1776, sous le ministère Saint-Germain paraît une circulaire : on semble marcher vers d'importants résultats, mais, par suite de l'opposition de la Cour, toutes les vues du ministre se réduisent à d'infructueux essais.

Sous Louis XVI, la Garde s'est renforcée. Ce ne sont plus seulement les grenadiers à cheval avec leurs buffleteries blanches et leurs bonnets à poils qui la composent, mais des mousquetaires à livrée

écarlate sans soubreveste bleue, des chevau-légers, écarlate et blanc. Les gardes-françaises, eux, ont conservé l'habit bleu galonné de blanc, les guêtres sont blanches et le couvre-chef est l'ourson plus ou moins agrémenté d'ornements.

En 1786, paraît encore un règlement calqué sur les précédents ; c'est le dernier et, à la lettre, il n'est pas encore abrogé en 1819. La durée des effets y est réglée ; ceux de drap ont un service prévu d'environ 18 mois. Les manufactures du royaume suffisent à en assurer le remplacement.

Le *fantassin* est vêtu de la veste serrée à la taille par le ceinturon et recouverte de l'habit. Il est habillé de blanc avec collet et parements de couleurs, coiffé du tricorne sur la perruque.

Le chasseur à pied est habillé de vert et, dans les régiments étrangers, les couleurs sont : écarlate pour les Suisses, garance pour les Irlandais, bleu pour les Allemands.

La distinction entre les régiments d'une même arme s'établit par la diversité de la couleur des revers ou des plastrons, les boutons dorés ou argentés, les parements simples ou en pointe, les poches en long ou en travers. Les régiments ont chacun leur nom particulier car ce n'est qu'en 1791 qu'on les a débaptisés pour les numérotter.

Ils s'appellent alors le régiment du Roi, couleur aurore ; régiment de Navarre, nuance bleu de ciel ; le violet est pour ceux de Flandres et Auvergne ; celui de Béarn a le collet rouge tandis que le blanc est réservé à ceux de Picardie et de Champagne.

L'artillerie est déjà vouée aux couleurs sombres que nous lui conserverons : bleu foncé passementé d'écarlate, pour la culotte et l'habit, avec les guêtres et le tricorne ; ses régiments portent les noms de place de guerre : Metz, Toul, Strasbourg, Grenoble, etc...

La cavalerie diffère peu de l'infanterie ; seules les bottes remplacent les guêtres. Toutes les nuances y figurent et la variété des couleurs pour le galonnage est extraordinaire.

Les cuirassiers qui ne portent pas encore la cuirasse, sont bleu de Roi à l'équipage bleu, avec galons à livrée du colonel ; les chasseurs sont verts. Quant aux hussards, leurs 6 régiments, qui ne varieront pas jusqu'en 1870 sont : Bercheny, bleu de ciel ; Chamborant, brun marron ; Saxe, vert ; Estherazy, gris argentin ; Colonel Général, écarlate et bleu de Roi ; Lauzun, bleu de ciel et blanc. La cavalerie légère ou légion a comme couleurs distinctives : la légion Royale, bleu avec revers rouge ; Condé, chamois et rouge ; Conflans, vert et chamois ; Soubise, bleu et blanc, etc...

Les dragons ont conservé le vert comme les chasseurs et portent le casque ; les plastrons ont aussi des nuances appropriées ; plastrons et revers rouge pour le régiment du Roi, cramoisi pour celui de la Reine ; aurore pour Lassau et Monteclair ; écarlate pour Orléans et, quand deux régiments ont les mêmes couleurs, la distinction s'établit par les boutons, les poches, les parements. Les officiers portent le casque sans visière, car la visière n'apparaîtra que plus tard.

Toutes ces nuances variées, tous ces noms célèbres, disparaissent avec la Révolution. De tout cet attirail il ne restera à peu près que l'uniforme de grenadier que nous verrons servir de modèle aux volontaires et que nous retrouverons à la Grande Armée.

Mais l'uniforme est une institution que rien ne pourra plus détruire. On le modifie, on ne le supprime pas.

En 1792, l'artillerie a toujours, comme le génie, ses couleurs sombres qui conviennent à ces corps savants.

On forme à cette époque le cavalier artilleur, qui ne diffère du précédent que par les bottes et le shako empruntés à la cavalerie légère. Quelques changements seraient aussi à signaler dans l'infanterie, tels que l'adoption du pantalon ; dans la cavalerie ils sont insignifiants.

En 1796, les régiments d'infanterie, ceux des volontaires forment un curieux amalgame, les uns blancs, les autres bleus ; puis c'est le bleu qui l'emporte. Mais nous pouvons dire qu'à cette époque le costume n'existe que de nom : l'infanterie est vêtue misérablement d'une veste ou d'un sarrau et, quand elle possède des uniformes, ils sont troués et laissent voir les corps sans chemises. Dans les dépôts, il manque les choses les plus essentielles, surtout en habillement. Aux conscrits, quand leurs effets civils sont usés, on délivre des effets militaires pris aux morts, enlevés aux malades des hôpitaux ou confectionnés au hasard des séjours (1).

Ainsi, jusqu'en 1800 nous n'avons, en quelque sorte, rien de saillant à mentionner. La campagne d'Egypte nous vaut cependant l'adoption de la visière au shako et au casque.

En 1800, la tenue reparaît dans les troupes françaises. Depuis 1792 elles avaient réellement oublié tout uniforme, mais la puissance du chef militaire, le rétablissement de l'ordre, l'institution d'un règlement d'administration allaient faire éprouver à l'uniforme une amélioration qui aurait dû être suivie de tout autre résultat.

(1) Jean MORVAN. *Le Soldat Impérial*.

Bonaparte désirerait que les troupes soient toutes vêtues à l'uniforme ; il estime qu'il est nécessaire autant pour le pays que pour les soldats, d'habiller l'armée ; mais, quoiqu'il fasse, son activité ne pourra, en quelques mois, créer une production suffisante et de bonne qualité. Si l'armée du Rhin est à peu près vêtue de draps allemands, à la revue qu'il passe à Dijon, il reconnaît que la plupart des hommes ne sont pas habillés. Ils ne le seront qu'après Marengo, dans la plaine lombarde.

A son retour, il apprend que l'armée de l'Ouest est « toute nue » il doit écrire à Carnot : « Toutes les fournitures d'habillement que » l'on fait ne réussissent pas. Délivrez à l'armée de l'Ouest des draps » pour 9.000 hommes en thermidor et 9.000 en fructidor. Les corps » ont leur dépôt avec eux, ils seront chargés de la confection des » habits (1). »

Nous n'entrerons pas ici dans la description détaillée de chaque arme ou de chaque régiment si nombreux à cette glorieuse époque. A tout instant des changements se produisent, souvent passagers et sans grand intérêt. Le vêtement est incessamment transformé, par les colonels qui, surtout dans la cavalerie ont une grande latitude pour modifier l'uniforme réglementaire, par les généraux qui le surchargent ou le réduisent, selon leur expérience ou leur caprice.

De plus, pendant le Consulat, Bonaparte ne peut fournir l'uniforme à l'armée. Néanmoins l'industrie progresse, mais moins vite que ne s'accroissent les effectifs. En outre, la guerre maritime et le blocus restreignent sans cesse les ressources en matières premières. De sorte que, même si le Gouvernement pouvait disposer de l'argent nécessaire, l'industrie ne pouvait suffire à le satisfaire.

Aussi en 1803, l'Autriche habille-t-elle une partie de nos soldats, en 1806 et 1807 l'Allemagne du Sud et la Prusse fournissent presque seules aux besoins de la Grande Armée et en 1809, les régiments de Napoléon, formés à la hâte et vêtus n'importe comment, ne sont pourvus que par les pays autrichiens. En 1810, à Madrid, on ne peut se faire une idée de la cherté des habits ; le moindre drap un peu fin se vend depuis 120 jusqu'à 180 livres. En 1812, les masses sont épisées et les corps ne peuvent rien fournir ni pourvoir aux réparations de l'habillement.

Aussi conçoit-on qu'un pareil mode d'habillement précipité par

(1) Jean MORVAN, *Le Soldat Impérial*.

nature et disparate par nécessité ne permette pas des descriptions rigoureuses des uniformes de l'empire.

Nous résumerons donc brièvement les faits importants touchant l'uniforme à partir de 1803, nous bornant, pour montrer la diversité des formes et des couleurs, à décrire rapidement cette brillante garde impériale, en 1813, au moment où elle sera au complet, à Austerlitz, avec ses 47.000 hommes, alors qu'elle n'en comprenait que 9.000 au début.

1803. — Les corps sont à peine vêtus en 1803 et les conscrits ne sont pas habillés, car les fournisseurs sérieux évitent les commandes de l'État.

1804. — Formation des cuirassiers portant la cuirasse ; les régiments de cavalerie sont pour cela réduits de moitié.

Beaucoup d'officiers préconisent, pour l'hiver une capote et pour l'été un pantalon, des bottines, l'habit court. Ils demandent la suppression des chapeaux dont les ailes, par les pluies, font gouttières « Napoléon, convaincu d'une transformation nécessaire, prescrit que, dans chaque corps d'armée, les colonels se réunissent et déterminent les changements, les formes et les modèles propres à concilier le bien-être du soldat et l'économie (1). »

1805. — Apparition de la capote pour l'infanterie de ligne. D'abord grise, bleue ou marron, suivant les circonstances, puisqu'elle se fait en campagne avec les draps qu'on réquisitionne, elle devient définitivement bleu foncé.

1806. — La guerre avec l'Angleterre, qui a restreint l'importation d'indigo, les goûts monarchiques de l'Empereur, qui le ramènent aux vieilles institutions, l'incitent à changer la couleur de la tenue et à préférer l'habit blanc. En l'an XIV toute l'infanterie doit recevoir celui-ci avec revers et parements cramoisis, en même temps on cherche à rendre la veste plus jolie, afin que l'été, le soldat puisse rester sans habit et se trouver encore agréablement vêtu. Ce qui prouve qu'on ne peut en fournir à toute l'armée, en février 1806, il est encore dû 93.000 habits sur l'an XIII et, par suite, l'habillement des 140.000 soldats récemment levés fait défaut.

1807. — La Ligne abandonne le chapeau rond et prend le shako évasé avec plumet et cordon natté. Les grenadiers d'infanterie légère avaient le bonnet d'ourson, mais en campagne portaient le shako avec chevron et plumet rouge.

(1) Jean MORVAN. *Le Soldat Impérial*.

1808. — L'empereur songe à modifier l'uniforme. L'expérience de la guerre a condamné l'habit blanc. Il en est extrêmement mécontent et veut qu'on revienne à l'habit bleu. Le vêtement blanc est difficile à entretenir en campagne : « La couleur blanche est la meilleure, d'ailleurs c'est celle sous laquelle nous sommes connus en Europe. Toutefois, s'il y a impossibilité de conserver le bleu vu la rareté de l'indigo, je préfère le blanc. Pour les vétérans, invalides et autres corps, il faut se servir de drap brun ou de tout autre couleur où il ne rentre pas d'indigo (1). »

1810. — Les modes de la garde impériale varient et l'armée s'évertue à les imiter. Les habits s'écourtent outre mesure. Jusqu'en 1811, les revers sont supprimés. Le ministre Lacuée y remédie difficilement, malgré son bon vouloir, mal secondé par ses bureaux. Au lieu d'exiger que les hommes soient habillés à raison de patrons déterminés et consommant toutes les étoffes accordées, on restreint les allocations en proportion de l'étrangement en vogue. Il semblerait qu'en 1810 la puissance du travail national ait sensiblement augmenté et pourtant, sous le rapport industriel, la France est de vingt ans en retard sur l'Angleterre.

1811. — Cependant les chefs de Corps s'étant plaint à Bonaparte et à Clarke, l'Empereur entreprend de faire déterminer l'uniforme jusque-là incertain de l'armée française. Le conseiller d'Etat Bourcier est nommé président d'une Commission chargée de fixer les dimensions et les formes de chaque effet d'habillement (2).

Elle avait pour mission d'établir les configurations des effets d'habillement qui seront ensuite proposés comme modèles-types. Un nouveau règlement est établi à la place de celui de 1796, devenu inintelligible.

1812. — L'uniforme est établi sur de nouvelles bases. L'habit court à revers devient l'habit de troupe de toutes armes. La capote et le shako sont accordés aux vétérans, le manteau à manches à toute la cavalerie, la plaque de shako indique le régiment. La guêtre courte à boutons de cuivre et le pantalon sont donnés à l'infanterie de ligne comme à l'infanterie légère. L'infanterie de ligne a les revers carrés au lieu des revers arrondis ; l'infanterie légère les a

(1) Correspondances.

(2) Cette Commission était composée du général Sorbier pour l'artillerie, du colonel Dautencourt pour la cavalerie, du major Bardin pour l'infanterie et de l'ordonnateur Dufour, représentant le corps administratif militaire.

droits, abandonnant ceux en pointes. Il ne s'agissait que de consolider ces innovations en les transformant en autant de règles fixes. Cette sage intention est contrariée par les événements.

A signaler l'intéressante collaboration de Carle Vernet dont les dessins remarquables n'ont malheureusement pas tous été conservés.

La Garde Impériale en 1813. — Depuis 12 ans la longueur des habits va sans cesse en diminuant : à Marengo, par aversion pour les modes autrichiennes, les grenadiers portent des habits dont les pans tombent au milieu du gras de la jambe ; à Austerlitz, par goût pour les modes anglaises et prussiennes, l'infanterie de la Garde Impériale a des habits dont les pans tombent à quatre pouces au-dessous du jarret.

L'infanterie a l'habit blanc, bleu ou vert, le shako ou le bonnet à poil, avec ou sans plaque, de grandes guêtres blanches, grises ou noires.

La cavalerie se compose de :

1^o *Grenadiers à cheval.* — Habit bleu de roi, collet bleu, revers blanc taillé carrément, parements écarlates sans liseré, pattes blanches à 3 pointes, doublure écarlate retroussée, agrafée et garnie de grenades en laine jaune, verte, blanche ; culotte de peau blanche et bottes à l'écuyère ; bonnet d'oursin sans plaque ; manteau blanc à brandebourgs jaune et doublure rouge sur le devant.

2^o *Gendarmerie d'élite.* — Habit bleu, revers, parements et retroussis rouges, poches en travers ; grenades blanches sur les retroussis ; boutons blancs ; bonnet à poils.

3^o *Dragons.* — Habit des grenadiers, vert au lieu de bleu ; casque en cuivre au lieu du bonnet à poils.

4^o *Chevaux-légers* devenus *lanciers-polonais en 1810.* — Kurtka bleu de roi, collet, revers, parements et retroussis cramoisis, passepoil cramoisis ; épaullettes et aiguillette sen fil blanc ; pantalon descendant sur les bottes, en drap cramoisi avec bandes de drap bleu ; boutons blancs, schapska cramoisi.

5^o *Deuxième lanciers hollandais.* — Kurtka écarlate, collet, revers, parements et retroussis bleu de roi, passepoil bleu sur toutes les coutures ; boutons jaunes ; pantalon en drap écarlate ; schapska carré rouge.

6^o *Chasseurs de la garde.* — Dolman de drap vert avec galons, collet vert, parements rouges ; pantalon de peau jaune collant ; pelisse écarlate bordée en fourrure noire ; gilet rouge ; kolback à flamme rouge, plumet vert et rouge au sommet.

7^e Chasseurs jeune garde. — Même uniforme, shako et pantalon rouge.

8^e Mamelucks. — Pas d'uniforme, costume de leurs nations, variable par les couleurs des pantalons, des vestes et des turbans.

9^e Garde d'honneur. — Dolman et pelisse verts, culotte écarlate, shako rouge.

10^e Eclaireurs. — Les deux premiers régiments ont la lance : le premier porte l'habit comme les lanciers polonais ; le deuxième, habit et pantalon verts, shako cramoisi ; le troisième, costume de hussard vert et écarlate, shako noir.

11^e Marins. — Costume de hussard bleu foncé, écarlate et aurore ; pantalon large de drap bleu ; capote de drap bleu ; shako bordé de ganse jaune, bottes, boutons cuivre jaune.

12^e Artilleurs à cheval. — Comme les chasseurs à cheval : dolman, pelisse et pantalon bleu foncé, ornés de galons, ganses rouges, parements rouges ; kolback à flamme rouge.

Chaque colonel cherche à avoir une tête de colonne extraordinaire, très brillante, d'une fantaisie étonnante, tambours-majors, timbaliers, etc...

1813. — Les règlements sont mis en vigueur, on donne une livrée impériale de drap vert aux tambours et aux trompettes. Le 19^e régiment de chasseurs porte le pantalon à la charivari à fausse botte, inventé par le général Lassalle qui est presque seul à le porter dans l'armée : c'est l'origine du pantalon de cheval.

1815. — Soult, Feltre, Gouvier, successivement ministres, font reprendre l'élaboration du règlement de l'uniforme ; une nouvelle commission est nommée, dont la tâche est en partie achevée, au commencement de 1816 ; confié ensuite au général Bardin, le règlement est terminé en avril 1818.

Sous la deuxième Restauration, on cherche à faire oublier les uniformes de l'Empire, on voit apparaître le pantalon de cheval basanné jusqu'à la ceinture, le casque à chenille, la cocarde blanche. La Garde royale est très luxueuse ; en la reconstituant, il est convenu qu'on ressuscite la maison royale de Louis XVI. La maison de Louis XVIII est rouge ; gendarmes, or et écarlate ; chevau-légers, rouges et blancs ; deux compagnies de mousquetaires, rouge. Les régiments français rappellent beaucoup la garde impériale, habit bleu, culotte blanche ; toutefois les plastrons blancs sont remplacés par neuf brandebourgs ; les couleurs distinctives sont amaranthe, rose, jonquille.

Après 1816, toute l'infanterie française de la Garde est coiffée du

bonnet à poils. Les grenadiers y ajoutent la plaque et la guirlande, les voltigeurs, seulement la guirlande, le centre rien. Les régiments suisses restent rouges, avec l'épaulette blanche, le shako droit à visière plaquée sur le front.

A partir de 1818, les chasseurs de la ligne sont habillés de vert. Les hussards perdent la culotte hongroise, remplacée par le pantalon garance ; les dragons ont remplacé le pantalon blanc par le pantalon garance à passepoil vert.

1820. — On revient à l'habit et au pantalon bleu pour l'infanterie. Dans tous les régiments, le premier bataillon a le pompon bleu, le deuxième cramoisi, le troisième jonquille, les distinctifs des retroussis vont par quatre. Le shako, toujours évasé, se borde à la couleur tranchante.

La cavalerie est toujours coiffée du casque à chenilles.

En 1822, on ajoute à l'uniforme certains agréments, les carabiniers ont l'épaulette rouge, les voltigeurs, jaune, les chasseurs, vert clair avec liseré jaune.

1829. — A cette date, le pantalon garance est adopté pour la cavalerie et l'infanterie, il est à brayettes et plus à pont.

1830. — On retourne aux modes de l'Empire.

1831. — Réapparition des lanciers, rouges en souvenir de ceux de Waterloo. Ils deviennent bleus en 1837.

Vers 1837, le képi apparaît.

Les campagnes d'Algérie nous valent les uniformes des zouaves et des spahis, ceux des turcos n'apparaissent que plus tard.

En 1843, l'habit est supprimé et remplacé par la tunique à taille à jupe plissée.

De 1854 à 1860, sous le deuxième Empire, un regain de luxe se manifeste dans l'uniforme.

En 1860, on revient aux simplifications. Les cuirassiers perdent leurs couleurs distinctives et prennent la tunique.

Puis les dragons et les lanciers, prenant aussi la tunique, perdent les couleurs distinctives. On supprime aux hussards la pelisse, on veut aussi leur supprimer les distinctives.

Ce n'est qu'en 1869 que des mesures d'économie font donner aux chasseurs et aux hussards le dolman bleu clair.

Ici nous arrivons à la fin de l'Empire.

Nous pourrions décrire la Garde impériale du deuxième Empire avec ses cuirassiers bleu foncé et bleu clair, ses dragons de l'impératrice vert et blanc, ses lanciers blanc et bleu ciel, ses guides vert et jaune,

ses chasseurs vert et blanc, son artillerie noir et or. Nous pourrions faire revivre ses grenadiers coiffés du bonnet à poils, ses voltigeurs portant le shako, le pantalon garance et l'habit long qu'ils changent pour la tunique à brandebourgs ((blancs pour les uns, jaunes pour les autres). Nous pourrions rappeler la transformation complète de la coupe de l'uniforme de l'infanterie — tant de la garde que de la ligne — qui fit adopter, vers 1863, le dolman serré à la taille par le ceinturon et le pantalon bouffant maintenu par des molletières et des guêtres. Mais cette époque est relativement récente et sa reconstitution n'offrirait qu'un intérêt secondaire.

Depuis la guerre de 1870, nos uniformes sont également trop connus pour en faire une description même succincte, leurs couleurs n'ont pas changé, leur forme n'a pas varié.

La tunique croisée à col jonquille a fait place à la tunique droite à col garance, le dolman a disparu de la cavalerie et de l'artillerie, le pantalon basanné a été récemment remplacé par la culotte et les jambières ; la coiffure est restée la même et le manteau, pour toutes les armes, a pris la couleur gris bleuté de la capote.

Ce que nous avons voulu décrire, ce sont surtout les changements survenus d'époque en époque et la simplification à laquelle nous sommes arrivés, tenant à la fois à l'adoption des armes à tir rapide, à la prestesse toujours plus grande des manœuvres et à l'évolution des idées qui font s'attacher aujourd'hui au côté pratique et hygiénique, plutôt qu'à une esthétique artificielle.

Histoire de l'organisation du travail.

Epoque primitive. — Il nous paraît intéressant de passer maintenant en revue, rapidement, l'organisation du travail aux diverses époques dont nous venons d'étudier l'histoire au point de vue des usages et de la mode.

La Gaule la plus reculée a des collèges d'artisans parmi lesquels on voit figurer à côté des *pelletiers*, les *teinturiers*, *foulons* et *tailleurs*. Et les Gaulois se signalent de bonne heure par leur habileté dans la confection des étoffes dont le croisement des fils et la variété des nuances témoignent d'une grande ingéniosité.

« Devant l'aspect grossier des premiers lambeaux d'étoffes tissées, assez semblables à des nattes de jonc tressé, on peut se demander, avec M. Girard de Réalle, si l'art de la vannerie, très ancien d'ailleurs,

n'a pas donné naissance à l'industrie du tissage, en passant par la fabrication des filets de pêche. »

Quant aux costumes, ils devaient se faire dans des ateliers et, sans doute aussi, dans les maisons des riches Gallo-Romaines où l'on filait le lin et la laine et où l'on tissait également.

La Gaule faisait déjà le commerce d'exportation de ses vêtements dont les fabriques de Saintonge, du pays de Langres, du Jura et des Vosges étaient réputées.

L'univers entier s'approvisionnait de saies en Artois, au pays des Atrébates. « C'est à quoi se rapporte, dit Quicherat, le mot du stupide Gallien, lorsqu'on lui annonça la défection de la Gaule : l'Etat n'en subsistera pas moins parce que nous ne recevrons plus les saies des Atrébates. » Il avait déjà dit la même chose des toiles de l'Egypte en apprenant la perte de cette province.

A la fin du I^e siècle, une saie valait 375 francs de notre monnaie, prix qui semble excessif, mais le tissu et la teinture, couleur feuille de vigne morte, étaient des plus beaux.

A ce moment, on distingue pour la confection des habits les *couturiers* (*sarcinatores*), travaillant aux objets flottants qui n'exigeaient que des ourlets et les *tailleurs* proprement dits (*bracarii*) qui faisaient les habits de plusieurs pièces, les *découpeurs* et les *brodeurs* en soie et laine.

La soie, que la Chine était seule à fournir alors, était d'un prix exorbitant ; blanche elle valait 620 francs la livre et teinte en pourpre de Tyr, 9.300 francs la livre.

Au moyen âge, les relations établies avec l'Asie, grâce aux croisades, firent prendre à la consommation des fourrures un essor inusité. D'ailleurs, une grande extension est donnée aussi à l'industrie du coton, de la soie et de la laine, qui s'explique par le développement du commerce dans la Méditerranée. Toutes les espèces de soies sont employées, le *cendal*, espèce de taffetas ; l'*osterin*, drap de soie teint en pourpre ; le *siglaton*, sorte de brocart ; le *paile alexandrin*, drap de soie broché d'Alexandrie ; le *samit*, drap de soie sergé qu'on a souvent confondu avec le velours.

Dans certains centres, c'est surtout l'industrie nationale de la laine qui progresse vers le XII^e siècle. En Champagne, en Flandre, en Picardie, en Languedoc, se fabriquent, dans presque toutes les villes, de grandes quantités de draps, chaque province ayant sa spécialité de tissu ou de teinture, bleu, écarlate, noir ou vert.

Ailleurs, se faisaient des espèces particulières de petits lainages tels

que l'*étamine* et la *serge*; mentionnons aussi le *galbrun*, la *gaze*, venue de Gaza, le *bougran*, la *futaine* (fil de coton), le *molequin* (lin), l'*estanfort*.

A la fin du XII^e siècle, les métiers sont libérés et l'ouvrier n'est plus traité en serf par son seigneur, mais en vassal de catégorie inférieure. Il y a entre eux, une sorte de contrat. Dans les villes apparaissent les corporations ou corps de métiers méthodiquement organisés. Le livre des métiers d'Etienne Boileau nous en donne une énumération complète.

Nous avons déjà cité les *couturiers* ou couseurs d'habit et les *tailleurs*. A cette époque nous trouvons dans ce corps les *pourpoinctiers*, *giponniers*, *braaliers*, *pelletiers*, dont les noms rappellent les vêtements particuliers qu'ils faisaient chacun, ainsi que les *chaussetiers*; les *fripiers* étaient de simples revendeurs de vieux habits. Sans compter les fripiers et les rafraîchisseurs qui ne fabriquaient point, on comptait, en 1300, 702 chefs d'industrie pour la confection des vêtements.

A côté de ces diverses dénominations s'appliquant aux subdivisions du métier de tailleur, il convient de mentionner la corporation des *merciers*, « le troisième des six corps de métiers des marchands de Paris ». Les merciers, à qui il était interdit de fabriquer, pouvaient vendre en gros certaines marchandises, commerce qui répondait à une nécessité, puisque chaque métier n'était autorisé à vendre exclusivement que les marchandises qu'il produisait et il n'en existait pas partout. Ils se subdivisaient en 20 classes, parmi lesquelles les marchands de draps d'argent et de soie, les marchands de dorures (galons de tissus d'or et d'argent sur soie) et de dentelles, les commerçants en camelot, étamine, etc...

L'influence de la suppression du servage ne tarda pas à se faire sentir ; dans les siècles qui suivent, les industries ne font que progresser. Du drap, on en fabrique partout car c'est l'étoffe la plus employée dans le vêtement, de différentes nuances ou de couleurs mélangées ; mais les fabriques du Nord sont les plus réputées : Beauvais, Chartres, Etampes, Louviers, Tours, sont appelées villes *drapantes*. A ce moment le drap écarlate, par exemple, vaut de 150 à 200 francs l'aune, prétendent les uns, jusqu'à 20 livres, c'est-à-dire le double, disent les autres.

Déjà les Orientaux ne sont plus seuls à fabriquer les soies : on en fait en Italie, à Florence, à Lucques, à Plaisance. Paris a une corporation de fileuses qui préparent la soie pour le métier et de tis-

seurs de drap de soie, qui achètent du roi la permission d'exercer leur industrie.

Les crêpes de soie, le *camelot*, mélange de soie et de cachemire, les soies façon foulard, datent de cette époque.

Quant au velours connu sous les noms de *vellux*, *velloux*, *veluel*, il se prête à merveille par l'effet de ses couleurs à l'usage des habits armoriés si goûtés à ce moment.

La vogue des fourrures ne fit que s'accentuer avec le temps ; on les portait en toute saison avec profusion. « Un roi qui n'était pas prodigue, Philippe le Long, usa, dit le chronique, dans le deuxième semestre de 1315, pour la fourrure de ses vêtements, 6.364 ventres de *petit gris*. »

On voit que les lois somptuaires du commencement du siècle n'avaient pas été longtemps observées. Ce fut d'ailleurs le sort de toutes celles qui ont été promulguées depuis, limitant par exemple, le nombre des habillements à 4 par an et fixant le prix des étoffes à 25 sous l'aune ou à 12 sous 1/2 pour les bourgeois.

D'ailleurs, la Flandre conquise, comment Bruges, Gand, Ypres auraient-elles écoulé dans le royaume leurs draps de luxe qui valaient plus de 25 sous l'aune ?

Au début du XVI^e siècle, la serge et l'étamine firent baisser la fabrication du drap ; de plus l'idée des vêtements *fendus* ou pour mieux dire *fendillés*, fit apparaître mille accessoires divers tels que cordonnet, cannetille, ganse et bordures de toutes sortes.

Est-il utile de rappeler que cette époque vit, avec François I^{er}, se développer plus activement encore l'industrie de la soie, déjà introduite sous Louis XI, et particulièrement celle des soieries de luxe, comprenant les draps d'or et d'argent, le satin, les taffetas, brocards, damas, velours, dont l'importation fut tantôt interdite, tantôt tolérée ? (1)

Le velours valait alors 12 livres l'aune, le drap de « petit prix », 20 à 30 sous ; deux habits de soie, l'un pour l'été, l'autre pour l'hiver, 21 sous (compte du roi) ; 5 à 6 livres, un costume composé de robe, chausses et deux chemises (2).

Avec Henri IV, sur l'initiative de Laffernas, l'assemblée du commerce étudie « l'établissement de fabriques de crêpes fins », « les

(1) En 1536, François I^{er} et les consuls de la ville de Lyon autorisèrent Turquet et Néris à fabriquer des étoffes de brocart et de velours.

(2) Il s'agit de sous et de livres tournois.

perfectionnements à apporter à la façon des bas de soie », « la plantation des mûriers et l'édification de bâtiments en vue du travail de la soie ».

Lyon et Tours sont toujours deux grands centres rivaux de l'industrie de la soie en opposition, Lyon bénéficiant des droits de douane qu'il percevait (1); mais ces deux villes arrivent à concurrencer l'Italie et leur réputation devient européenne.

Le roi prit sous son aide un fabricant de soie qui avait établi une manufacture à Paris, lui fit l'avance de 180.000 livres et lui octroya le monopole de la fabrication à Paris.

Quant aux dessinateurs, Jean Robin créa pour leur usage un jardin qui devint le jardin des plantes, tant la mode des étoffes à grands rameaux fit fureur; plus tard ce jardin fournit des modèles à la tapisserie avant de recevoir une affectation nouvelle.

Il est permis de s'imaginer que simultanément progressa l'art du teinturier, si on en juge par la profusion des nuances qu'énumère Agrippa d'Aubigné, avec des noms d'une étonnante fantaisie, tels que : zizolin, triste amie, ventre de biche, amarante, nacarade, céladon, astrée, veuve réjouie, désirs amoureux, espagnol malade, etc. La variété ne manquait pas, car ces nuances s'assortissaient entre elles, se mêlaient, se rayonnaient, se prêtaient à mille combinaisons.

L'organisation du travail depuis Louis XIV. — L'importance du couturier grandit à mesure que le luxe et l'élégance augmentèrent et nous savons quel déploiement on en fit sous ce règne. Nous avons dit, dans le chapitre précédent, quelle influence la Cour de Versailles exerça sur les modes de l'Europe. Aussi la corporation des *tailleurs*, restée un peu dans l'ombre au commencement du siècle, pouvait-elle espérer prendre sa revanche, avec un roi aussi passionné pour la magnificence.

D'abord trois tailleurs furent attachés à la personne du roi, qui recevaient six cents livres de gage et avaient « bouche à la Cour toute l'année ».

En 1655, il ne restait aux tailleurs comme seuls concurrents que les *pourpointiers*, ayant hérité en partie vers 1630 de la corporation des *chaussetiers* et ayant pris à cette date le nom de *tailleurs-chaus-*

(1) En 1540, les droits de douane perçus à Lyon pour ces articles étaient de 5 0/0.

setiers. Un accord fut conclu entre eux et en 1660, des statuts furent rédigés tandis qu'ils s'intitulaient désormais *tailleurs d'habits-pour-poinctiers-chaussetiers*, concentrant ainsi entre leurs mains le privilège exclusif de « faire et vendre toutes sortes d'habits des deux sexes ».

L'apprentissage dans la corporation durait trois ans et était suivi de trois ans de compagnonnage. Les salaires variaient de trois livres et quarante sous à quatre livres pour ceux qui étaient payés au mois; ceux qui travaillaient à la journée touchaient dix sous. Il y avait pour les maîtres sans travail un lieu de réunion spécial où les autres leur fournissaient de l'ouvrage puisque, dans une communauté, la fraternité devait régner entre tous ses membres. Le nombre de ces membres était d'environ seize cents. De même les ouvriers arrivant à Paris s'adressaient à la corporation pour avoir de l'ouvrage.

Le client fournissant toujours son étoffe, le tailleur qui la gâtait en était responsable et lui devait des dommages-intérêts.

Le nombre des maîtres-tailleurs alla en augmentant progressivement jusqu'à la Révolution. Mercier parle de 2.000 maîtres et 5.000 ouvriers.

Au XVII^e siècle, on fabriquait pour les jupes de femmes, le *taffetas*, le *tabin*, et la *camelotine*; pour les robes la *moire*, le *satin* et le *velours* et une soierie à petits bouquets d'or et d'argent appelée *brocatelle*.

Ces étoffes dispendieuses étaient souvent remplacées par le *camelot de Hollande* (soie tramée de laine) ou la *ferrandine* (soie tramée de coton) de serge à double envers, et employées par les classes moins aisées, tandis que le bas peuple avait adopté les petits draps connus sous le nom de *grisette*, emprunté à leur couleur. Les couleurs les plus portées étaient le noir, le gris et le jaune et les rouges depuis l'orange jusqu'au cramoisi et l'incarnat.

Les statuts de 1660, qui donnaient aux couturiers — comme nous venons de le voir — le privilège de faire et vendre les habits des deux sexes, n'admettaient d'exception que pour les filles des maîtres-tailleurs qui pouvaient, avant d'être mariées, habiller les petits enfants jusqu'à l'âge de huit ans seulement.

Pourtant, les *couturières*, qui n'étaient auparavant que des *couseuses* entreprirent de faire concurrence aux tailleurs; et la rivalité qui n'avait cessé d'exister entre eux pendant plusieurs années tourna, malgré les vives protestations des couturiers auprès du pouvoir, à

L'avantage des couturières qui obtinrent, en 1573, un édit de « *création de maîtrise pour les couturières de la ville de Paris* ». Cet édit leur reconnaissait « la faculté de faire et vendre des robes de chambre, jupes, corps de jupes, manteaux, hongrelines, justaucorps, camisoles et tous autres ouvrages de toutes sortes d'étoffes pour habiller les femmes et les filles ». Mais il leur était interdit de confectionner aucun vêtement d'hommes. Les tailleurs conservaient le droit de confectionner tous les vêtements de femmes mais sans privilège exclusif.

Cette organisation ne subira presque aucune modification et nous la retrouverons à peu près identique au moment de la Révolution où son abolition sera décrétée.

Les couturières, pourtant, ne se contentèrent pas de cette victoire. Elles n'avaient pas encore l'autorisation de confectionner des corps de robes, elles ne possédaient pas le droit de « faire de la confection » en prenant directement chez le marchand toutes sortes d'étoffes en pièces; elles en étaient réduites à « travailler à façon ». Ces inutiles interdictions, contre lesquelles elles luttèrent vainement dans la suite, paralysèrent longtemps l'essor d'une industrie qui devint plus tard très prospère.

Nous constatons aussi que le chiffre des couturières n'augmente pas sensiblement. De 4.500 qu'elles étaient en 1754, elles atteignent environ 2.000 en 1780.

Depuis la Révolution, qui bouleverse cet état de choses en supprimant toutes les corporations, jusqu'à une époque très voisine de la nôtre que nous étudions plus loin, l'industrie du tailleur a peu varié. Cependant, l'apparition du grand couturier, la création de la confection, modifièrent ses coutumes routinières. Quant aux couturières, après avoir conquis un privilège si ardemment convoité, elles furent encore supplantées par le couturier, ce commerçant habile doublé d'un artiste qui d'un métier fit un art. Ceci touche tout à fait à l'industrie moderne.

Le XIX^e siècle. — L'histoire de l'industrie du vêtement a suivi non seulement les évolutions de la mode, mais encore les transformations sociales et économiques qui ont laissé, au xix^e siècle, une trace si profonde.

Jusqu'à la première moitié de ce siècle, avant la construction des chemins de fer, la difficulté des communications a maintenu la diversité et aussi le pittoresque des costumes nationaux, portés aussi bien

par la bourgeoisie que par les ouvriers. La fabrication était alors toute locale et pour la plus grande partie familiale. Chaque région se suffisait à elle-même et conservait scrupuleusement son costume traditionnel.

D'une part, la solidité des étoffes qui en augmentait la durée, et, d'autre part, le peu de variations de la mode faisaient que, souvent, un vêtement était porté par le fils après avoir appartenu au père.

Il y a une cinquantaine d'années cet état de choses se transforma. Le développement des lignes de chemins de fer et de navigation, favorisant les échanges entre tous les pays et entre les diverses régions d'une même contrée, éteignit peu à peu les différences locales et répandit l'uniformité des costumes là où existaient d'infinites variétés.

L'emploi des machines se substituant progressivement au travail manuel diminua la valeur des produits et augmenta la consommation dans des proportions considérables. Enfin, les traités de commerce de 1860 inaugurerent une ère nouvelle, qui facilita et multiplia les échanges internationaux.

Dès ce moment le vêtement français et la mode parisienne prévalurent partout, tandis que les diverses Expositions Universelles de 1855, 1867, 1878, 1889 et 1900, marquaient toutes les étapes successives des progrès réalisés dans les industries du vêtement.

C'est en 1855 qu'apparurent les premières machines à coudre qui furent le point de départ d'une véritable révolution. Dès lors l'ouillage mécanique se répandit et contribua d'une façon insoupçonnée au développement prodigieux de l'industrie de la confection, par la création de véritables usines à vêtements, occupant des milliers d'ouvriers en France, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et aux Etats-Unis.

Il y a plaisir à rappeler que cette industrie de la confection, qui marque l'évolution la plus considérable qui se soit produite dans l'histoire des industries du costume, est née à Paris, voilà environ trois quarts de siècle.

Il y a cent ans à peine, seuls, les gens aisés, se faisaient habiller chez le tailleur, les autres se fournissaient, pour la plupart, chez le fripier qui vendait de vieux habits nettoyés et raccommodés. Comme le fait spirituellement remarquer M. LEDUC c'était alors la seule forme sous laquelle se pratiquait le commerce des vêtements tout faits.

En 1826, fut inaugurée à Paris la première maison de confection. C'était le magasin de la « Belle Jardinière », fondé par M. PARISSOT. Les premières tentatives furent modestes et les débuts difficiles. La

modicité des capitaux, l'insuffisance de l'outillage, le manque d'aptitudes spéciales des ouvriers furent autant d'obstacles. Quand on voulut passer du costume d'ouvrier au vêtement bourgeois, on éprouva de sérieuses difficultés. Le vêtement tel qu'on parvenait à l'établir « vêtissait mais n'habillait pas ». De plus la clientèle se montrait rebelle à l'adoption des vêtements confectionnés.

Vingt ans après, nous trouvons déjà l'industrie nouvelle en pleine prospérité. Aujourd'hui, elle occupe un personnel plus nombreux que celui des tailleur réunis et fait, malgré la concurrence étrangère, un chiffre d'affaires considérable.

En résumé, on peut dire qu'au début du xx^e siècle, dont l'Exposition de Saint-Louis a marqué la première grande manifestation internationale, la plupart des industries de l'habillement sont en pleine prospérité dans notre pays.

Au point de vue de la clientèle à laquelle elles s'adressent, on peut les diviser, comme l'ont fait les précédents rapporteurs, en trois catégories : celle de luxe, celle de consommation moyenne, et celle de grosse consommation à bon marché.

La première possède la clientèle la plus riche de France et de l'étranger. — Les maisons étrangères viennent chez elle se fournir de modèles, comme au foyer même de la mode; nombreuses même sont les élégantes qui viennent à Paris deux fois par an, de fort loin, souvent, pour s'y faire habiller.

La seconde a pour clientèle la bourgeoisie aisée et les commerçants; ses prix sont plus abordables, bien qu'elle cherche à se rapprocher des maisons de luxe par le goût et le fini du travail.

Enfin la troisième catégorie, la plus nombreuse, est celle où l'on rencontre les ateliers les plus importants. Elle s'adresse à la petite bourgeoisie et aux classes laborieuses. Elle ne travaille plus sur mesures comme les deux précédentes, mais sur tailles et au lieu de procéder par unités, elle opère par séries. Presque toute sa fabrication se fait mécaniquement.

État actuel des industries du vêtement et de la couture.

Les matières premières. La rénovation des soieries. — Un mot d'abord des matières premières entrant dans la fabrication des vêtements de

tous genres et qui se divisent en deux catégories : les tissus et les fournitures accessoires.

Les tissus employés pour les vêtements des deux sexes sont toujours les draps, lainages, cotonnades, toiles, velours, soieries, tissus animaux (fourrures) et les étoffes imperméables.

L'emploi que l'on fait de ces tissus varie constamment. Dans le costume d'homme, depuis des siècles, c'est le drap qui fait le fond de l'habillement. Dans le costume de femme, l'étoffe dominante change chaque année ou même chaque saison, suivant les caprices de la mode, qui règle ces sortes de choses en maîtresse tyrannique et souveraine.

Hier, c'était le drap qui avait la préférence avec les costumes tailleur et les tendances vers la mode masculine; aujourd'hui, on cherche à rénover les soieries. Ecouteons ce qu'on dit, à ce sujet, dans la préface du *Catalogue Illustré de l'Exposition de Saint-Louis* :

«... L'effort artistique des grandes maisons parisiennes, dont l'Exposition de Saint-Louis présente le résumé, a été merveilleusement servi, il faut le reconnaître, par l'évolution qui s'est accomplie dans la mode des tissus.

» Il est à remarquer, en effet, que la presque totalité des toilettes exposées sont exécutées avec des tissus de soie. La grande industrie lyonnaise revoit sa vogue de jadis et jamais la mode ne fut mieux inspirée. Les nouveaux tissus « lustrés » par un procédé de teinture qui satine et assouplit l'étoffe, permettent au couturier de faire des robes chiffonnées et souples, de manier la soie comme il manierait la mousseline...

» Certes les robes de drap et de lainage pour les courses du matin et les sports conservent leur utilité et leur raison d'être, appropriée aux circonstances.

» Mais il est certain qu'au point de vue élégant, dans l'ambiance somptueuse des intérieurs Louis XV ou Louis XVI, la robe de drap est inadmissible; qu'eussent dit nos aïeules, aux cheveux poudrés à frimas, si quelque robe de lainage se fût glissée dans le cercle brillant où évoluaient leurs grâces altières et délicates ?...

» Les élégantes modernes ont compris que pour les *five o'clock* dans les salons, aux mariages, pour les visites de l'après-midi et surtout aux lumières, le soir, dans les restaurants et au théâtre, seuls les tissus de soie, flous et enveloppants comme une caresse d'une royale richesse, convenaient au prestige féminin dont ils rehaussent délicieusement l'éclat.

» Elles reviennent, d'un commun accord, à ce raffinement exquis,

et la consécration de leur volonté... c'est l'ensemble des toilettes qu'exposaient les grands couturiers parisiens et qui proclament la mode de la soie pour toutes les réunions mondaines. »

Espérons que cette tendance se maintiendra au profit de cette si intéressante industrie lyonnaise.

Si les étoffes de soie légère sont en ce moment très goûtables, on ne saurait dire pourtant quel tissu est plus employé qu'un autre.

« Nos étoffes sont tantôt lourdes et somptueuses, tantôt de finesse impalpable ; nos garnitures riches ou légères ; nos lignes souples et impeccables ; et c'est dans la combinaison de l'ensemble, dans la trouvaille d'un coloris, parfois dans un mouvement imprévu et insaisissable, que se révèlent le génie de nos créateurs et l'intuition de celles qui exécutent, de nos petites fées de l'aiguille ! »

Car ce travail de création, dont nous donnerons plus loin un aperçu rapide, exige des aptitudes multiples, des dons naturels que l'expérience et la pratique ne sauraient suppléer ; aujourd'hui, on cherche surtout dans le passé une forme, un dessin, une mode qu'on rajeunit, qu'on modernise, qu'on transforme avec art au goût du jour, produisant ainsi de véritables chefs-d'œuvre de reconstitution qui créent la mode.

« La mode, dit M. PERDOUX, dans une récente revue artistique, n'est pas chose frivole, car elle constitue une sorte de thermomètre des préférences du jour, variables à l'infini et sur lesquels influent bien des accidents extérieurs.

» N'est-ce pas le développement continu du costume, reflet des moeurs, dans ses mille diversités, dans ses améliorations les plus saisissantes, dans ses fantaisies les plus gracieuses ou les plus étranges ? Le type fondamental du costume ne change guère en moins d'un demi-siècle ; les accessoires, au contraire, changent chaque année ou mieux chaque saison, et cette transformation lente, cette évolution successive qui est la caractéristique de la mode, sont d'essence vraiment parisienne. Ce qu'on peut affirmer sans faux orgueil, c'est que ce raffinement des genres, cette poésie du goût, cette science du style, germent sur le *boulevard* pour se répandre de là un peu partout.

» Question de terroir, influence de milieu, subtilités que tout le monde sent et que personne ne saurait définir, qu'un écrivain d'esprit appelait la *Parisine*, faite à la fois de tout et de rien. »

Ces accessoires, qui comprennent la mercerie, la passementerie, les boutons, les doublures et, pour les costumes de femmes en parti-

culier, les fleurs et plumes, les broderies, les dentelles et les rubans, suivent l'évolution actuelle que nous indiquions à propos des soieries, et l'on a beaucoup admiré à Saint-Louis de nombreuses applications de broderies, et surtout l'emploi de fleurs brodées pour l'ornementation exclusive d'une robe, ce qui est à la fois très riche et très gracieux.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails à ce sujet, les tissus et les industries accessoires du vêtement étant compris dans d'autres Groupes et devant faire l'objet de rapports spéciaux.

Vêtements sur mesure.

Sous cette rubrique « Vêtements sur mesures » nous avons réuni les diverses industries du vêtement sur *mesures* pour femmes et pour hommes et enfants. Le vêtement de femme sur mesures se fait dans trois sortes de maisons : chez le couturier, chez la couturière, et dans les maisons spéciales dont il sera parlé plus loin.

I. — LE COUTURIER

Le couturier, dit M. LEDUC, dans son rapport de 1889 « n'est connu que depuis une trentaine d'années » (soit aujourd'hui moins d'un demi-siècle). « Il est issu de ce merveilleux épanouissement de la richesse publique qui, à l'époque des traités de 1860, imprima dans notre pays un essor si vigoureux à toutes les industries de luxe. Jusqu'alors, la confection des toilettes destinées aux élégantes des hautes classes de la Société avait été du ressort exclusif de la couturière. Il y avait dans cette corporation des femmes remarquablement habiles, mais qui ne s'élevaient guère au-dessus des détails de leur profession. Elles avaient du goût mais pas d'invention... Elles suivaient presque entièrement les caprices de la clientèle. Bref, elles subissaient la mode plus qu'elles ne la dirigeaient.

» C'est alors que des hommes doués d'un instinct commercial et d'un sentiment esthétique de premier ordre, comprirent le parti qu'on pouvait tirer de cette industrie en la transformant... Sous leur impulsion tout se modifia... De ce qui n'était qu'un métier ils firent un art, et à coup sûr l'un des plus complexes et des plus savants qui soient au monde. »

On ne saurait mieux définir le couturier parisien, et c'est pourquoi nous avons tenu à reproduire, presque dans son entier, la page éloquente que lui consacre M. LEDUC.

Organisation du travail. — Rappelons maintenant la façon dont il procède pour créer les merveilles qu'on a pu admirer à nouveau dans les vitrines de la « Collectivité » à l'Exposition de Saint-Louis, c'est-à-dire, disons un mot de l'organisation du travail dans les ateliers de la grande couture parisienne.

A l'approche de chaque saison, la préoccupation du couturier est d'abord le choix des étoffes, des garnitures et des accessoires qu'il emploiera à la confection de ses modèles.

Vient ensuite la mise en œuvre de ces modèles qui exige, comme toute création artistique, la conception et l'exécution avec ses tâtonnements, ses hésitations, ses mille retouches pour se rapprocher de la perfection.

Alors chacun entre en scène et l'effervescence commence dans ces immenses ruches qu'on appelle des ateliers de couture.

Depuis le « mannequin », qui mettra en valeur le modèle présenté à la cliente, jusqu'à la plus petite ouvrière qui collaborera à telle partie du costume, chacune va participer au succès du chef-d'œuvre.

Au salon la cliente est en rapport avec le « mannequin » qui présente la robe, la « grande première » qui prend les mesures, conseille, influence, et « l'essayanteuse » qui assiste à l'essayage et transmet à l'atelier les observations de la cliente et ses indications personnelles.

Il est donc nécessaire que tout soit parfaitement communiqué et ponctuellement exécuté.

A l'atelier, la « coupeuse » commence par couper, « l'appreteuse » continue en assemblant et chacune a un rôle important dans cette première partie capitale de l'ouvrage.

Puis les jupières font les jupes, les corsagières les corsages, celles-ci accouplées, l'une drapant sur le mannequin, l'autre épingle et faufilant pour le bâtissage qui est ensuite donné à la « mécanicienne ».

Après un ou deux essayages, souvent davantage, quand la première juge qu'il n'y a plus rien à retoucher, on envoie la robe au finissage, c'est-à-dire, que les « manchières » montent les manches et les « finisseuses » ou garnisseuses » achèvent les détails et posent les accessoires, mettent le dernier point.

Le couturier fabrique tous les genres de vêtements de femme, depuis la simple jaquette de ville jusqu'aux grandes toilettes de soirée,

de théâtre et de cour. Certaines maisons y joignent la confection de la lingerie de luxe et des accessoires du vêtement.

Main-d'œuvre et salaires. — Nos grandes maisons de couture occupent suivant les saisons, de 4.000 à 6.000 ouvrières, ouvriers et employés de toute sorte.

Le personnel se recrute presque exclusivement dans l'élément féminin. Les hommes ne sont employés que pour certains travaux spéciaux et pour la comptabilité. Ce personnel composé de Français à quelques exceptions près, est occupé dans l'intérieur de chaque maison. On ne donne au dehors, et dans quelques maisons seulement, qu'une petite quantité d'ouvrage à des ouvrières travaillant aux pièces.

Les salaires varient suivant les maisons et l'habileté des ouvrières. Chez les grands couturiers, les grandes premières qui ont des aptitudes supérieures et qui possèdent même souvent une clientèle personnelle, reçoivent des émoluments considérables. Parmi celles qui ont activement collaboré à l'Exposition de Saint-Louis, nous pourrions en citer qui gagnent 25.000 ou 30.000 francs par an. Ce sont évidemment des exceptions, mais le fait même de leur constatation est, en quelque sorte, l'un des critériums de l'importance et de la prospérité extraordinaires de la grande couture parisienne.

Si nous descendons vers le bas de l'échelle, nous trouvons les ouvrières qui sont payées de 2 à 3 francs pour les *petites mains* et jusqu'à 6 ou 7 francs pour les *premières* d'atelier. Il faut y ajouter quelques apprenties (une en moyenne par atelier) qui reçoivent, en général, un salaire de 1 franc à 1 fr. 25 par jour. C'est à cette faible proportion que se réduit le travail des enfants dans la grande couture parisienne, qui ne forme que peu ou point d'apprenties.

Morte-saison et chômage. — Bien que l'effectif du personnel soit très variable, suivant les saisons, dans les maisons de couture, il n'y a pas de chômage complet. Les conséquences de la morte-saison s'y trouvent diminuées, autant que possible, par ce fait qu'on en profite pour la préparation des modèles. Pendant la morte-saison, les ouvrières inoccupées travaillent chez elles ou pour les maisons de lingerie et de confection.

Quant aux grèves, elles sont inconnues dans les grandes maisons de couture, malgré les tentatives faites, on s'en souvient, en 1901, pour entraîner les « Midinettes » dans le mouvement gréviste des

couturières, fomenté à l'instigation d'ouvriers tailleurs qui étaient et sont toujours pour la plupart des étrangers, à Paris surtout. Cette grève, dont les motifs étaient tout à fait injustifiés a échoué, grâce à l'entente des patrons groupés dans les Chambres syndicales.

Associations syndicales, patronales et ouvrières. — Les chefs des grandes maisons de couture font en général partie de la *Chambre syndicale de la Couture de Paris* et de l'*Association du Commerce des tissus*.

Quant au petit contingent d'ouvriers occupés à des travaux spéciaux, il fait partie du *Syndicat des tailleurs*.

Institutions philanthropiques. — En 1889, il n'existe encore aucune institution philanthropique particulière à l'industrie du vêtement de la femme. Rien n'avait été tenté dans la corporation en vue d'une organisation sérieuse de la prévoyance et de la mutualité.

Depuis lors, bien des efforts ont été faits pour fonder des associations de secours mutuels en faveur des ouvrières de la couture. Il en existe aujourd'hui plusieurs dont les principales sont, à Paris : l'*Aiguille* et la *Couturière*.

L'*Aiguille*, fondée en 1892, par M. AYNE-MONTAILLÉ, est un syndicat mixte composé des patronnes, employées et ouvrières des professions de l'habillement.

Ce syndicat comprend les institutions corporatives suivantes d'où résultent d'incontestables avantages matériels : bureaux de placement, de renseignements, de contentieux, caisse d'encouragement aux Sociétés de secours mutuels, caisse de prêts gratuits, maisons de famille pour les ouvrières isolées, soins médicaux gratuits.

Son fonctionnement est assuré par des versements de 10 francs au minimum pour les patronnes, 2 francs pour les employées, 1 franc pour les ouvrières.

La Société de secours mutuels recueille des cotisations à part et a des ressources spéciales.

La Couturière, fondée par MM. DREYFUS et WORTH, est une société de secours mutuels, spéciale aux ouvrières de la couture. Elle donne gratuitement à ses sociétaires les soins du médecin, de la sage-femme et les médicaments ; elle fait soigner à ses frais, dans une maison de santé ou de convalescence, celles qui ne peuvent se faire soigner chez elles ; elle pourvoit aux frais funéraires et sert dans la limite de ses ressources des pensions de retraite et des secours de maladie. Suivant une louable innovation, elle accorde une indemnité de

50 francs aux femmes en couches qui s'engagent à ne pas retourner à l'atelier avant un mois. Une prime supplémentaire de 25 francs est donnée aux mères qui allaitent elles-mêmes leurs enfants pendant deux mois au moins.

La cotisation mensuelle est de 2 francs avec droit d'admission de 1 franc.

Nous citerons encore *La Parisienne* spéciale aux ouvrières des industries de l'aiguille créée en 1899. On peut ajouter à cette liste *L'Avenir*, société de prévoyance et de secours mutuels qui n'est pas spéciale à la couture et à laquelle peuvent participer toutes les dames et demoiselles du Commerce et de l'Industrie.

D'autres institutions philanthropiques ont été fondées sous la poussée de l'élan généreux de mutualité qui s'est manifesté dans notre pays depuis une quinzaine d'années. Il faut citer en tête de ces belles œuvres de solidarité humaine, dues à l'initiative privée, la *Mutualité Maternelle*, créée en 1891 par les Chambres syndicales de la confection, de la couture et des industries accessoires, sous l'inspiration et la direction effective de MM. FÉLIX, BRYLINSKI, etc., qui ont fait une œuvre sociale de la plus haute portée, véritable œuvre d'apôtre.

L'œuvre de la *Mutualité Maternelle* a pour objet de parer à la mortalité souvent effrayante des enfants du premier âge dans la classe ouvrière, et aux conséquences terribles pour les mères d'une reprise trop hâtive du travail après l'accouchement. Les résultats salutaires d'une telle institution ne se sont pas fait attendre, puisque les statistiques les plus récentes prouvent que la mortalité infantile, chez les sociétaires secourus ne dépasse pas 7 %, alors que pour l'ensemble de la classe ouvrière à Paris, elle est en moyenne de 35 à 40 %.

La *Mutualité Maternelle* n'exige de ses adhérentes qu'une minime cotisation de 3 francs par an qui leur confère le droit à une allocation de 12 francs par semaine, pendant quatre semaines à l'époque de leurs couches, à la condition qu'elles s'abstiennent de tout travail ; une prime de 10 francs est accordée en outre à celles qui allaitent elles-mêmes leur enfant.

Ces dispositions si libérales ont été complétées, depuis 1892, par l'installation d'un dispensaire gratuit, qui assure aux sociétaires les soins médicaux, tant avant leurs couches qu'après leur rétablissement. Des « consultations de nourrissons », des distributions de médicaments, achèvent de donner à cette œuvre philanthropique son maximum d'efficacité.

Un autre ensemble de fondations de prévoyance et de mutualité

que nous ne devons pas négliger de mentionner, est celui créé par les soins ou sous les auspices de l'*Association générale du Commerce et de l'Industrie des tissus et des matières textiles*. Il comprend une *Caisse de retraites* et une mutualité désignée sous le nom de *Solidarité commerciale et industrielle*. Un certain nombre de patrons, employés ouvriers et ouvrières de l'industrie de la couture ont adhéré à ces institutions.

La caisse des retraites est alimentée, en sus des dons de subventions, par une cotisation de 12 francs par an et par employé participant, de la part des chefs de maisons faisant partie de l'*Association des tissus*. Les employés participants versent une simple cotisation annuelle de 3 francs.

Quant à la *Solidarité*, elle ne réclame de ses participants qu'une modeste cotisation de 1 franc par an. Les patrons font le reste à raison de 3 fr. 25 par employé appartenant à leur maison.

Qui croirait que de semblables institutions ne soient pas considérées par toutes les ouvrières de la couture comme un véritable bienfait social et qu'elles ne comptent pas parmi leurs adhérentes l'unanimité de celles qui sont appelées à en bénéficier ?

Rien n'est malheureusement plus exact, comme nous le disait notre président M. PERDOUX, il faut lutter contre l'inertie, l'indifférence invincible et quelquefois même contre l'aversion des ouvrières pour les œuvres de mutualité à tel point que, dans certaines maisons, on a dû leur imposer l'obligation d'en faire partie !... Peut-être aussi, comme on l'a fait remarquer bien souvent, faut-il attribuer cet état de choses au caractère insouciant des ouvrières, qui considèrent leur profession actuelle comme une simple étape vers une autre situation fixe et durable.

Quoiqu'il en soit, et en raison même de cette mentalité de leurs ouvrières, les grandes maisons de couture ne possèdent pas d'institutions philanthropiques spéciales, mais font, pour la plupart, participer leur personnel aux œuvres de prévoyance et de mutualité dont nous venons de parler.

Ne terminons pas ce chapitre sans signaler une innovation aussi heureuse qu'originale, due à l'initiative d'une des principales maisons de couture, soucieuse d'assurer à son personnel un repos salutaire et une agréable distraction. Dans ce but, elle organise, tous les ans, pour toutes ses ouvrières, un voyage gratuit comprenant le séjour et la nourriture au bord de la mer pendant une semaine.

Enseignement professionnel et apprentissage. — **Les Écoles d'apprentissage de la ville de Paris.** — Aujourd'hui que l'apprentissage est virtuellement aboli, que l'industrie en général — et plus spécialement celle de la couture — talonnée par la concurrence étrangère et par les nécessités d'une production intensive et de plus en plus exigeante, *n'a plus le temps* de former des apprentis, l'institution d'écoles d'apprentissage répond, au point de vue social, à un véritable besoin.

La Ville de Paris s'en est parfaitement rendu compte et ses écoles professionnelles, quoique de fondation relativement récente, sont des modèles où les grandes villes de province et de l'étranger viennent utilement chercher des exemples à imiter.

La création des deux premières de ces écoles, due à l'initiative du premier Conseil municipal élu, ne remonte qu'à 1873. La loi de novembre 1900 qui a modifié le régime précédemment adopté (Loi du 11 décembre 1880) en rattachant ces institutions au Ministère du Commerce seul, a été analysée par M. Storch d'une façon suffisamment complète pour que nous n'ayons pas à y revenir.

Formées par les soins de ses administrateurs et de ses édiles avec le concours expérimenté des Chambres syndicales, les écoles professionnelles municipales comprennent les principales spécialités qui constituent l'industrie parisienne.

Parmi ces écoles, celles de jeunes filles sont les seules dont nous ayons à nous occuper ici.

Elles ne sont pas particulières à l'industrie de la couture proprement dite ; on y forme également d'habiles ouvrières pour diverses autres professions : lingères, corsetières, brodeuses, giletières, modistes, repasseuses, fleuristes, etc... ; on y étudie aussi la peinture ornementale, le commerce, la comptabilité, la sténographie, la dactylographie. Dans chaque spécialité l'enseignement est complété par des cours d'instruction générale élémentaire, des exercices de cuisine et de ménage.

Il existe actuellement à Paris six écoles municipales professionnelles de jeunes filles : l'Ecole Jacquard, l'Ecole Emile-Dubois, les Ecoles de la rue d'Abbeville, de la rue Fondary, de la rue Ganneron et de la rue de Poitou.

Dans toutes ces écoles, la couture occupe la plus grande place, ce qui n'a rien de surprenant si l'on songe que l'industrie de la couture n'emploie pas moins de 60.000 ouvrières à Paris. Et, quelle est d'ailleurs la femme prévoyante, modeste ou aisée, qui n'apprécie l'avantage de pouvoir faire elle-même un corsage, une robe, un vête-

ment d'enfant ? En 1905, sur un total de 1.815 élèves, on ne compte pas moins de 790 apprenties couturières, soit une proportion de 43 %.

La proportion la plus forte est atteinte à l'école de la rue d'Abbeville qui est aussi la plus importante : 184 jeunes filles, réparties dans 7 ateliers, y apprennent la couture ; sur un ensemble de 357 élèves, c'est une proportion supérieure à 50 %.

Nous avons consacré une visite à ce dernier établissement, le plus considérable au point de vue spécial de notre industrie, et dont la tenue est vraiment remarquable.

Le programme des cours d'enseignement professionnel de la couture y comprend trois années d'études : En première année, les élèves qui ont déjà subi, lors du concours d'admission, une épreuve facile de couture, sont initiées à tous les genres de points usités en lingerie, lainage et drap ; on les exerce à quelques travaux d'application (confection de corsages sans essayage) et on leur enseigne les premières notions de la coupe.

La seconde année est consacrée à la confection des vêtements gradués : coupes de corsages, jaquettes, peignoirs, jupes, matinées, etc., vêtements d'enfants, essayage.

Enfin, en troisième année, l'apprentissage proprement dit est considéré comme terminé. Les élèves sont devenues des ouvrières qu'on emploie à la confection de costumes pour la clientèle et qu'on exerce à la transformation et à la création de modèles suivant la mode, à la coupe, au montage de toutes espèces de vêtements. Pendant les trois années, un cours gradué de dessin, d'après le plâtre et la figurine, les a habituées à savoir prendre un croquis des costumes à exécuter. Un cours d'histoire du costume professé aux élèves de troisième année, des promenades dans les magasins en compagnie des maîtresses d'atelier, les ont familiarisées avec les transformations incessantes de la mode et ont développé leur goût et leur esprit d'initiative.

L'enseignement est entièrement gratuit.

Les élèves sont admises entre 12 et 15 ans. Elles sortent des écoles municipales, douées d'une habileté professionnelle et imbues d'un goût du travail qui en font des ouvrières remarquables, formant pour l'industrie parisienne une pépinière où elle peut recruter de précieuses auxiliaires.

Il est regrettable que plusieurs ne terminent pas les trois années prévues au programme. Il arrive assez fréquemment en effet que des parents, trop pressés par le besoin d'un salaire qui souvent ne dé-

passee pas 1 fr. 50 par jour, préfèrent retirer d'un enseignement incomplet ce profit immédiat bien que minime. D'autres, abandonnant le quartier renoncent trop tôt aux avantages qu'elles auraient pu recueillir plus tard d'une éducation professionnelle achevée.

A leur sortie, le placement de ces ouvrières devient chaque année plus facile à mesure que les maisons de couture arrivent à mieux connaître ces établissements, soit que la plupart en ignoraient jusqu'à l'existence, soit que d'autres, mal renseignées, conservaient contre ce mode d'enseignement certaines préventions injustifiées.

Quelques industriels appelés à faire partie des conseils de surveillance ont pu se rendre compte des excellents résultats acquis et ont eu à cœur, depuis, de contribuer à les améliorer. Ainsi édifiés, nos grands couturiers n'ont pas ménagé à la ville de Paris le concours de leur expérience dans cet utile enseignement, et c'est parmi eux que se désignent les inspecteurs et inspectrices chargés de contrôler les études et de constituer des jurys de concours. MM. Bonnaire et Morhange, en particulier, sont chargés de l'inspection de l'école de la rue d'Abbeville.

A part quelques critiques de détails, presque inévitables, dans une aussi vaste organisation, les résultats obtenus ont été si encourageants que l'administration municipale ne cesse de développer et de perfectionner ses écoles professionnelles.

Quelques chiffres empruntés au dernier rapport de M. Pierre Morel, rapporteur de la 4^e sous-commission du Conseil municipal (Enseignement, Beaux-Arts) donneront une idée de l'importance que la ville de Paris attache à cette utile création des Ecoles d'apprentissage et des sacrifices qu'elle s'impose à cet égard.

Les sommes à inscrire au budget de 1906, relativement aux *Ecole*s *professionnelles de filles*, sont fixées ainsi qu'il suit :

| | |
|---|-------------------------------|
| 1 ^o Recettes. — Produit de la fabrication dans les Ecoles professionnelles de filles | <u>36.500 francs.</u> |
| 2 ^o Dépenses. — Ecole de la rue Fondary | <u>103.000^f »</u> |
| — Bouret (Jacquard) | <u>122.900 »</u> |
| — d'Abbeville | <u>110.400 »</u> |
| — Ganneron | <u>91.630 »</u> |
| — de Poitou | <u>86.040 »</u> |
| — de Tombe-Issoire | <u>116.692^f 50</u> |
| | (Emile-Dubois) |
| Total | <u>630.662^f 50</u> |

Soit, près de 575.000 francs d'excédent de dépenses. Ajoutons que le prix de revient de l'apprentissage technique, pour les professions apprises en trois ans (ce qui est le cas de la couture), d'après le rapport de M. Pierre Morel, est compris suivant les écoles entre 1.100 et 1.400 francs par élève. Mais aussi, s'agit-il là de véritables apprenties, destinées à devenir d'abord des ouvrières habiles et plus tard des contremaîtresses, des premières et même des « patronnes » ; d'ailleurs leur gain moyen qui, au début ne dépasse guère 2 francs par jour, s'élève rapidement à 2 fr. 50, 3 francs, 3 fr. 50 et 4 francs, montrant ainsi le cas que l'on fait de leurs capacités.

On reconnaîtra qu'elles n'ont rien de commun avec les jeunes enfants dénommées à tort « apprentices » dans les ateliers de couture, qui, dans bien des cas, n'apprennent qu'à faire des courses et, confinées plus tard dans les menus travaux de « petites mains », n'arrivent que rarement à une situation professionnelle sérieuse.

En dehors de Paris, il existe en province, dans quelques grands centres, des « Écoles pratiques de commerce et d'industrie pour jeunes filles » mais leur enseignement n'est pas donné spécialement en vue de la profession de couturière. Aussi ne nous y arrêterons-nous pas.

Il convient de rendre ici un hommage mérité à M^{me} Schefer, inspectrice de l'enseignement professionnel des filles, dont le dévouement pour ces institutions n'a eu d'égal que sa haute compétence au point de vue de l'organisation et du perfectionnement des écoles professionnelles de la ville de Paris.

Quand on parle d'écoles professionnelles, c'est un devoir de citer le nom de M^{me} Elisa Lemonnier à qui l'on doit la fondation de la première de ces écoles en 1862.

Cette femme au cœur généreux, qui, depuis 1848, s'était intéressée au sort des ouvrières sans travail, avait créé en 1856, la *Société de prévoyance maternelle pour les jeunes filles* et s'était vouée aux œuvres d'enseignement professionnel, continuées depuis sa mort par M^{me} Julie Toussaint dont le nom doit être associé à celui de son amie dévouée. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de ces fondations est de mentionner le succès qu'elles obtinrent rapidement et l'admiration qu'elles provoquèrent à l'étranger où on copia leur organisation.

La ville de Paris, stimulée par cet exemple, créa ses premières écoles sur le modèle des précédentes avec des programmes semblables et un enseignement identique.

Commerce intérieur et extérieur. — Les éléments font défaut pour évaluer avec une approximation suffisante le chiffre total d'affaires représenté par la grande industrie de la couture parisienne. Nous pouvons dire cependant qu'au point de vue du marché extérieur, Paris occupe toujours le premier rang par l'élegance et le bon goût de ses produits ; malgré les efforts de nos concurrents étrangers pour nous ravir cette place enviee, sa suprématie n'en demeure pas moins incontestée.

Les importations de l'étranger — pour la totalité des vêtements féminins — sont de si peu d'importance qu'elles atteignent à peine annuellement une moyenne de 2 millions de francs. Elles nous viennent d'Allemagne pour la plus grande part.

Par contre, le chiffre moyen annuel de nos exportations de vêtements pour femmes, dans ces dix dernières années, a été de 65 millions de francs, chiffre qui, malgré quelques fléchissements, est toujours allé en progressant. Les articles en soie entrent pour près de 45 % dans cette évaluation, qui n'a d'ailleurs rien de très précis et doit comprendre — comme nous le verrons plus loin — tous les articles de confections pour femmes, car il est difficile de séparer les produits de l'industrie de la couture au point de vue de l'exportation. Dans la proportion par pays, l'Angleterre tient toujours la tête pour les 2/5 et les Etats-Unis viennent ensuite, formant à eux deux la moitié du total de nos articles exportés. Mais la Belgique, la Hollande, l'Italie, la Suisse, et d'une façon générale tous les pays d'Europe et du monde civilisé sont tributaires de Paris. On peut dire que tous les couturiers étrangers, pour rester dans le mouvement, continuent à venir acheter nos modèles pour les recopier.

Enfin, la bonne situation de cette véritable industrie d'art ressort des renseignements qui nous ont été communiqués avec empressement par les principaux couturiers qui ont exposé à Saint-Louis, et qui tous accusent une augmentation sérieuse de leur chiffre d'affaires depuis l'Exposition Universelle de 1900.

II. — LES COUTURIÈRES

Pour terminer ce qui est relatif au vêtement féminin sur mesures, il nous reste à dire un mot des couturières, qui pour n'être que des étoiles de moindre grandeur, n'en brillent pas moins très convenablement, à des degrés divers, dans le firmament de notre industrie.

Les rapporteurs des précédentes Expositions Universelles les divisaient en *moyenne couture* (comprenant les maisons de second et de troisième ordre) et en *petite couture à façon*.

Les maisons de second ordre occupant de 25 à 50 ouvrières, se rapprochent plus ou moins de l'organisation des grands couturiers et tout ce que nous venons de dire de ces derniers se rapporte également, dans une certaine mesure, aux principales maisons de moyenne couture. Leur organisation est plus simple, tout en comprenant à peu près les mêmes divisions. Leur clientèle se recrute dans la classe riche qui ne peut pas toujours aborder les prix des grands couturiers et dans la bourgeoisie de Paris, de province et même de l'étranger. Pour arriver à faire payer moins cher, elles réduisent leurs frais généraux intérieurs et font faire une partie du travail au dehors.

Ces maisons sont généralement dirigées par des femmes.

Au-dessous d'elles, s'échelonne la longue série des maisons de moindre importance, jusqu'à la petite ouvrière travaillant chez elle à façon, et qui se borne à mettre en œuvre les étoffes et les garnitures qu'on lui apporte. Le plus souvent elle est chargée de fournir les garnitures ce qui constitue pour elle un petit bénéfice supplémentaire.

Elle occupe parfois, dans les moments de presse, une ou deux ouvrières ou apprenties et constitue à elle seule tout l'ensemble des ateliers des grandes maisons : mesures, coupe, essayage, couture, retouches, etc...

III. — LES TAILLEURS

Ils peuvent se diviser, comme la couture, en trois catégories, correspondant respectivement au genre riche, moyen et petit tailleur.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, les tailleurs sur mesures participent peu aux Expositions. A Saint-Louis, ils n'étaient représentés, dans la Section française, que par 5 exposants, dont quatre tailleurs spéciaux et un seul tailleur civil proprement dit.

Le premier groupe de cette corporation comprend les grands tailleurs parisiens, qui sont, pour le vêtement d'hommes, l'équivalent des couturiers pour le vêtement féminin. Les mêmes observations générales s'appliquent aux uns et aux autres, mais la situation économique de l'industrie des tailleurs diffère essentiellement de celle des couturiers.

Tandis que ceux-ci jouissent d'une prédominance incontestable et incontestée et qu'ils sont à la fois les arbitres de la mode et les maîtres du marché, les tailleurs sur mesures ont à lutter contre une double concurrence : la confection et l'anglomanie.

D'un autre côté, l'uniformité et le peu de variation de la mode leur créent une situation bien moins avantageuse que celle du couturier qui, à chaque saison, doit produire des modèles nouveaux et dont la clientèle renouvelle sans cesse ses commandes.

Au lendemain de l'Exposition de 1900, il y a eu une sérieuse tentative de rénovation de la mode masculine. La redingote d'un jeune et éminent parlementaire, les cravates et les gilets d'un talentueux sociétaire de la Comédie-Française ont paru, un moment, être le signal d'une véritable révolution ; puis tout est rentré dans l'ordre, et l'habit, la redingote, la jaquette et le veston sont demeurés à peu près les seuls types du costume masculin et ont conservé leur unique tonalité sombre, malgré les tentatives faites pour leur donner plus de gaîté par le retour aux nuances variées.

Si les grands tailleurs n'ont pas trop à s'inquiéter de la concurrence des maisons de confection ou des tailleurs anglais, et continuent à faire un chiffre d'affaires satisfaisant, il n'en est pas de même, à beaucoup près, des tailleurs moyens qui habillent la bourgeoisie aisée à Paris et dans les grandes villes. Il est indéniable que ceux-ci ont à lutter contre le développement des maisons de confection et des grands magasins qui, presque tous, ont annexé à leur industrie un rayon de vêtements sur mesures.

M. Storch, qui signalait déjà cet état de choses en 1900, ajoutait qu'il n'y avait là qu'un déplacement d'affaires au détriment d'une branche de l'industrie de l'habillement et au profit d'une autre branche et que toutes les doléances du monde n'y changeront rien.

Enfin, le petit tailleur à façon, travaillant pour la bourgeoisie modeste et correspondant à la petite couturière, se fait de plus en plus rare. Pour lui la concurrence des maisons de confection est plus sensible encore.

Organisation du travail. — Main-d'œuvre et salaires. — On sait que la fabrication d'un vêtement exige habituellement le concours de trois ouvriers au moins : *le coupeur*, qui taille les pièces d'étoffe suivant des règles déterminées et leur donne le contour voulu ; *l'appièceur*, qui les assemble et exécute les opérations de couture et de

finissage ; enfin le *pompier*, qui fait les retouches jugées nécessaires après l'essayage.

Il y a encore les *culottiers* et les *giletières* dont le nom même indique la spécialité.

Quant à *l'apprentissage*, il n'existe pas, pour ainsi dire, les enfants ayant atteint l'âge réglementaire touchant, dès le début, un salaire proportionnel aux services rendus.

Dans les maisons de tailleurs, il y a deux catégories d'ouvriers, ceux qui travaillent chez eux (appiéeurs, culottiers, giletières) et ceux qui travaillent dans l'établissement (pompiers). Les appiéurs sont des hommes qui font les vêtements appelés *grandes pièces* (vestons, jaquettes, redingotes, habits, pardessus).

Le tarif, pour chacune de ces catégories varie, suivant la maison. Il varie aussi suivant certains détails de chaque pièce. Un bon ouvrier peut gagner 8 à 10 francs par jour (la femme travaillant avec son mari). Les culottiers (hommes et femmes) sont payés par pantalon 6 à 8 francs et par culotte 8 à 10 francs ; ils peuvent se faire 8 à 10 francs par jour. Les giletières sont payées de 5 fr. 50 à 8 francs pièce : elles gagnent 5 à 7 francs par jour. Les pompiers (hommes et femmes) travaillant dans la maison sont payés 0 fr. 70 à 0 fr. 85 l'heure pour les hommes et 0 fr. 50 à 0 fr. 60 pour les femmes.

Grèves et chômage. — Les grèves sont rares parmi les ouvriers tailleurs qui ont pourtant, en général, la réputation d'avoir des idées très avancées au point de vue socialiste. Depuis 1901, époque de la grève des tailleurs pour dames, aucune cessation sérieuse de travail ne s'est produite.

Les mortes-saisons, qu'on s'efforce de réduire, affectent encore beaucoup le personnel des maisons de tailleur. Elles se renouvellent deux fois par an : en janvier d'abord, puis en août et septembre.

Associations syndicales et institutions de prévoyance. — Il existe à Paris plusieurs groupements syndicaux intéressant les ouvriers tailleurs. Deux Chambres syndicales ouvrières comptent un certain nombre d'adhérents. De leur côté, les Chambres syndicales patronales ont fondé des institutions de prévoyance (telles que la *Société philanthropique des maîtres-tailleurs*) qui rendent de grands services et en rendraient de plus considérables encore, si, à l'instar de ce qui se passe pour la couture, les idées de mutualité étaient plus développées qu'elles ne le sont chez les ouvriers tailleurs.

Commerce intérieur et extérieur. — Comme pour les vêtements de femmes, nous manquons d'éléments d'appréciation pour évaluer le commerce des vêtements d'hommes sur mesures. Les chiffres d'exportation échappent à la statistique officielle, les clients de l'étranger qui viennent se faire habiller chez nos grands tailleurs emportant les vêtements commandés dans leurs bagages.

Les vêtements confectionnés et les grands magasins.

La confection française, qui est à la fois un article de consommation intérieure et d'exportation, était, comme nous l'avons vu, relativement bien représentée dans le Groupe 59, à l'Exposition de Saint-Louis.

Dans l'examen rapide, auquel nous allons procéder, de l'état actuel de cette classe si importante de l'industrie du vêtement, nous distinguerons, comme dans les paragraphes précédents, la confection pour hommes et la confection pour dames. A la première s'ajoute l'intéressante spécialité de la confection pour enfants.

I. — VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES ET ENFANTS

Nous avons rappelé plus haut l'histoire des industries des vêtements confectionnés. Après des débuts modestes et difficiles, elle est arrivée aujourd'hui à acquérir un développement qui la classe parmi les industries les plus importantes de notre pays : elle habille environ les deux tiers de la population masculine de la France et s'accroît sans cesse, bien que sa production soit presque exclusivement limitée à la confection nationale, et à celle des Colonies françaises.

En effet, le chiffre des importations qui s'arrêtent aux provenances de nos voisins directs, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Italie, ne dépasse pas un million et demi, ce qui est à peu près négligeable.

Quant aux exportations, les articles à bon marché des manufactures belges, suisses, anglaises, italiennes et surtout allemandes, en paralysent l'essor. Si nous comprenons nos colonies (et l'Algérie principalement qui arrive avec le chiffre le plus élevé), l'Angleterre et quelques républiques de l'Amérique du Sud (le Chili, le Brésil, la République Argentine), constituent à elles seules nos débouchés, qui conduisent à une évaluation moyenne de 17 millions. Ce chiffre

qui est en progression depuis six ans a pourtant dépassé 25 millions dans les dernières années : mais ces résultats, comme pour les vêtements de femmes, ne sont qu'approximatifs.

Organisation du travail — Jusqu'en 1889, les confectionneurs se bornaient à couper les vêtements soit à la main, soit à la machine et en confiaient l'exécution à des tailleurs du dehors qui étaient des *entrepreneurs* occupant un ou deux ouvriers, ou plus souvent des chefs d'un atelier de famille, dans lequel l'outillage se réduisait à une seule machine à coudre.

Aujourd'hui, ce système du petit entrepreneur et de l'atelier familial existe toujours, mais les grandes maisons ont établi, à Paris et surtout en province, des usines occupant plusieurs centaines d'ouvriers et d'ouvrières. Dans ces établissements industriels, la division du travail et l'emploi des machines ont permis d'améliorer la main-d'œuvre et d'augmenter le rendement dans des proportions considérables. Ce n'est plus seulement la couture et les piqûres qui se font mécaniquement, mais il existe encore des machines à tracer, à couper, à faire les boutonnières, etc., mues par la vapeur ou l'électricité.

En dehors de Paris, les principales « usines à vêtements » se trouvent à Lyon, à Amiens, à Lille (dans cette dernière ville surtout pour les vêtements de toile) ; d'autres ont été créées, en province également, par des manufacturiers parisiens.

Il résulte de cette organisation que le travail peut se faire entièrement à l'intérieur des usines, « ce qui permet, — nous dit un grand fabricant lyonnais, — de faire profiter les ouvriers d'un bénéfice que réaliseraient un entrepreneur à qui nous confierions notre travail ; de ce fait leur salaire se trouve augmenté d'autant. » D'autres maisons appliquent le système mixte du travail à l'intérieur de l'usine et au dehors chez les entrepreneurs et dans les ateliers familiaux. Ce dernier système offre certains avantages pour les maisons fabriquant une très grande diversité de genres.

Main-d'œuvre et salaires. — Le personnel de la confection pour hommes et enfants comprend les mêmes catégories que pour les vêtements sur mesures ; celui occupé à l'intérieur des usines est seulement spécialisé davantage à cause de l'extrême division du travail.

Les salaires sont très variables, selon les localités. A Paris, la moyenne du salaire journalier est de 7 francs pour les hommes et de

3 francs pour les femmes. Elle est en moyenne de 20 à 25% au-dessous dans certaines usines de province.

L'un des grands avantages de l'organisation industrielle de la confection a été la suppression du chômage.

Dans ces vastes usines, la faculté de fabriquer à l'avance a permis de répartir le travail d'une façon plus régulière et d'éviter presque complètement les mortes-saisons si préjudiciables aux tailleurs et aux ouvrières de la couture.

Jusqu'à présent, les grèves sont inconnues dans l'industrie de la confection ; c'est dire que les salaires sont satisfaisants et que l'organisation du travail ne laisse rien à désirer.

Institutions syndicales et philanthropiques. — Il existe dans l'industrie de la confection une Chambre syndicale patronale et des syndicats ouvriers.

Ici, en raison de la concentration d'un nombreux personnel dans de vastes usines, situées dans des localités diverses, les règles appliquées dans la grande industrie ont été également adoptées ; c'est-à-dire que la plupart de ces établissements possèdent en propre des institutions de prévoyance spéciales pour leurs employés et ouvriers.

Caisses de retraites et de secours mutuels, assistance médicale, etc... toutes ces institutions sont largement subventionnées par les patrons.

Le travail des enfants n'est pas, à proprement parler, à envisager dans l'industrie de la confection. A part quelques ouvriers et ouvrières au-dessous de 18 ans, il n'existe que quelques apprentis dont le stage d'apprentissage est bien court.

Costumes d'enfants. — Un mot des costumes d'enfants dont la fabrication est annexée à celle des grandes maisons, mais qui forme néanmoins, aujourd'hui, une spécialité dans l'industrie de la confection.

Cette branche de l'industrie du vêtement date de 1850. Elle a commencé à s'affirmer en 1867 et, depuis 1889, elle a pris une telle extension, que de nombreuses maisons se sont établies pour produire uniquement ce genre. Deux d'entre elles figuraient à l'Exposition de Saint-Louis.

Le goût parisien se révèle dans toute son ingéniosité pour la création des modèles de costumes d'enfants. La plus récente, après le costume marin, a été le costume tailleur. La clientèle de la confection pour enfants est formée de toutes les classes de la société ; la

fabrication doit satisfaire, en sus de l'élegance, à deux conditions essentielles, le bon marché et la solidité, car les enfants grandissent vite et usent de même.

Ces vêtements comprennent deux catégories : ceux d'*enfants* jusqu'à 12 ans, et ceux de *garçonnets* de 12 à 18 ans.

Les costumes d'enfants, à part quelques articles spéciaux de fabrication soignée, sont confectionnés par des ouvrières. Il existe, à Paris et en province, des grands ateliers annexés ou non à des maisons de confections, mais le système de travail *mixte* est assez répandu dans cette spécialité qui occupe encore, à Paris surtout, de nombreux ateliers familiaux.

II. — CONFETIONS POUR DAMES

Tout ce que nous avons dit de la couture et une partie de ce qui concerne la confection pour hommes, s'appliquent à la fabrication des vêtements confectionnés pour femmes.

« L'industrie de la confection pour femmes, dit M. Storch, qui est particulièrement autorisé en cette matière, est née de la révolution économique de 1848, qui a été favorisée dans son essor par le développement du bien-être dans les classes moyennes de la société, et par l'abandon des costumes locaux dans la plus grande partie des régions de la France. »

L'industrie de la confection pour femmes est centralisée à Paris, de même que la couture et pour les mêmes raisons.

La fabrication est plus simple que pour cette dernière industrie.

A peu d'exceptions près, cette fabrication est confiée à des *entrepreneuses* sur des types établis par le confectionneur ou parfois par l'entrepreneuse elle-même qui en cède la propriété moyennant une commande d'une quantité déterminée.

Quelques maisons importantes ont établi chez elles un ensemble d'installations offrant quelque analogie avec les manufactures de confections pour hommes. Cette organisation comprend des ateliers de dessin pour la création des modèles et des ateliers de confection outillés mécaniquement, pour leur exécution. Mais ce sont là des exceptions et la presque totalité des articles de confection pour dames s'exécutent par le système des entrepreneuses qui sont à Paris au nombre de 2.000 à 2.500 occupant un personnel d'environ 25.000 ouvrières.

La confection féminine se divise en trois classes : 1^o celle de

l'article riche, c'est-à-dire supérieur à 75 francs ; on peut comprendre dans cette classe les *fourrures*, soit à l'état de manteaux ou de jaquettes, soit employées comme garnitures ou doublures d'articles riches ; 2^e celle de l'article moyen de 45 à 75 francs, de beaucoup le plus important, et qui comprend une infinité de genres : collets, pèlerines, jaquettes, redingotes, paletots, sorties de bal, robes, peignoirs, jupes, jupons, blouses, corsages, jerseys, tabliers, etc..., etc... 3^e enfin celle des articles à bas prix, qui a fait également, depuis quelques années, des progrès considérables.

III. — LES GRANDS MAGASINS

Les magasins de nouveautés jouent, aujourd'hui, un rôle prépondérant dans le commerce des vêtements. Ce sont, par excellence, les maisons de vente au détail des articles confectionnés.

Par la multiplicité de leurs rayons, le grand choix des articles (aussi bien des articles de luxe que ceux à bon marché), l'active propagande de leur publicité, les grands magasins attirent toutes les classes de la société.

En outre, les magasins les plus importants sont devenus eux-mêmes producteurs. Ils créent leurs modèles de robes et font fabriquer directement par des entrepeneuses une grande partie de leurs confections.

Tout ce qui concerne l'organisation du travail et la main-d'œuvre dans la couture et la confection s'applique au personnel ouvrier qui se rattache aux rayons d'habillement des grands magasins.

Institutions philanthropiques. — Des maisons qui font un total de 40 à 50 millions d'affaires rien que pour les vêtements et confections et qui occupent un personnel de 6.000 personnes à l'intérieur et de 20.000 au dehors, doivent nécessairement posséder toute une série d'institutions spéciales en faveur de ce personnel. Aussi les deux ou trois maisons de premier ordre qui existent actuellement à Paris ont-elles un ensemble des plus complets de caisses de prévoyance et de retraites, de secours et d'épargne, d'assistance médicale, etc...

Nous n'entrerons pas dans les détails de ces organisations philanthropiques, ce qui nous entraînerait hors des limites de ce rapport. Nous nous bornerons à constater qu'on peut les donner comme modèle des institutions de ce genre. Il faut aller jusqu'à la grande indus-

trie des mines, de la métallurgie et des chemins de fer pour en trouver qui leur soient comparables.

Le type le plus accompli est, sans contredit, celui qui résulte de l'ensemble des fondations créées en faveur de leur personnel, par les soins ou sur la bienfaisante initiative de M. et M^{me} Boucicaut. Elles comprennent d'abord :

Une caisse de prévoyance alimentée uniquement par un prélèvement annuel sur les bénéfices, et assurant à chaque employé un petit capital au jour de la vieillesse ;

Une caisse de retraite qui fonctionne sans aucune retenue sur les appointements. Elle est alimentée par les libéralités de sa fondatrice (M^{me} Boucicaut) et par un prélèvement de 5 % sur les bénéfices ;

Une caisse de secours établie suivant les mêmes principes et une quantité d'institutions complémentaires (livrets d'épargne, cours gratuits, logement gratis des employés sans famille, allocations pour soins médicaux, service militaire, etc.)

COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DES VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS. — DROITS DE DOUANE

Nous avons dit que la confection pour hommes alimentait presque exclusivement la consommation nationale. Il n'en est pas de même de la confection pour femmes dont les affaires d'exportation représentent un chiffre considérable.

A l'intérieur, le marché est bien définitivement acquis à la production française et nous n'avons rien à redouter de la concurrence étrangère. Nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner.

A l'extérieur, nos chiffres d'affaires, comme nous l'avons signalé précédemment, sont considérables et augmentent constamment pour les articles de luxe.

Ce graphique, qui est la traduction du tableau ci-après (en ce qui concerne les importations de vêtements aux États-Unis en 1902), fait ressortir la supériorité de l'importation allemande pour les articles à bon marché en laine et coton, mais il met en relief la suprématie française pour les articles de luxe confectionnés en soie, c'est-à-dire pour ceux qui concernent spécialement le vêtement féminin.

**Importation aux États-Unis
de Vêtements confectionnés, en 1902.
(Valeur en milliers de dollars.)**

| | | |
|----------------------|-------|------------------|
| FRANCE | 311 | |
| ALLEMAGNE | 610 | <i>En laine.</i> |
| ANGLETERRE | 367 | |
| DIVERS | 52 | |
| <hr/> | | |
| FRANCE | 513 | |
| ALLEMAGNE | 959 | <i>En coton.</i> |
| ANGLETERRE | 100 | |
| DIVERS | 84 | |
| <hr/> | | |
| FRANCE | 1.247 | |
| ALLEMAGNE | 528 | <i>En soie.</i> |
| ANGLETERRE | 438 | |
| DIVERS | 361 | |

Le tableau suivant des importations de vêtements aux États-Unis, fait ressortir cette suprématie.

**Importation
aux États-Unis des vêtements confectionnés
d'après les rapports officiels
du Bureau de Statistique de Washington.
(Indication de leur valeur en milliers de dollars.)**

| PAYS DE PROVENANCE | VÊTEMENTS DE LAINE | | VÊTEMENTS DE COTON | | VÊTEMENTS DE SOIE | |
|--------------------------|-----------------------|---------|-----------------------|---------|----------------------|---------|
| | En 1900 | En 1902 | En 1900 | En 1902 | En 1900 | En 1902 |
| FRANCE | 217 | 311 | 421 | 513 | 802 | 1.247 |
| ALLEMAGNE | 406 | 610 | 562 | 959 | 242 | 528 |
| GRANDE-BRETAGNE . . | 316 | 357 | 106 | 100 | 239 | 438 |
| DIVERS | 53 | 52 | 142 | 84 | 374 | 361 |
| TOTAUX | 992 | 1.330 | 1.231 | 1.656 | 1.657 | 2.574 |

Pour les vêtements à bon marché, sur lesquels les questions de transport et de douane ont une influence beaucoup plus grande, nous ne pouvons malheureusement pas lutter avec la concurrence étrangère.

Cette question des droits de douane est l'objet de vives préoccupations de nos industriels. Tous ceux qui nous en ont entretenu déplorent les droits prohibitifs de 50 à 60 % *ad valorem* qui frappent les vêtements confectionnés à l'entrée aux États-Unis, et ils font cette amère réflexion qu'il est dérisoire d'aller si loin (comme à Chicago et à Saint-Louis) exposer des produits qu'il sera impossible de faire pénétrer dans ces mêmes contrées.

Les États-Unis n'ont pas, d'ailleurs, le monopole exclusif de droits

draconiens ; la Russie frappe nos produits de taxes douanières encore plus lourdes et que les circonstances actuelles ne permettront sans doute pas de réduire d'aussitôt.

Pour qu'on soit bien édifié à cet égard, nous reproduisons, comme annexe au présent rapport, le tableau des droits de douane perçus, à l'entrée des divers pays, sur les vêtements confectionnés.

Les Spécialités.

I. — HABILLEMENTS MILITAIRES. ATELIERS DE CONFEXIONS MILITAIRES

Il nous faut maintenant parler d'une industrie un peu spéciale, bien que se rattachant directement à celle du vêtement : de l'industrie des confections militaires.

Dans les précédents rapports, il a souvent été fait mention de ces grandes manufactures sans que leur organisation ni leur fonctionnement aient jamais été décrits d'une façon complète, ni même exposés sommairement.

Nous ne voulons parler que de l'habillement du soldat, de l'uniforme de la troupe et non de celui de l'officier, lequel s'adresse pour son équipement aux spécialistes dont il a été déjà question.

En 1889 et en 1900 tous les fournisseurs d'équipements militaires (habillement, grand équipement, chaussures et accessoires se rattachant à l'équipement de l'armée) avaient exposé une scène militaire unique dans laquelle ils avaient groupé avec art et infiniment de goût tous nos uniformes modernes, et cela au moyen de mannequins très vivants par leur parfaite exécution.

Présentée sous cette forme, et montrant ainsi réunis tous les costumes de l'armée française, depuis celui du fantassin en bourgeois de toile, jusqu'à celui du cuirassier en grand uniforme, sans oublier ceux de nos Écoles militaires, des régiments étrangers, etc... cette Exposition constituait au Pavillon du Ministère de la Guerre un panorama des plus intéressants et des plus instructifs.

C'est sans doute pour cette raison déjà mentionnée que, ne figurant pas dans la Classe du vêtement ni à l'une ni à l'autre de nos deux dernières Expositions, le rapporteur, en étudiant la confection du vêtement d'homme et des spécialités s'y rattachant, n'a pas cru devoir s'ar-

rêter à cette branche d'industrie toute spéciale, comme ne rentrant pas dans le cadre de son étude, et n'a fait que la citer au passage.

A Saint-Louis, l'industrie de l'équipement militaire était représentée et figurait dans le Groupe 59 à côté des vêtements d'hommes et d'enfants, des toilettes et des confections de dames et y était parfaitement à sa place.

Nous en dirons donc quelques mots, car cette industrie occupe en France un nombre assez considérable d'ouvriers, et de plus, à ces ateliers, sont généralement rattachés, dans la même manufacture, d'autres ateliers s'occupant aussi d'uniformes divers tels que ceux des agents des postes, de la douane, des différentes Compagnies de chemin de fer, de la gendarmerie, des élèves des écoles militaires, lycées et autres ; ce qui constitue une branche d'industrie fort importante.

Bien que battus en brèche au moment des adjudications, qui sont l'unique mode de répartition de ces fournitures par lots, les ateliers civils d'habillement militaire, auxquels on a toujours essayé d'opposer les ateliers régimentaires, subsistent encore et subsisteront longtemps, espérons-le, pour la prospérité de notre industrie nationale et le bon approvisionnement de notre armée.

Nous n'exposerons pas les arguments qui ont été développés en faveur de ces établissements. La question a donné lieu à de nombreuses controverses. Et si les deux systèmes ont encore leurs partisans, l'expérience semble avoir suffisamment démontré l'incontestable supériorité des ateliers civils sur les articles régimentaires.

Quelques esprits superficiels, sous un prétexte d'économie plus apparent que réel, rêvent bien aussi de confier aux prisonniers la confection des uniformes et de faire exécuter ces travaux dans les pénitenciers ; ils invoquent l'avantage qui pourrait résulter pour l'État de cette façon de procéder, avantage purement illusoire si l'on examine la question d'un peu près.

Est-il bien certain d'abord que ces ouvriers de hasard seront susceptibles de fournir une main-d'œuvre suffisamment habile pour ce genre de travail qui exige une grande pratique pour parvenir à l'adresse nécessaire ?

Et de plus, quelle étrange conception de vouloir priver de leur gagne-pain, au bénéfice de condamnés, des familles d'honnêtes ouvriers ! N'a-t-elle pas d'ailleurs été qualifiée très justement de *concurrence déloyale* cette idée que condamne la plus élémentaire philanthropie !

Ce sont donc des ateliers civils qui approvisionnent presque exclu-

sivement, aujourd'hui, les magasins militaires d'habillement et de campement.

Créées concurremment avec les ateliers régimentaires, aux environs de la guerre de 1870, ces entreprises, jusqu'en 1884, étaient régies par des marchés passés de gré à gré entre l'Administration de la guerre et quelques industriels.

Rappelons que Gambetta, s'il n'en a pas été le promoteur, les a toujours encouragées et défendues, notamment à la Commission du budget qu'il présidait, en préconisant les services qu'on pouvait espérer de l'industrie civile travaillant pour les approvisionnements de l'armée.

Depuis cette époque, le régime de l'appel à la concurrence élargi est le seul employé et donne lieu à des adjudications traitant de marchés dont la durée est de six ans, après avoir été primitivement de neuf ans.

L'entrepreneur reçoit de l'Administration de la guerre le drap et la toile nécessaires à la confection des effets qui lui sont commandés d'après des tableaux de pointures, prévoyant une allocation qui varie avec chaque taille et chaque subdivision de tailles.

Elles sont pour certains effets, comme la tunique, de 40, avec différentes longueurs de manches ce qui crée encore de nouvelles subdivisions de ces 40 premières. On conçoit que, dans ces conditions, avec ces variétés de mesures on doive pouvoir habiller un homme convenablement à son arrivée au corps. Malheureusement on ne prend pas toujours le soin de rechercher la pointure qui correspond à sa taille et on préfère, quelquefois, allonger ou raccourcir, ce qui a toujours un résultat fâcheux.

Les commandes sont remises quatre fois par an et par trimestres et bénéficient d'un délai de quatre mois pour être exécutées en totalité, avec l'obligation d'être livrées par tiers à l'expiration des 2^e, 3^e et 4^e mois à dater de leur réception, à l'exception toutefois des effets destinés aux sous-officiers qui doivent être achevés dans 30 jours.

L'importance de ces commandes varie suivant les besoins des corps, mais l'entrepreneur est assuré d'un minimum trimestriel qui est généralement de 17.500 effets et il peut, au delà d'un maximum qui est en moyenne de 25.000 effets, refuser ces commandes s'il n'est pas en état de les exécuter.

On imagine que la plupart du temps ces commandes, en excédant des maxima, sont désirées par l'adjudicataire qui a toujours prévu

des ateliers plus vastes et qui, presque sans augmenter ses frais généraux, trouve là un bénéfice à peu près certain.

Le drap et la toile sont délivrés au chef d'entreprise avec l'allocation correspondante prévue pour chaque effet. Ils sont ensuite distribués à l'atelier de coupe ou, à l'aide de modèles ou gabarits établis par les soins de l'industriel d'après les descriptions, ce drap et cette toile sont tracés et coupés. C'est là que devra surtout s'exercer l'habileté du coupeur, car les économies s'il peut en réaliser par un tracé ingénieux, un enchevêtrement adroit des modèles, profitent à l'entrepreneur tandis que les déficits de draps lui sont imputés et retenus sur ses factures.

Dans l'atelier, la subdivision du travail est poussée jusqu'aux plus extrêmes limites, ce qui permet aux ouvrières d'arriver à une très grande habileté, d'atteindre par suite une exécution pour ainsi dire parfaite, et de gagner des salaires relativement élevés.

Ainsi, telle ouvrière ne fera que des collets, telle autre que des boutonnières ; quelques-unes posent les agrafes des cols, d'autres sont uniquement occupées à faire des brides ou des arrêtements ; celles-ci font des passepoils de pantalons, celles-là des bandes ; un banc est chargé de préparer les doublures, un autre de la pose des boutons. Inutile d'ajouter que l'ouvrière qui fait les képis ou certaines parties des képis ne fait pas de culotte et celle qui rabat les doublures à la main, ignore le travail de la mécanicienne.

Pour ces multiples opérations on procède généralement par séries de 20 ou 25 avec un numéro et une lettre sur le drap, marqués à l'envers de chaque morceau d'un vêtement, ce qui permet de retrouver ces pièces éparses, de les rassembler ensuite, d'en faire un tout qui devient le vêtement, de le presser, d'y coudre les boutons et les agrafes et, après avoir constaté qu'ainsi terminé il a bien les dimensions exigées, le livrer au magasin avec un bulletin de dépôt, pour constater l'exactitude de sa pointure.

Là, il est soumis à l'expertise, c'est-à-dire examiné minutieusement par des experts avant d'être présenté à une Commission composée d'officiers de toutes armes qui le vérifie encore, et finalement le rejette, l'ajourne pour réparations motivées ou l'accepte définitivement.

Les travaux de coupe et de presse sont exécutés par les hommes, les autres sont confiés aux femmes ; les petits travaux tels que pattes, écussons se font en dehors des ateliers.

Il existe des machines à découper les doublures ou scies à rubans,

qui sont trop connues pour en faire la description (on ne les utilise que pour la coupe de la toile et non pour celle du drap à cause des tares qu'il contient, ce qui entraînerait forcément des déficits), des machines à coudre de toutes sortes, à faire les boutonnières, les passepoils, etc... déjà décrites dans de précédentes études ; ces machines sont mues à l'aide d'un moteur dans la plupart des ateliers.

Tous ces travaux sont payés à la tâche.

Les salaires varient pour les hommes de 4 à 6 francs par jour et peuvent atteindre 7 et 8 francs. Pour les femmes, suivant les catégories, ils sont de 1 fr. 75 à 3 fr. 50 et certaines femmes très habiles arrivent à gagner de 32 à 35 francs par semaine, ce qui fait ressortir leur salaire moyen journalier à 5 francs en déduisant le prix du fil et de la soie qui est retenu à chaque ouvrière.

D'ailleurs le décret du 10 août 1889 réglant les conditions dans lesquelles doivent être exécutés les marchés passés au nom de l'Etat est applicable à ces sortes d'entreprises.

Il est donc établi un bordereau des salaires, arrêté avant chaque adjudication, d'après les renseignements fournis par des commissions mixtes composées de patrons et d'ouvriers et annexé auxdits marchés.

Ce bordereau limite la durée du travail à dix heures, fixe un jour de repos par semaine (le dimanche) arrête la proportion d'ouvriers ou ouvrières de nationalité étrangère (ce pourcentage est de 10 % au maximum pour les femmes, et inférieur pour les hommes suivant les régions) ; il détermine enfin souvent les salaires correspondants à chaque effet et chaque catégorie de travail pour chaque effet.

Ces prix sont établis de façon à assurer à l'ouvrière, conformément au décret du 10 août, un salaire minimum correspondant au travail d'un ouvrier moyen ; ce minimum est toujours dépassé très largement, comme on a pu s'en rendre compte par les chiffres cités plus haut.

Il y a en France 14 arrondissements de fournitures pour l'habillement avec 13 ateliers, dont 2 à Paris, 1 à Alger et 10 autres répartis dans les principaux centres : Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, etc...

Tous ces ateliers confectionnent par an, dans leur ensemble, de 800.000 à 1.200.000 effets d'habillement (y compris les képis) mais ce dernier chiffre peut atteindre 1.500.000 effets dans une année.

Ils occupent environ 200 à 250 ouvriers ou ouvrières soit au total 2.500 à 3.000 personnes travaillant dans les ateliers sans compter

celles qui exécutent des travaux au dehors, ce qui permet de doubler à peu près cette évaluation.

L'importance de ces marchés qui ne peut-être inférieure à 1.600.000 francs est annuellement de 3.000.000 de francs en chiffres ronds, ne comprenant que les prix de confection et la fourniture de certains accessoires, tels que boutons, agrafes, tresses, puisque le drap et la toile sont délivrés par l'Etat dans les magasins militaires.

Les prix de façon entrent pour près de 50 % dans ces prix de revient. C'est donc en moyenne de 800.000 à 1.500.000 francs qui sont ainsi répartis annuellement dans ces 14 ateliers sous forme de salaires.

Le chômage est presque insignifiant en temps ordinaire ; il est de quelques jours chaque trimestre et n'atteint pas 40 jours par an.

Il existe un Syndicat patronal ou Chambre syndicale des Fabricants d'équipements militaires dont le siège est à Paris.

Chaque atelier de province possède un syndicat ouvrier, généralement distinct du syndicat de la chaussure et du grand équipement, qui étudie les questions intéressant la corporation et est appelé à l'élaboration des tarifs aux commissions mixtes chargées de ce soin. Tous ces syndicats sont en relations constantes pour la défense de leurs intérêts qui sont similaires puisque tous ces ateliers ont la même organisation. Ces ateliers sont sous la surveillance et le contrôle des agents de l'Administration de la Guerre, intendants ou officiers d'Administration qui les visitent régulièrement.

On a essayé — pour les ateliers de chaussures — de créer des sociétés coopératives qui n'ont donné jusqu'ici que des résultats peu encourageants, à côté même de certaines tentatives malheureuses.

Pour l'habillement, on conçoit que l'expérience n'ait pas été tentée. On se figure difficilement, avec la multiplicité des opérations, la diversité des travaux, le mélange des hommes et des femmes, qu'il y ait une coopération vraiment efficace. Une direction unique et intelligente est seule capable de conduire ce genre d'entreprise.

II. — VÊTEMENTS SPORTIFS. — COSTUMES SPÉCIAUX POUR L'AUTOMOBILE

Un mot encore d'une spécialité toute nouvelle qui est née depuis quelques années seulement et qui s'est développée parallèlement à l'industrie, nouvelle aussi, de l'automobile.

Les vêtements de sport en général, les costumes hippiques, de chasse, de pêche, etc..., sont depuis longtemps fabriqués par des maisons spéciales ; ils relèvent, comme ceux de livrée, de l'industrie de l'uniformier et du culottier. Mais voilà qu'aujourd'hui le développement réellement prodigieux de l'automobilisme a donné naissance à des accoutrements indispensables à la pratique de ce nouveau genre de locomotion.

Déjà la bicyclette avait marqué, pour la femme surtout, une curieuse innovation. La jupe courte ou la culotte bouffante se rapprochant beaucoup du costume masculin.

A l'automobile répondait de nouveaux besoins, et comme cette sorte de sport s'adresse surtout aux classes riches, on devait rechercher à satisfaire la clientèle sans trop s'inquiéter des prix de revient.

Les novateurs dans ce genre spécial ont déjà réussi à créer des modèles absolument pratiques ; mais on est généralement d'accord pour reconnaître qu'au point de vue esthétique, ils ont encore des progrès à réaliser. Cette dernière partie du problème n'est pas d'une solution aisée et M. Baudry de Saunier, rédacteur en chef de la *Vie automobile*, a pu dire avec juste raison qu'il faut du talent et de l'audace pour créer « cette chose simple et difficile, jolie et monstreuse qui transforme tour à tour le chauffeur mâle en ours, en singe et en taupe, et sa fine femelle en chouette, en chauve-souris et en petit lapin russe, cette chose bien neuve et si indispensable sous ses apparences bouffonnes, le costume automobile » !

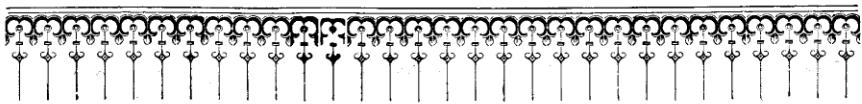
D'ailleurs, il se produira, c'est certain, pour le costume, ce qui s'est réalisé pour la carrosserie automobile. D'abord elle fut inélégante ; une *auto* ressemblait à une voiture à laquelle il manquait les chevaux. Aujourd'hui, on est parvenu à donner aux automobiles une forme qui leur est propre, à leur créer une esthétique spéciale qui les caractérise et qui font que nous commençons à les trouver moins disgracieuses. Peut-être aussi l'œil finit-il par s'y habituer. C'est ce qui se produira pour les costumes.

En attendant, ces vêtements, qui étaient représentés à Saint-Louis par les envois d'un spécialiste parisien, possèdent au plus haut point les avantages pratiques qu'on réclame d'eux, sous les noms typiques de *couvercle-pantalon*, de *parapluie du chauffeur*, représentant une couverture à transformation s'enroulant à volonté autour des jambes afin de ne pas embarrasser la marche, et un ample pardessus d'étoffe caoutchoutée, non seulement cousue mais collée et s'opposant à toute infiltration. Les coiffures, avec voiles, masques et lunettes,

encore bien disgracieuses, mais indispensables, les jambières, les gants et enfin les fourrures, qu'on parvient à rendre souples et à travailler comme des étoffes de drap, complètent la spécialité intéressante du « tailleur » pour costumes d'automobile.

La mise en œuvre des fourrures n'est pas la moins curieuse des particularités de l'industrie nouvelle. L'énumération suivante des variétés qu'elle emploie va en donner une idée : homespums, früs irlandais, noödu, cuir box-calf, velours anglais, chat sauvage, astrakan, rat gondin, marmotte, chèvre suisse, vison Canada, vison Amérique (rat musqué), castors, renards, loutres, kaki, bottes de Norvège, poulain russe, caracul, loup, chacal, phoque, gros manteaux en löden du Tyrol doublés opossum, taloupe, traîneau doublé loup blanc, loup fourrure extérieure, etc... Que de débouchés nouveaux et quel aliment à l'importation !





CHAPITRE VI

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Constatons d'abord qu'il est difficile dans une période relativement courte, comme celle qui s'étend de l'Exposition Universelle de 1900 à l'Exposition de Saint-Louis en 1904, de dégager une impression un peu générale des transformations et des progrès accomplis. Il faut nécessairement comprendre, dans une vue d'ensemble, des périodes antérieures, surtout quand il ne s'est pas produit de faits saillants et de nature à apporter des changements d'une importance notoire, dans une branche d'industrie.

Regrettions aussi, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire dans le courant de ce rapport, qu'un plus grand concours de nations ne nous ait pas permis d'établir des comparaisons toujours intéressantes et dont notre amour-propre n'aurait probablement pas eu à souffrir.

En effet, ce qui se dégage d'abord des développements contenus dans ce rapport et l'impression que donnent les produits présentés par la France à l'Exposition de Saint-Louis, c'est que notre supériorité artistique continue à s'affirmer. Notre esprit inventif, l'art de faire du nouveau avec peu d'éléments, le fini, le goût et la mesure, permettront toujours de distinguer la robe ou le manteau sortis d'un atelier français.

Mais il ne faut pas perdre de vue que nos rivaux s'efforcent d'acquérir ces qualités en copiant à bon marché ce que nous avons produit à grands frais et avec beaucoup de recherche.

Au point de vue commercial, ils nous sont souvent supérieurs,

chaque fois que les questions de goût ne sont pas un obstacle à leurs transactions.

Les indications contenues dans le tableau et le graphique des importations aux Etats-Unis de vêtements confectionnés, que nous avons reproduits plus haut, en sont une preuve indéniable. Ce résultat est dû à ce fait que les fabricants étrangers — principalement les Allemands — se préoccupent surtout du côté commercial de la question et du placement de leurs produits. Cette leçon de choses ne doit pas être perdue, d'autant qu'il nous est plus facile de nous assimiler les qualités de nos concurrents qu'à ces derniers d'acquérir les nôtres.

Le Français, a-t-on pu dire avec raison, est un excellent créateur mais un médiocre commerçant; il ne sort pas assez de son pays pour étudier les besoins des populations étrangères. Dans cette lutte internationale nous avons cependant déjà enregistré quelques succès qui sont un précieux encouragement.

Si, par exemple, nous ne devons pas songer à habiller l'Anglais comme le fait remarquer M. DEMOLINS, dans une récente publication, — car le tailleur anglais détient le record de l'habillement masculin — nous prenons, par contre, notre revanche grâce à la couturière parisienne et au grand couturier français qui font le siège de Londres avec un réel entrain. Il faudrait que nous soyions vraiment maladroits pour nous faire battre sur ce terrain par nos concurrents allemands ou américains. Un autre champ ouvert à notre expansion commerciale à l'occasion de l'Exposition de Liège, nous a donné du reste l'occasion de montrer de nouveau notre supériorité.

Nos fabricants doivent donc avoir la préoccupation constante de faire toujours mieux, sans trop tenir compte des succès passés. Ils doivent aussi redouter la poursuite d'un exotisme qui nous éloignerait de nos traditions et ne cesser de puiser aux sources mêmes de notre génie national, si abondantes et si variées.

Ils paraissent d'ailleurs l'avoir bien compris puisque la mode actuelle cherche à serrer de près les « modes de style » en y ajoutant un cachet de modernité.

Nos grands couturiers envoient leurs dessinateurs au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, à l'exemple des ébénistes d'art qui font copier les meubles de Versailles et de Cluny.

Il en résulte que l'esthétique est plus raisonnée et que le niveau général se maintient dans une note de goût incomparable, qui se transmet des grandes toilettes de nos riches élégantes aux costumes plus modestes des classes moyennes et populaires.

C'est ainsi qu'on maintiendra, sous toutes ses formes, à notre industrie, qui est avant tout une industrie d'art, la suprématie à laquelle lui donnent droit ses succès passés et sa prospérité présente.

En terminant ce rapport, nous nous faisons un devoir de remercier ceux de nos confrères qui ont bien voulu nous fournir des renseignements de nature à simplifier nos recherches et à faciliter notre tâche.

Nous ne devons pas oublier non plus les rapporteurs des Expositions précédentes, particulièrement MM. LEDUC, STORCH et Eugène SIMON, dont les remarquables rapports (Paris 1889 et 1900, Chicago 1893), ont été à la fois, pour nous, un exemple et une source de précieuse documentation.





ANNEXE

Tarif des droits de douane sur les vêtements confectionnés à l'entrée des divers pays.

Allemagne. — Vêtements de soie ou bourre de soie, 1.500 francs les 100 kilogrammes ; vêtements de demi-soie, 843 fr. 75 les 100 kilogrammes ; autres, 375 francs les 100 kilogrammes.

Angleterre. — En franchise.

Autriche-Hongrie. — Droit de la matière la plus imposée plus 40 %.

Belgique. — 10 à 20 % *ad valorem*.

Bolivie. — 30 % *ad valorem*.

Brésil. — Feutre, 15 francs environ le kilogramme ; casimir, 30 francs ; soie, 37 fr. 50.

Bulgarie. — 300 francs par 100 kilogrammes net.

Canada. — 35 % *ad valorem*.

Chili. — 60 % *ad valorem*.

Danemark. — Taxe de l'étoffe principale dominant à l'extérieur plus 50 % ou 100 %.

Egypte. — 8 % *ad valorem* plus 4 1/2 % droit de quai pour Alexandrie et 1/2 % droit municipal.

Espagne. — Laine non brodée, 15 fr. 75 le kilogramme : laine brodée, 20 fr. 25 ; soie, 17 fr. 50 ; tulle, 22 fr. 50 : velours, 30 francs (au tarif minimum).

États-Unis. — Coton, 50 % *ad valorem* ; laine, 5 francs le kilogramme et 60 % *ad valorem* ; soie, 60 % *ad valorem*.

Grèce. — Coton et laine 1.471 fr. 87 les 100 kilogrammes brut ; soie, droit de la matière plus 50 %.

Italie. — Coton, droit du tissu plus 40 % ; laine droit du tissu plus 35 % ; soie, droit du tissu plus 40 %.

Japon. — 20 à 25 % ad valorem.

Mexique. — Coton 12 fr. 50 à 15 francs le kilogramme ; laine, 27 fr. 50 à 30 francs le kilogramme ; soie mêlée de coton, lin ou laine, 45 francs le kilogramme ; soie, 80 francs le kilogramme.

Pays-Bas. — 5 % ad valorem.

Indes Néerlandaises. — 10 % ad valorem.

Pérou. — 45 % ad valorem.

Portugal. — Triple droit du tissu (soit pour la laine jusqu'à 37 francs le kilogramme et la soie jusqu'à 226 fr. 80 le kilogramme).

République Argentine. — 50 % ad valorem.

Roumanie. — Triple droit du tissu (tissus de laine, 100 à 150 francs les 100 kilogrammes ; tissus de soie, 800 francs les 100 kilogrammes).

Russie. — Taxes de 26 fr. 36, 58 fr. 56 et 81 fr. 98 le kilogramme ; droits élevés de 20 % par la loi du 24 juillet / 2 août 1900.

Serbie. — Droit de la matière dominant plus 50 %.

Suède. — Régime de l'étoffe avec surtaxe de 50 %.

Norvège. — Régime du tissu plus 0 fr. 70, 1 fr. 39 ou 2 fr. 78 le kilogramme suivant que le tissu dominant est le coton, la laine ou la soie.

Suisse. — Coton, 65 francs les 100 kilogrammes ; laine, 105 francs les 100 kilogrammes ; soie, 475 francs les 100 kilogrammes ; dentelles et broderies, 300 francs les 100 kilogrammes.

Turquie. — 8 % ad valorem et droits additionnels de 2 %.

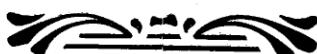


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 5 |
| CHAPITRE PREMIER | |
| ADMISSION DES EXPOSANTS | 7 |
| CHAPITRE II | |
| INSTALLATION DES EXPOSITIONS | 11 |
| CHAPITRE III | |
| DESCRIPTION DE L'EXPOSITION | 15 |
| Description du Groupe 59 | 15 |
| Description des produits exposés. Section française | 17 |
| Expositions étrangères, comparaison avec la Section française. | 20 |
| CHAPITRE IV | |
| JURY DES RÉCOMPENSES | 25 |
| Composition du Jury international | 25 |
| Fonctionnement du Jury | 26 |
| Collaborateurs | 29 |
| CHAPITRE V | |
| CONSIDÉRATION GÉNÉRALES | 31 |
| Préambule | 32 |
| Histoire du Costume | 32 |
| Historique de l'Uniforme | 46 |
| Histoire de l'organisation du travail | 60 |
| Etat actuel des industries du vêtement et de la couture. | 68 |

| | |
|---|-----|
| Vêtements sur mesures | 71 |
| I. — Le Couturier | 71 |
| II. — Les Couturières | 81 |
| III. — Les Tailleurs | 84 |
| Les vêtements confectionnés et les grands magasins | 85 |
| I. — Vêtements confectionnés pour hommes et enfants | 85 |
| II. — Confections pour dames | 88 |
| III. — Les grands magasins | 89 |
| Commerce intérieur et extérieur des vêtements confectionnés. — | |
| Droits de douane | 90 |
| Les spécialités | 93 |
| I. — Habillements militaires. — Ateliers de confections militaires. | 93 |
| II. — Vêtements sportifs. — Costumes spéciaux pour l'automobile. | 98 |
| CHAPITRE VI | |
| RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS | 101 |
| ANNEXE | 105 |
| Tarif des droits de douane sur les vêtements confectionnés à l'entrée des divers pays | 105 |



